UNIVERSITARIA
BIBLIOTECA
ALESSANDRINA
ROMA
de
5

Digitized by Google

Digitized by Google

d. e. 5

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE,

PAR M. CAPEFIGUE.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT.

TOME CINQUIÈME.

1215—1223.

TROISIÈME ÉDITION.

ALEXANDRIN

BRUXELLES,

CHEZ LOUIS HAUMAN ET COMPAGNIE.

1830.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

PHILIPPE-AUGUSTE.

CHAPITRE XXXIII.

Famille du roi. — Naissance de Saint-Louis. — Mariage de Philippe, petit-fils du roi, avec l'héritière de Nevers. — Il meurt. — Mariage de Philippe, second fils du roi, avec Mahaud de Dammartin. — Du sire de Lusignan et de la reine d'Angleterre. — Grands fiefs. — Procès sur le comté de Champagne. — Succession du comte de Blois. — La Bretagne. — Le comté de Brienne. — Rapports à l'extérieur. — Pierre de Courtenay et l'empire de Constantinople.—Croisade.—Siége de Damiette; — Droits sur la succession de Castille. — Trève avec l'Angleterre. — Chartes des communes. — Rapports de féodalité. — Actes sur le clergé.

1215 — 1222.

Lorsque le prince Louis portait pour la première fois ses armes dans la Langue-doc, sa femme,

Blanche de Castille, lui donnait un second fils[1]; elle était alors à Poissy, où se trouvait une sorte de ferme royale et de château, dont les revenus de deux cents livres avaient été cédés au prince Louis par une charte de son père. Quand la princesse connut qu'un fils lui était né, elle demanda avec empressement pourquoi les cloches ne tintaient pas selon l'usage; on lui répondit que les clercs et les moines avaient craint de troubler son repos par le double carillon. La pieuse Blanche dit : « Qu'à cela ne tienne, » et se fit transporter dans une grange lointaine, afin qu'on pût sonner à grands bras pour ce joyeux évènement.

L'enfant royal ne devait point cependant être appelé à la couronne. Il n'était que le puiné d'un autre enfant, Philippe, premier rejeton dans la lignée. Ce prince, alors âgé de neuf ans, s'était fiancé à Agnès de Donzi, héritière du comté de Nevers[2]. Avant la bataille de Bouvine, Agnès avait été promise à l'aîné des fils du roi Jean, du nom de Henri; mais Philippe-Auguste vainqueur exigea que le comte dégageât sa foi, et donnât sa fille à l'héritier présomptif de la couronne. Au mois de juillet 1215, un traité fut signé à Melun[3].

[1] Le 25 avril 1215.

[2] Elle était fille d'Hervé, quatrième seigneur de Donzi.

[3] Preuves de l'Hist. de Châtillon, Anc. Cart. de Philippe-Auguste, fol. 138.

Le comte de Nevers livrait sa fille à Louis de France, et lui donnait pour dot Alluye, Montmirail et Brou. A son tour, Louis, père du fiancé, assurait comme douaire à Agnès les villes d'Aire et de Lens, dans le comté d'Artois. On décida enfin que si le prince venait à mourir, le mariage conclu tiendrait pour le nouvel enfant dont Blanche de Castille venait d'accoucher.

Philippe-Auguste avait lui-même un fils qui portait également le nom de Philippe, comme son père [1]. Les fêtes et les tournois des fiançailles avec l'héritière de Nevers n'étaient point encore terminés, que déjà le roi songeait au mariage de ce puiné, et il choisit Mahaud de Dammartin, élevée à sa cour, et remarquable par sa blonde chevelure et ses yeux noirs qu'un grand nombre de trouvères avaient célébrés. Mahaud était fille de Renaud de Boulogne, de ce vaillant paladin, retenu captif dans la tour de Péronne, à la suite du triomphe de Bouvine. Elle apportait en dot la succession du comté de Boulogne, alors sous l'administration d'Ide, sa mère, et le roi faisait don à son fils du fief de Dammartin, confisqué sur Renaud captif; par ce moyen Boulogne et ses dépendances tombaient, en quelque sorte, dans les

[1] On le surnommait *Hure-Pel* (tête pelée); depuis son mariage, il fut comte de Boulogne et de Dammartin.

domaines du roi; il ajoutait trois mille livres de revenu pour soutenir l'éclat et l'établissement du nouveau comte [1].

On apprenait en même temps, à la cour de Philippe-Auguste, un bizarre retour de fortune, qui faisait *deviser* (causer) les dames et les chevaliers. Il a été dit comment Jean d'Angleterre, tout-à-coup amoureux d'Isabelle d'Angoulême, fiancée de Lusignan-le-Brun, l'enleva dans une chasse du milieu de ses hommes d'armes et de ses preux chevaliers, et la conduisit, sur sa blanche haquenée, dans ses domaines de Guyenne; puis il s'unit à la noble dame, flattée de devenir l'épouse du roi des Anglais. Veuve, et jeune encore, Isabelle se rappela sa première foi donnée, et ses engagemens envers Lusignan-le-Brun, alors cependant très-âgé. Elle revint dans les provinces du Continent, et, sur l'invitation du roi Philippe-Auguste, elle épousa celui qu'elle avait d'abord trompé. Il n'y eut point de fiançailles, car la reine d'Angleterre avait déjà connu nombreux ébats d'amour. Dans sa vieillesse, Isabelle se fit sorcière et empoisonneuse: ce fut elle qui prépara de sa propre main une mixtion pour le roi Louis IX; et c'est à ce sujet que les chroniques de Saint-Denis disent: « Quand elle vit qu'elle ne pou-

[1] Ancien cartul de Philippe-Auguste, fol. 100.

vait faire sa volonté, elle déchira sa guimpe et ses cheveux, et aussi fut longuement malade de despit. »

L'histoire des grands fiefs se lie à cette époque tellement au gouvernement de la France, qu'il est impossible de ne pas y revenir sans cesse. Cette haute féodalité qui compose la cour du suzerain, est continuellement en rapport avec lui, signe ses chartes, transige pour ses domaines; de sorte qu'on ne pourrait se faire une juste idée de la société territoriale, sans y comprendre l'histoire des seigneuries qui la composent.

Un parlement de pairs venait de se réunir à Paris pour décider une question fort grave, relative au comté de Champagne; Guillaume des Barres, Mathieu de Montmorency, avaient reçu commission spéciale pour convoquer le duc de Bourgogne, le premier des pairs : voici pour quel motif [1]. Henri II, comte de Champagne, était parti pour la croisade avec le roi Richard et Philippe-Auguste. Dans cette expédition chevaleresque, le comte, veuf d'Hermansette de Namur, s'était pris d'amour pour Isabelle, héritière du royaume de Jérusalem, et l'avait épousée. Il était mort peu d'années après ce mariage, laissant deux

[1] Brussel, t. I, p. 651, et dans la préface des historiens de France, de D Brial, t XVII, p. 29.

filles au berceau. Son frère s'empara sans réclamation du comté de Champagne, et le transmit à son fils, qui avait succédé sous la tutelle de Blanche de Navarre. Le roi avait reconnu son droit, comme on l'a vu, en le prenant sous sa garde. Cependant, Jean de Brienne, qui s'était uni à l'aînée des filles du sire de Champagne, mort dans la Palestine, réclama le comté du chef de sa femme. Il se fondait sur les principes de la féodalité, qui admettaient les filles à la succession des grands fiefs. Blanche de Navarre, citée par un pair et deux chevaliers [1], invoquait la longue possession réelle, la prescription contre l'ancien seigneur du comté. Elle faisait valoir, mais faiblement, la préférence de la ligne masculine, motif sans force, parce qu'il était sans antécédens; enfin, elle se fondait sur l'illégitimité des filles d'Isabelle, du chef de laquelle on revendiquait la Champagne. On soutenait devant la cour des pairs, que la dissolution du premier mariage d'Isabelle avec Baudoin, roi de Jérusalem, n'avait pas été tellement complète, que les époux ne se fussent très-souvent rapprochés, et qu'en conséquence on doutait de la légitimité des enfans qu'elle avait eus de Con-

[1] Per ducem Burgundiæ Math. de Montmorenciaco et Willel. des Barres ut in Curiam nostram veniret jure paritura. (Comitissa Campaniæ.) *Ibid.*

rad, marquis de Tyr, son second mari, et à plus forte raison du comte de Champagne son troisième [1].

Ces motifs parurent suffisans à la cour des pairs. Réunis en parlement à Paris, ils adjugèrent le comté de Champagne au possesseur actuel, le jeune Thibaut, sous la garde et tutelle de sa mère. Ils parurent adopter les motifs indiqués par la défense, mais il est à croire que des idées d'un ordre plus général présidèrent à ce jugement [2].

En effet la féodalité exigeait la possession réelle de la terre, afin que le service militaire, première condition de la concession du fief, pût en tout temps être accompli. Il ne pouvait alors exister de ces situations fictives, de ces droits immatériels indépendans de la jouissance de fait, et l'on considéra sans doute le long éloignement des héritiers de Champagne comme une renonciation tacite, et la possession actuelle du jeune comte comme

[1] C'est dans ce procès, qui eut lieu en 1216, que les pairs de France sont positivement distingués des autres barons. Judicatum est a paribus regni nostri, videlicet : Alberic. Remensi archiepiscopo, Willelmo Lingonensi, Willelm. Catalaunensi, Philippo Belvacensi, Stephano Noviomensi episcopis et Odone duce Burgundiæ. (Les autres grands fiefs étaient alors comme vacans.) *Ibid.*

[2] Cet arrêt ne fut que provisoire, mais par le fait il devint définitif. Art de vérifier les dates, t. III, p. 130, édit. in-4.

un remplacement nécessaire dans les obligations féodales.

En même temps se morcelait le beau fief de Chartres, de Blois et de Clermont, réunis sur la tête de Thibaut second de nom. Deux fois marié, avec Marie d'Alençon et Clémence des Roches, il n'avait point eu d'héritiers. Les comtés de Blois et de Chartres retournèrent aux enfans de Marguerite et d'Isabelle de Champagne, ses tantes. Marguerite n'avait qu'une fille, Marie d'Avesne, unie à Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol. Une seule fille restait également à Isabelle; elle avait épousé Richard de Beaumont. D'après le droit féodal, comme il n'existait point d'aîné, les fiefs devaient être partagés. Les deux comtes procédèrent à cette division territoriale. St.-Pol eut le comté de Blois [1], Beaumont celui de Chartres. Philippe-Auguste acquit la terre de Nogent-L'Érimberg et le comté de Clermont en Beauvoisis; de sorte qu'un des grands fiefs de France se trouva ainsi morcelé. Ces terres servirent encore à augmenter l'apanage de Philippe, second fils du roi.

Vers cette époque, Alix, duchesse de Bretagne,

[1] Les auteurs de l'Art de vérifier les dates ont placé mal à propos cette division sous le règne de St-Louis; la Charte est scellée du sceau de Philippe-Auguste, et appartient à son règne.

mourut regrettée de ses vassaux toujours fidèles à sa race. Elle avait épousé, comme on l'a vu, le comte de Dreux, et trois enfans étaient nés de cette union : Jean, Arthur et Iolande. D'après la coutume féodale, Jean devait être immédiatement investi de la couronne ducale, puisqu'elle provenait du chef de sa mère; les nobles Bretons se réunirent en parlement, et comme ils étaient satisfaits du gouvernement du comte de Dreux, ils le choisirent pour *Bail* ou tuteur du duc jusqu'à sa majorité [1]. Alix fut ensevelie avec toute la pompe des vieilles funérailles. Son tombeau, placé aux pieds des sépultures de son père et de sa mère, devint un objet de dévotion publique. Le comte de Dreux sollicita la main de la comtesse de Flandres. Elle n'était point veuve, mais l'intention du noble sire était de faire annuller le mariage de cette riche héritière avec le comte Ferrand, retenu prisonnier dans la tour du Louvre, depuis la bataille de Bouvine. La dame de Flandres préféra son veuvage et conserva fidélité au malheur. Il y avait dans le caractère de son premier mari quelque chose de chevaleresque, capable de séduire et d'imposer des sacrifices. La Bretagne se trouva donc pendant quelque temps comme sous l'empire d'une régence.

[1] D'Argentrés, p. 288 et 289.

Mais rien n'était plus indomptable que les seigneurs bretons. Fiers de leurs priviléges, ils ne reconnaissaient dans leur duc qu'une simple autorité de protection et de tutelle. Ils avaient accueilli Pierre de Dreux avec enthousiasme : un mois s'était à peine écoulé, qu'ils se révoltèrent contre lui, parce qu'il avait imposé des droits sur les marchandises et prétendait à la garde des fiefs des mineurs, jusqu'à ce que ceux-ci eussent atteint l'âge de vingt ans. Pierre céda d'abord aux vives représentations de ses barons; mais ayant disputé un service féodal à Guiomar, vicomte de Léon, une ligue se forma contre lui. Le sire de Rohan, Amaury, seigneur de Craon, Salomon et Conan, dépouillés de leurs terres, se réunirent, et appelèrent à leur secours Jean de Montoire, comte de Vendôme, et le sire Hardouin de Maillé [1].

Tous les seigneurs n'entrèrent pas dans cette confédération territoriale. Les sires d'Avaugour, de Fougères, de Châteaubriand et de Dol, suivirent le gonfanon du duc. Ainsi, la Bretagne se trouva divisée. Une grande bataille de chevalerie se donna, et les défenseurs de l'indépendance féodale, après des prodiges de valeur, furent défaits. Les seigneurs de Vendôme et de Craon tombèrent au pouvoir de Pierre de Dreux. La paix fut con-

[1] Actes de Bretagne, t. I, col. 108. Ann. 1219 à 1222.

clue et la Bretagne pacifiée. Les priviléges des barons en subirent quelque atteinte [1].

Une question nouvelle s'éleva devant le parlement des pairs sur le comté de Brienne. Gauthier de Brienne, l'aîné de la race, était mort sans postérité, et le fief héréditaire était passé à Jean, qui fut appelé à la couronne de Jérusalem. Marguerite, femme de Gauthier, se déclara enceinte, accoucha d'un fils, et revendiqua en son nom le comté. C'était la première fois que la cour avait à prononcer sur le droit des posthumes. Elle se décida en faveur de l'enfant. Jean de Brienne alla poursuivre ses prodigieuses destinées dans l'Orient, où la couronne de Jérusalem reposa sur sa tête.

On résolut ensuite une autre difficulté féodale sur le comté de Vendôme. Il s'agissait de la représentation dans la ligne collatérale. Jean II, comte de Vendôme, mort en 1190, laissa trois fils : l'un qui succéda à son père, sous le nom de Jean III, le second qui fut baron de Laverdin, le troisième qui embrassa l'état ecclésiastique. Jean III mourut sans enfans, en 1214, et son frère, le sire de Laverdin, l'avait précédé d'une année, laissant un fils. La question était de savoir, si ce jeune neveu devait succéder, ou si le comté de

[1] Chroniq. de Tours, ad ann. 1222.

Vendôme serait réuni au domaine royal. La cour des pairs se prononça pour l'héritier naturel. Philippe-Auguste, qui avait élevé la réclamation, ne put demander que le droit de rachat et de relief, comme pour les fiefs transmis en légitime lignée[1].

Telles étaient les affaires importantes qui occupaient la cour des barons. Les évènemens à l'extérieur avaient alors non moins de gravité. Comme ils se lient essentiellement à l'histoire des grandes familles de France, à ces généalogies nobiliaires dont la féodale galerie frappe notre imagination, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter encore un regard sur les nombreuses colonies de barons et de chevaliers.

L'empire de Constantinople avait éprouvé de nouvelles vicissitudes. Henri de Flandres était mort sans postérité; les barons élurent pour son successeur le roi de Hongrie, qui refusa, et ensuite Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre. Le comte avait épousé Iolande de Flandres, sœur du dernier empereur, il était proche parent du roi de France, et accepta avec joie cette couronne lointaine. La famille de Courtenay était alors une de ces races chevaleresques qui allaient quérir des aventures et des royaumes outre-mer; Pierre convoqua de nombreux vassaux et ses hommes d'ar-

[1] Cartulaire de Vendôme, ad ann. 1218.

mes; puis tous se mirent en route, se dirigeant vers Marseille. Un noble baronnage les suivait; le comte d'Auxerre s'embarqua sur une flotte préparée d'avance et prit le chemin de Rome, où le pape l'accueillit avec le témoignage de la plus vive tendresse. Il le couronna empereur dans l'église de St.-Laurent, et plaça auprès de sa personne un légat, pour indiquer tout l'intérêt que le Saint-Siége prenait à la bonne réusite de son voyage. De Rome, Pierre de Courtenay se rendit à Venise, où il conclut avec la république un traité, par lequel le Doge s'engageait à fournir des navires garnis de matelots et de soldats, et les croisés à leur tour consentaient, au profit de la république, à assiéger Durazzo, alors au pouvoir des Grecs et de Théodore Lascaris, un des héros de l'Hellénie dégénérée. Tandis que la dame de Courtenay et ses trois plus jeunes enfans se rendaient directement à Constantinople, les chevaliers de France et les Vénitiens allaient de concert investir Durazzo, comme ils avaient, quelques années avant, assiégé Zara. Ils furent moins heureux. Obligés d'abandonner leur résolution, ils se mirent en marche à travers les terres. Les Grecs ne leur laissèrent pas un moment de repos; ils les harcelèrent dans les montagnes, et soit par ruse, soit par violence, ils s'emparèrent de l'empereur, du légat, du comte de Sancerre et des

chevaliers qui suivaient leur sire dans ce pélerinage. On ne sut plus ce qu'était devenu le sire de Courtenay. Quelques-uns disaient que Lascaris l'avait fait massacrer[1] ainsi que ses infortunés compagnons; quelques autres qu'il était mort dans une prison affreuse. Ainsi, dans l'espace de moins de dix années, deux empereurs francs avaient péri misérablement, ou dans les fers, ou sous les coups des défenseurs demi-barbares de la vieille civilisation grecque. L'impératrice et ses enfans étaient arrivés à Constantinople, et c'est là qu'elle apprit le triste sort de son mari. Le trône impérial devint encore ainsi une fois vacant[2].

Le droit de naissance appelait à la couronne Philippe de Courtenay, marquis de Namur, fils aîné de Pierre de Courtenay. Les barons francs de Constantinople députèrent quelques uns d'entre eux auprès de ce noble héritier. Mais les fortunes incertaines et les hasards qui avaient marqué les destinées de sa race, l'arrêtèrent. Il

[1] Sur la mort de Pierre de Courtenay consultez Ducange, *Hist. Constantinop.*, l. 2, chap. 22. Philippe Monske, évêque de Tournay, a composé une espèce de poème sur les empereurs francs de Constantinople. Il a été publié par Ducange à la fin de la chroniq. de Vilhardouin, p. 224, dans l'édition qu'il en a donnée.

[2] Acropolita, c. 14, affirme que Pierre de Courtenay fut poignardé.

refusa ces offres ; Robert, son frère puiné, dont le patrimoine était fort obéré, se montra plus hardi chevalier, il accepta la pourpre, et vint dans la cité de Constantin où il fut reconnu et proclamé empereur. Robert se montra politique et bien inspiré. Il s'efforça de concilier les Grecs et les Latins et d'opérer une fusion entre les deux peuples ; madame Marie de Courtenay, sa fille, épousa Théodore Lascaris, empereur de Trébisonde, et la paix régna quelque temps dans la nouvelle colonie des chevaliers de France [1].

Il y a cela de particulier dans cette histoire du moyen âge, qu'on est entraîné de tableaux en tableaux par cette génération voyageuse qui porte sa fortune et ses armes sur tous les points du monde alors connu. Nous venons de voir la famille de Courtenay se revêtir de la pourpre des Césars ; voilà que maintenant une brave et vaillante race

[1] La destinée bizarre des Courtenay, descendans de la famille royale de France, a porté tous les érudits à dresser leur généalogie ; la branche des Courtenay du continent, car il y a une branche anglaise, s'est légalement éteinte dans Charles Roger de Courtenay, qui mourut en 1730, et par les femmes dans Hélène de Courtenay qui épousa Louis de Baufremont. Le parlement de Paris lui défendit le 7 février 1737 de prendre le titre de princesse du sang. Des branches cadettes des Courtenay subsistent encore mais dans l'obscurité.

de barons quitte ses manoirs pour voguer vers l'Égypte. C'est sur Damiette qu'elle dirige ses gonfanons.

Le concile de Latran avait envisagé tous les besoins de la catholicité; ce n'était pas seulement les croisades contre les Albigeois et les Maures d'Espagne, qu'il avait encouragées par l'appât des récompenses spirituelles, mais il déplorait dans ses canons le triste état des colonies chrétiennes de la Palestine, la perte de Jérusalem, et l'avilissement du saint tombeau [1]. De telles paroles produisaient toujours leur effet sur l'ardente imagination des chevaliers; mais de trop graves intérêts retenaient encore les barons de France dans leur patrie. Lorsque la victoire de Bouvine et l'inutile expédition d'Angleterre eurent rendu disponible une nombreuse et vaillante chevalerie, on se détermina à porter des secours aux nobles hommes qui assiégeaient alors Damiette.

Cette direction nouvelle qu'avaient prise les pèlerinages armés des chrétiens, jusqu'alors s'acheminant dans la Palestine, avait été inspirée par le pape [2], au milieu du concile de Latran. Il avait désigné le pays d'Égypte comme une riche

[1] Labbe, Concil. t. XI.

[2] Baronius, Annal. Ecclesiast. ad ann. 1215, et Vit Innocent. dans Muratori, l. 3, p. 40 et 50.

proie, offerte à l'avidité des barons et au zèle ardent des prédicateurs. Il n'en fallut pas davantage pour que les croisades s'engageassent désormais dans cette route. Jean de Brienne avec toutes les forces de Jérusalem, le duc d'Autriche, Guillemin, comte de Hollande, qui étaient venus porter, dans un pieux voyage, des secours aux hommes de la Palestine, assiégèrent Damiette, alors considérée comme la clef de l'Égypte [1]. A la seule nouvelle des périls et des succès de leurs frères d'Orient, les chevaliers français se hâtèrent de prendre les armes. Eudes duc de Bourgogne, le comte de Nevers, Savary de Mauléon, Milon comte de Bar-sur-Seine, Questin grand chambrier de France, Pierre de Nemours évêque de Paris, le redoutable évêque et comte de Beauvais, si expert dans le métier des armes, Gauthier évêque d'Autun, Guillaume de Beaumont évêque d'Angers, tous ces vaillans hommes convoquèrent

[1] Comparez pour le siége de Damiette le continuateur de Guillaume de Tyr que j'ai déjà cité; Olivier Scolastique *Hist. damiatina*, ch. 7 et 8 dans le 18e vol. des historiens de France de Dom Brial; les auteurs arabes qui ont traité le siége de Damiette sont : l'historien des patriarches d'Alexandrie et Makrisi; il existe une excellente dissertation de M. Hamaker, professeur à Leyde, sur ce sujet, Amsterdam 1826, sous ce titre : « Commentatio de expeditione a Græcis Francisque adversus Dimyatham suscepta. »

leurs vassaux sous les gonfanons, pour secourir leurs frères d'outre-mer. Eudes partit le premier; il laissa la régence du grand duché de Bourgogne à sa femme Alix de Vergi, puis il vint à Lyon. Tandis qu'il y faisait séjour pour arranger les querelles survenues entre les habitans et leur évêque, une violente maladie le surprit. Il mourut, léguant son corps à Citeaux, et son duché à son fils aîné qui prit le nom d'Hugues IV [1].

Les autres pélerins arrivèrent à temps devant Damiette pour suivre toutes les opérations du siége : il y avait dans cette expédition un esprit plus clérical, peut-être encore, que dans les précédentes croisades. C'était un pape qui l'avait inspirée ; c'était le fougueux cardinal Pélage qui la conduisait. Enfin, comme pour compléter ce caractère spécial, François d'Assise était venu au camp avec une compagnie de frères mineurs, nouvel ordre qu'il venait de fonder, et dont la mission était de prêcher et de convertir les infidèles. C'était une guerre, comme le fait très-naïvement remarquer le continuateur de Guillaume de Tyr, entre l'apostole (le pape pour le calif) de Bagdad et l'apostole de Rome [2].

[1] Art de vérifier les dates, t. III, in-4°, 2e partie, p. 18.

[2] Voyez les pieux et ridicules efforts de saint François pour convertir le soudan du Caire, dans Olivier Scola-

Le courage ne manquait cependant jamais aux guerriers de France. Damiette fut emportée, et c'est alors que les Sarrasins offrirent, en retour de cette grande cité, le royaume de Jérusalem et ses dépendances, depuis long temps en leur pouvoir. L'esprit clérical domina ici la raison, et les combinaisons de la guerre; Damiette ne fut point rendue et les Sarrasins restèrent maîtres de Jérusalem et de son territoire. Lorsque Philippe-Auguste apprit cette grande faute, « lorsqu'il oït dire, que les chevaliers pouvaient avoir un royaume pour une cité, si les tint pour fous et pour musards de ce qu'ils ne le fesaient [1]. »

En effet, par les imprudens conseils du légat, les chevaliers s'engagèrent dans l'intérieur de l'Égypte. Les eaux du Nil débordé les entourèrent au milieu des sables, où toutes les populations en armes les forcèrent à capituler [2]. On s'engagea à rendre Damiette, dont la possession

stique et dans la vie de ce saint, écrite par les Bollandistes; la patience et la tolérance du sultan sont admirables: malgré les clercs de sa loi qui voulaient la *teste couper* aux prédicateurs, il leur fit servir à manger et les renvoya en l'*ost des chrétiens*.

[1] Continuateur de Guillaume-de-Tyr, à l'année 1219.

[2] Voyez M. Reynaud dans les extraits des historiens arabes qui accompagnent l'histoire des croisades de M. Michaud, § 76.

avait coûté tant de combats, et à quitter ces malheureux rivages. Un grand nombre de chevaliers de France périrent dans cette expédition sans résultat.

Tandis qu'on se battait à Damiette, et que les chrétiens y éprouvaient de tristes revers, une question successoriale pouvait appeler le prince Louis de France à la couronne de Castille, et par conséquent à devenir le chef de cette autre grande croisade contre les musulmans d'Espagne.

Le roi de Castille, don Henriquez Ier, était mort sans enfans. Il n'avait que deux sœurs. L'aînée, Bérangère, avait épousé don Alphonse, roi de Léon, dont elle avait un fils du nom de Ferrand ou de Fernand. L'autre était Blanche de Castille, femme du prince Louis. La succession devait échoir à la mère de Ferrand, puis à ce comte lui-même. Mais le mariage de Bérangère avait été déclaré nul et son fils illégitime. Blanche pouvait donc faire valoir ses droits; mais les fiers Castillans préféraient un prince de leur race, un enfant élevé, pour ainsi dire, dans leurs habitudes et leurs privilèges. Le Prince Louis n'avait pour appui que la maison de Lara, rivale de la famille de Léon; elle écrivit, sollicita auprès de Philippe-Auguste pour le décider à soutenir les prétentions de Louis par les armes; mais le peu de succès de l'expédition d'Angleterre, l'incapa-

cité que le prince y avait déployée, avaient dégouté le roi de tous ces grands essais de fortune. Il ne fut donné aucune suite à cette affaire. Louis se contenta d'écarteler ses armes des couleurs et émaux de la maison de Castille, pour constater ses droits et les empêcher de prescrire [1].

La paix était ainsi dans les vœux du roi. L'âge commençait à glacer ses membres. On disait dans les castels et dans les manoirs que le lion devenait vieux. Il consentit à prolonger pour quatre ans la trève avec l'Angleterre; tous ses amis, ses compagnons de bataille, expiraient autour de lui : l'année 1218 fut bien triste, et les obitulaires des monastères sont remplis du nom des nobles trépassés [2]. Le comte de Dreux, le comte d'Angoulême, et la vieille comtesse Mahaut de Flandres, moururent dans le plus court intervalle. Ce qui affligea plus profondément encore le roi, ce fut la perte du prince Philippe, son petit-fils, qui étonnait déjà les clercs par son savoir. Les droits à la couronne passèrent alors à Louis, le second dans la lignée, qui régna dans la suite sous le nom de Louis IX.

La famille du roi se composait ainsi de l'héritier

[1] Cartulaire de l'abbé de Camps; article *Castille*; dans le volume des traités de paix et négociations, § IV.

[2] Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1218.

immédiat de la couronne, Louis, comte d'Artois, de Philippe son frère, qui avait pour apanage le comté de Boulogne, et de Marie de France, unie au duc de Brabant. Le prince Louis avait trois fils : Louis l'aîné, Jean et Robert, également apanagés.

Tous les chagrins domestiques qu'il éprouvait ne détournaient pas cependant Philippe-Auguste du maniement des affaires publiques ; il s'occupait encore de l'administration des communes, des rapports de la féodalité, et des droits de l'Église.

Dans la période que nous venons de parcourir, peu de communes obtinrent de nouveaux priviléges. C'était dans le commencement des règnes, et presque jamais à leur déclin, que les bourgeois sollicitaient la confirmation de leurs coutumes. On voulait profiter de cette bienveillance des jours de l'avènement, de ce besoin qu'avaient les rois d'acquérir l'amour et l'appui des vassaux; aussi presque toutes les confirmations des communes datent-elles des premières années du règne de Philippe-Auguste. Nous ne trouvons qu'une charte de privilége accordée aux bourgeois de Baron en Picardie [1]. Ce sont toujours les mêmes formules de libertés grandes et larges : le roi veut que si les habitans ont reçu une injure, et que ses

[1] Regist. de Philipp.-Aug. Biblioth. du Roi, n° 9852. A f° 71. R° Ann. 1215.

officiers refusent justice, ils puissent se la faire eux-mêmes. La commune de Crépi, en Valois, obtint une charte de confirmation de ses droits. Le roi lui en avait déjà concédé une précédente, mais, pour conserver des libertés si chères, on ne croyait pas avoir trop de garanties [1]. Philippe confirma en même temps la charte par laquelle le comte de Ponthieu donnait une commune aux habitans de Dourlens, et accordait quelques priviléges à de petits hameaux dépendans de ses domaines [2]. Le besoin de ses franchises locales se faisait tellement sentir, qu'il n'était pas de petite réunion d'hommes libres qui ne songeât à s'organiser en commune.

Si les concessions aux bourgeois ne sont pas très-nombreuses, dans cette dernière période de la vie du roi, les immunités accordées aux églises s'y multiplient au contraire.

C'était, en effet, dans les temps de vieillesse du suzerain, que les clercs adroits tourmentaient sa personne et exploitaient ses faiblesses. Il serait fastidieux de rapporter toutes les chartes, qui concèdent des terres au clergé, ou l'accablent de priviléges. Nous nous contenterons d'en donner la formule pour l'abbaye la plus importante de cette

[1] Collection des ordonnances du Louvre, t. IX, p. 304.
[2] *Ibid.* t. XI, p. 311.

époque, celle de Citeaux. Le roi la prend sous sa protection spéciale; il veut que les religieux de cet ordre, en quelque lieu qu'ils soient réunis, jouissent de toutes les garanties des vassaux immédiats. Il ordonne qu'aucun homme, baron ou bourgeois, ne puisse entrer sur les terres de l'abbaye, pour y percevoir une redevance quelconque sous le prétexte de féodalité, de communes ou même de tournois. Les religieux doivent être exempts de toute espèce de service militaire même pour un fief[1].

Une curieuse concession faite au clergé est, sans contredit, la charte connue sous le titre de convention entre le roi et l'évêque de Paris. Philippe s'y déclare l'homme de l'évêque au service de trois chevaliers pour le porter le jour de son intronisation dans la métropole, et il s'oblige à un don de 45 sols pour les cierges. Il lui concède encore la faculté d'avoir dans le parvis de Notre-Dame, un marchand de tout état, boucher, tavernier, faiseur de haubert, brodeur, tréfileur, etc[2]; enfin il reconnaît la seigneurie absolue de l'évêque sur les halles des Champeaux et le bourg de Saint-Germain.

Les actes qui doivent surtout fixer l'attention

[1] Recueil des ordonnances du Louvre, t. 5, p. 142.

[2] Charte de la métropole, conservée par D. Felibien. Hist. de Paris, t. 1, p 265; elle est aussi en entier dans de Lamarre, Traité de la police, t. 1, p. 140.

dans cette période concernent la juridiction civile et criminelle. Tout se décidait encore par les combats judiciaires; les champions entraient en lice, et l'adresse ou la force jugeaient du bon droit. Les barons, et chevaliers de race noble, se battaient à la lance ou à l'épée; mais les vilains joûtaient au bâton. Un mandement de Philippe, adressé à la comtesse de Champagne, fixe la longueur du bâton que le champion pouvait employer dans les combats. « Il ne sera pas plus long ni plus court que de trois pieds [1]. » C'est ainsi que lorsqu'une coutume, quelque absurde qu'elle puisse être, s'introduit dans les lois, elle y reçoit des règles et s'y revêt de toutes les formes de la justice et de l'impartialité

Une ordonnance importante et qui s'est conservée dans les vieilles coutumes de Normandie, déclare que, lorsque la femme meurt sans enfans, tous les biens de la communauté appartiennent au mari, sauf les petits legs faits par elle avant son décès [2]. Une autre charte fixe le douaire coutumier pour la femme à la moitié de la fortune du défunt [3].

[1] Quod campiones non pugnant de cætero cum baculis qui excedant longitudinem trium pedum. Recueil des ordonn., t. I, p. 35.

[2] Ordonnances du Louvre, t. I, p. 38.

[3] Beaumanoir, ch. 13, p. 35, Desfontaine, Conseil XXI, n. 52.

Après avoir été expulsés du domaine du roi, les Israélites y étaient revenus, comme cela arrivait toujours, moyennant rançon. C'était une mine excellente à exploiter qu'un juif dans une seigneurie. Aussi, dès l'année 1210, il avait été convenu entre le roi et la comtesse de Champagne qu'ils ne se prendraient pas mutuellement leurs juifs [1]. Une ordonnance plus générale fixa les limites dans lesquelles devait avoir lieu le prêt à intérêt. D'après ces dispositions, l'enfant d'Israël ne pouvait prêter à chrétien qui n'aurait meubles, et qui vivrait du travail de ses mains. L'usure était fixée à deux deniers par livre chaque semaine, et ne pouvait se prolonger au-delà de l'année. Le juif ne devait avancer ses écus ni à moine, ni à chanoine, sans le consentement de l'abbé ou du chapitre. Il ne pouvait prendre en gage ni les ornemens des églises, ni les vêtemens ensanglantés, ou mouillés, ni la charrue du laboureur, ni le blé non vanné. Si le débiteur assignait à la dette d'un juif un revenu fixe et certain, celui-ci ne pouvait demander l'usure, à moins qu'il ne fût troublé par l'emprunteur dans la perception de ce revenu; au cas de violence, ce débiteur paierait l'amende au roi; si un chevalier veut engager ses armes, son cheval de bataille, l'escarboucle qu'il a rapportée de la Palestine, l'Israélite les

[1] Brussel, De l'usage des fiefs, t. I, p. 571.

pourra prendre, et le roi n'aura point à se mêler de cette transaction [1].

Ces larges principes sur l'usure furent sans doute inspirés au roi par le besoin d'argent: ils ne s'appliquèrent pas seulement aux juifs, mais encore aux chrétiens; le roi renonça, en faveur des habitans de Caen, au droit de confiscation qui lui appartenait sur tous ceux qui se livraient à l'usure, et sur leurs femmes; le même acte ajoute que le suzerain n'aura plus le droit de donner des maris à leurs filles et des tuteurs à leurs enfans hors les cas prévus par les coutumes en Normandie [2].

Une législation exceptionelle subsistait toujours en faveur des croisées. Le respect qu'inspirait le pélerinage à la Terre-Sainte, l'absence plus ou moins prolongée, hors de la patrie, exigeait un corps de règles spécial appliqué aux chevaliers partis pour la Palestine, ou qui avaient manifesté le désir d'accomplir le passage d'outre-mer. L'ardeur de ces voyages s'était étendue aux habitans des villes, leur privilége fut réglé de la manière suivante:

« Aucun bourgeois ou vilain ne devra être imposé à la taille la première année qu'il aura

[1] Dominus rex super hoc non se intromittet. Collect. du Louv., t. I, p. 35.

[2] Regist. de Philippe-Auguste. MSS. n° 8408. Col. 112

pris la croix, à moins qu'elle n'ait déjà été répartie avant son départ; les croisés encore sur leurs domaines ne sont pas exempts de l'ost et de la chevauchée, c'est-à-dire du service militaire. Si le roi ordonne qu'une ville fournira son contingent pour les batailles et que les habitans préfèrent se racheter pour de l'argent, les croisés pourront être taxés comme les autres; s'ils possèdent des terres soumises à la taille, ils seront également taxés; toutes les charges municipales, clôtures de la ville, routes, ponts, sont aussi dans les obligations des croisés; quant aux dettes de la commune, ils sont tenus pour toutes celles qui ont été contractées avant le pélerinage. Si les baillis royaux arrêtent un croisé pour crime à la suite duquel il puisse perdre la vie ou un membre, l'Église ne pourra le réclamer dans sa juridiction. Quand le roi demandera quelque chose à une cité pour la subsistance de ses troupes, les croisés ne paieront rien dans la première année; ils sont obligés de comparaître devant la cour de leur supérieur dans l'ordre des fiefs pour tout ce qui concerne les services féodaux; mais s'ils se prétendent surchargés, ils se pourvoiront devant l'évêque; hors les cas spécialement déterminés, le croisé sera toujours dans la juridiction ecclésiastique[1]. »

[1] Trésor des chartes, regist. 2, f. 17; elle a pour titre : *Stabilimentum cruce signatorum.*

Les corporations marchandes recevaient en même temps des priviléges et des concessions. Les boulangers de Pontoise avaient la permission de s'organiser en corps avec des magistrats et une juridiction. Tous ceux qui entraient dans cette association devaient offrir à dîner aux autres, et payer une obole [1]; de semblables chartes étaient concédées aux bouchers d'Orléans, moyennant une redevance de sept deniers qu'ils donnaient au roi [2]. Afin de protéger les vignerons de ses domaines, Philippe défendit de transporter par eau sur le cours des rivières, les vins de la Gascogne, de l'Anjou et du Poitou [3]. Il accorda le criage à perpétuité de toutes sortes de denrées à la *hanse*, ou compagnie de marchands de Paris, avec la basse justice sur le *fait des marchandises*, c'est-à-dire sur toutes les questions commerciales qui ne tenaient pas aux grands délits [4]. Enfin le roi réglait que pour la foire du *landit* à Saint-Denis, chaque marchand pouvait désigner sa place [5], lorsqu'elle n'avait pas été prise auparavant, et le prévôt était forcé de la lui donner avec toutes les dépendances.

[1] Ordonnances du Louvre, t XI, p. 308

[2] Ordonnances du Louvre, t. XI, p. 310.

[3] *Ibid.*, t. XI, p. 317.

[4] *Ibid.*

[5] Chartes de Saint-Denis, Félibien, Hist. de Paris, aux preuves; 1re partie, p. 95.

Tels sont les actes épars de la législation pendant la dernière période du règne de Philippe-Auguste. Ils n'offrent aucun caractère général, aucune pensée qu'on puisse résumer. Ce sont des faits isolés, curieux sans doute, mais dont on ne pourrait tirer des résultats systématiques sans tomber dans l'arbitraire et dans de vagues conjectures. On sent pour ainsi dire, que la vieillesse de ce règne approche!

CHAPITRE XXXIV.

Symptômes de la maladie du roi. — Comètes et prédictions. — Testament. — Réunion d'un parlement à Paris. — Mort de Philippe-Auguste. — Pompe funèbre. — Caractère du roi. — Jugement des chroniques. — Résumé de ce régne. — Célébrités contemporaines. — Le pape Innocent III. — Le roi Richard. — Le roi Jean.

1222—1223.

Philippe-Auguste était parvenu à sa cinquante-sixième année. Un règne de quarante ans si largement occupé, toute cette vie de batailles et de fatigues avait affaibli son corps, de manière qu'il montait difficilement à cheval, et il était obligé de préférer les vêtemens de camelot, de serge et de velours, aux nobles armures; il avait abandonné toutes les volages idées de sa jeunesse. La reine Ingerburge était revenue auprès de lui, et ils habitaient ensemble le château de Pacy-sur-

Eure, où Rigord, son médecin et son historien, lui avait conseillé de séjourner pour réparer ses forces affaiblies. Là, Philippe s'occupait à bâtir des églises, à réparer les monastères. Le chroniqueur de Saint-Denis admire cette grande piété qui ne cessait de gratifier les cellules bénies, de sous d'argent, de mesures de blé ou de vin. Plus de vingt chartes contemporaines contiennent des donations pieuses [1]. C'était toujours à l'approche de la mort que les clercs triomphaient; ils profitaient, comme on l'a dit, de ces momens de terreur et de faiblesse de l'ame, pour arracher, des barons pillards et batailleurs, quelque large don en faveur de la châsse du saint vénéré ou pour la nourriture et le vêtement des moines. Saint-Denis eut vingt arpens de vignes; Notre-Dame de Paris, Saint-Germain-des-Prés, des redevances et des terres royales; aussi, chantait-on, en tous les monastères, en plain-chant, pour la conservation de ce monarque.

Cependant, le roi tomba dans les accès d'une fièvre quarte; il était saisi, à divers intervalles, d'un frisson mortel, et frappé d'une sorte de pa-

[1] La collection des chartes de M. de Brequigny n'est point imprimée depuis l'année 1214 jusqu'à la mort de Philippe-Auguste; elle existe cependant en mss. dans les combles de la bibliothèque du roi; c'est une compilation dont je me suis beaucoup servi.

ralysie. Gillon et le moine Rigord, ses médecins, qui ne le quittaient pas, considéraient sa maladie comme très-dangereuse. On consultait jour et nuit les livres d'Avicenne et des Arabes; on faisait tout à la fois des prières et des exorcismes; enfin, Philippe se fit transporter à Saint-Germain-en-Laye, demanda lui-même à dicter sa charte testamentaire; l'évêque Guérin prit la plume, et le roi, d'une faible voix, s'exprima en ces termes:

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français; sachez qu'au mois de septembre 1222, gisant sur mon lit, et voulant pourvoir à ce qui nous touche, si la mort arrive, j'ai fait les dispositions suivantes:

» Je veux que mes exécuteurs testamentaires prennent, sur mon trésor, cinquante mille livres parisis (600,000) avec lesquelles ils feront, à leur discrétion, réparation des dommages que j'ai pu causer.

» Nous donnons aussi à notre bien méritante épouse, Ingerburge, dix mille livres parisis (120, 000 liv.); nous aurions voulu lui accorder davantage; mais nous nous sommes ainsi restreint, afin de pouvoir réparer tout ce que nous avons encore fait d'injuste.

» Nous léguons à notre fils Louis, premier né, cent mille livres parisis (1,200,000 liv.) qu'il pourra employer à la défense du royaume de

France, ou bien dans un pélerinage, si Dieu lui en inspire la pensée.

» Nous laissons à l'abbaye que nous avons fait construire près le pont de Charenton, et aux vingt chanoines qui s'y sont établis, une rente de deux cent cinquante livres à prendre sur la prévôté de Paris, et de plus, dix mille livres pour y construire une chapelle.

» Ensuite, nous léguons à Jean de Brienne, roi de Jérusalem, trois mille marcs d'argent, et aux hospitaliers, dix mille, ainsi qu'aux templiers; et ces diverses sommes leur seront payées au premier passage d'outre-mer.

» Nous destinons au même roi et aux mêmes ordres militaires cent mille marcs d'argent, afin qu'ils les emploient à entretenir trois cents chevaliers pendant trois ans, après que la trève aura été rompue avec les Sarrasins, et ces trois cents chevaliers seront répartis entre le roi et les ordres militaires.

» Nous léguons aux pauvres orphelins, aux veuves et aux lépreux, vingt-une mille livres parisis, qui seront distribuées par les mains de nos exécuteurs testamentaires.

» Nous laissons à notre second fils Philippe dix mille livres parisis et à nos serviteurs deux mille.

» Nous donnons à l'abbaye de Saint-Denis, où nous élisons notre sépulture, tous nos joyaux gar-

nis de pierres précieuses, nos croix d'or, à condition que, pour le salut de notre ame, tous les jours vingt moines célèbreront la messe.

» Ce testament nous le scellons de notre scel, en nous réservant cependant pleine puissance de le modifier, changer; nous nommons comme nos exécuteurs testamentaires, Guarin, évêque de Senlis, Barthélemy De Royes, chancelier de France, et le sire Aymard, trésorier du Temple.

» Fait, l'an du Seigneur 1222, au mois de septembre, à Saint-Germain-en-Laye. »

P. S. « Nous donnons et laissons à l'Hôtel-Dieu de Paris, une somme de vingt sous par jour, destinée au service des pauvres, à prendre sur la prévôté de Paris : ce que nous confirmons par notre scel [1]. »

Philippe survécut quelques temps encore à ses dernières volontés; il était retourné à son château de Pacy-sur-Eure, lorsque se réunit à Paris un parlement féodal, pour délibérer sur les affaires de la Terre-Sainte et la croisade des Albigeois [2]. Le baronnage devait être considérable, et le roi

[1] Ce testament existe en original; il est rapporté dans les Hist. de France de D. Brial, t. XVII, p. 114.

[2] Ce parlement fut favorable aux comtes de Toulouse et aux Albigeois.

Jean de Brienne devait y implorer la commisération des barons d'Occident pour les affaires d'outre-mer. Quoique bien faible encore, et perclus de ses membres, Philippe-Auguste, porté sur une litière, se mit en route, mais ses douleurs redoublèrent tellement, qu'il fut obligé de s'arrêter à Mantes, où il s'alita. Son corps était brûlant et dévoré par une fièvre violente; il expira dans le délire, et la chronique de Saint-Denis rapporte que, durant son agonie, il prononçait le nom d'Agnès, de cette Agnès qu'il n'avait jamais oubliée, et dont le souvenir avait sans doute contribué à ses répugnances pour Ingerburge. La pieuse reine ne le quitta pas, cependant, et se retira, après sa mort, dans un monastère.

Les chroniqueurs, avides de merveilleux, ne laissent point passer une si grande douleur sans raconter des prédictions, des sortiléges et des miracles. Une comète parut cette année, crénue (chevelue) et grande, et l'on ne douta pas qu'elle n'annonçât quelque sinistre évènement[1]. Chose plus extraordinaire encore! le pape apprit la mort du roi au même moment qu'elle le frappa, et tous

[1] « En ce temps que la main de la mort prit le bon roi Philippe, une orible comète a paru en Occident, et donna signe de la mort d'un si grand prince. Chroniq. de Saint-Denis, ad ann. 1223.

les cardinaux en furent profondément attristés[1].

Toutes les chroniques parlent de la douleur publique; le poète Guillaume-le-Breton ne manque pas, dans sa verve classique, de nous peindre les gémissemens des pères et les larmes des enfans; on dirait la description des funérailles d'Hector ou de Turnus. Il n'y avait point en France comme en Angleterre, la muse caustique des moines mécontens; il ne fut donc point fait d'épitaphe sanglante comme à la mort de Richard et de Jean. Le corps du roi fut transporté à Saint-Denis en grande pompe; on voyait à ce funèbre convoi, le prince Louis et son frère, le comte de Boulogne, revêtus de leurs long habits de deuil; leurs chevaux de bataille caparaçonnés. Le lugubre cortége fut obligé de s'arrêter sur la route, et au lieu où le corps fut déposé on éleva une croix, et, par la suite, une chapelle desservie par des moines; à Saint-Denis la pompe fut plus grande encore; les chanoines n'avaient point été oubliés dans la charte testamentaire, et les joyaux qu'ils avaient reçus étaient estimés près de douze mille livres; aussi chantèrent-ils à pleine voix, et tous les ans ils célébrèrent une messe en l'honneur d'un prince si

[1] Guillaume le Breton, Philippéide, chant XII, intitule un chapitre : *Quod Papa scivit mortem Regis per miraculum.*

libéral[1]. Guillaume-le-Breton assure même qu'il se fit des miracles sur son tombeau, comme sur celui de Charlemagne[2].

Le prince Louis succéda à son père sous le nom de Louis VIII, son règne compte à peine dans l'histoire de la troisième race, car il ne fut, pour ainsi dire, qu'une sanglante et longue croisade contre les Albigeois.

C'est une de nos habitudes d'école de tracer des portraits historiques. Il n'est roi ni prince dont il ne soit d'usage de qualifier les actions et de juger la politique, et peu importent le siècle auquel ils appartiennent, les mœurs contemporaines, la part que l'inconstante fortune a eue dans les merveilles ou dans les fautes d'un règne! Cette manière d'apprécier les hommes a donné des résultats d'une vérité remarquable, et nous lui devons la variété d'épithètes si exactes qui se rencontrent à côté de chaque nom dans le catalogue royal. Nous avons des *rois bons, justiciers, grands, victorieux*, et pour justifier ces titres, on a décerné avec je ne sais quelle prodigalité féconde toutes les vertus, toutes les grandes qualités aux princes de nos trois races.[3]

[1] Necrol. parisiens. Apud Dubois, t. II, p. 274.

[2] Guillaume-le-Breton, chant. XII.

[3] Aucune de ces épithètes royales n'est contemporaine dans le sens qu'on les a prises.

Nos vieux et naïfs chroniqueurs n'ont pas toujours cette faculté de résumer en épithètes brillantes la vie du suzerain. Rigord, l'historien de Saint-Denis, qui a suivi pas à pas le roi Philippe, dont il est le biographe, se demande pourquoi on l'appelle *Auguste*. Quelques-uns de nos modernes nous répondraient que l'admiration des contemporains lui décerna ce noble titre. Le bon moine, qui n'a pas de ces enthousiasmes éclatans, n'y voit que le participe du verbe *augeo* (j'augmente), et comme Philippe a augmenté de beaucoup le territoire de la monarchie, il a mérité ainsi le titre d'Auguste, et, pour ainsi dire, d'*agrandisseur*.[1]

Cette réflexion du chroniqueur est de nature à désenchanter nos historiens poétiques et enthousiastes, et plus d'un historiographe a dû fermer le livre pour ne pas voir ces insolentes interprétations d'un moine, qui contrariaient son hymne historique. Quoiqu'il y ait bien plus d'esprit dans l'école du XVIIIe siècle que dans nos vieilles chroniques, j'ai préféré voir les hommes d'après les contemporains; et si l'on trouve que j'ai rapetissé le grandiose de Philippe-Auguste, je répondrai que je ne voulais pas faire un poème épique; je n'en ai ni la force ni le talent[2] : je ne m'étais pas

[1] Rigord. prolog. in lib. gestar. Philipp.-Aug. D. Brial collect. des Hist. de Franc., t. XVII, p. 3.

[2] Je ne sais si M. Parseval Grandmaison a puisé aux

engagé à faire agir un personnage de convention, mais à le produire tel qu'il était, tel que les débris de ces temps nous le donnent.

Philippe-Auguste nous paraît tout à fait de son siècle; c'est la valeur et la brutalité chevaleresques; Egidius de Paris, en dédiant son plan d'éducation au prince Louis, lui rappelle que son père était plus violent que juste, plus sévère que miséricordieux, qu'il accablait ses vassaux de services et d'aides, et qu'il aurait pu obtenir beaucoup de choses par la justice qu'il n'arrachait que par la guerre et la cruauté [1].

Personne mieux que Philippe ne combattait à outrance, ne brisait une lance avec plus d'adresse. Il était un des vaillans chevaliers de son temps. L'idée qui paraît le dominer est celle d'agrandir les terres de son domaine, et ses droits sur ses vassaux; c'était, comme on le sent, une pensée purement matérielle, une préoccupation commune à tous les seigneurs féodaux. Depuis le plus puissant baron jusqu'au dernier vassal, tous songeaient à augmenter leur manoir et à étendre leurs manses productives. Les moyens par lequels le roi parvint

sources contemporaines; en tous les cas, elles m'ont produit une autre impression que sur son imagination classique.

[1] Egidius parisiensis. D. Brial, Collect. des historiens de France, t. XVII, p. 391.

à son but furent souvent empreints d'un caractère violent et dissimulé: il est bien difficile de lui trouver une idée grande, forte, et en dehors de cet instinct grossier de puissance qui animait communément tous les princes de cette époque.

Il n'eut pas de plan arrêté, de pensées généreuses et politiques dans ses concessions aux communes et à la bourgeoisie; quelquefois, les évêques et les seigneurs trouvent auprès de lui partialité et gain de cause; quelquefois, les bourgeois obtiennent une large protection; il est impossible de voir et de reconnaître nettement un caractère général et permanent dans cette législation.

Certes, beaucoup de changemens s'opérèrent sous son règne: la société marche largement; mais quelle part faut-il laisser au mouvement naturel de la civilisation? quelle part faut-il faire à l'influence du prince? Il est des temps où les révolutions arrivent toutes seules, et l'on fait honneur au génie des hommes de ce qui se serait accompli sans eux comme avec eux.

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est le bonheur qui marqua incessamment son gouvernement. Il occupa le trône pendant quarante années, et durant ce même intervalle, trois ou quatre générations disparurent dans les royaumes étrangers et dans les grands fiefs. Il put donc profiter de tous les troubles des successions, de toutes les faibles-

ses de minorité, en un mot des chances les plus variées du gouvernement féodal. A côté d'une couronne, pour ainsi dire immobile et continuée sur une même tête, passait une suite de princes et de grands vassaux avec des caractères différens, des passions diverses, et qui ne pouvaient opposer que leur inconstante fortune à l'ambition fixe et dominante du suzerain.

La conduite politique de Philippe ne fut empreinte d'aucune loyauté; la captivité de Richard est une étroite et mesquine vengeance. La violation des traités, l'invasion des terres d'un prince dans les fers, tout cela suppose de bien faibles notions des lois de l'honneur et des plus saints devoirs; mais qu'on accuse moins le roi que son siècle! Ce siècle, qu'on nous vante tant par la noblesse de ses sentimens et sa franchise chevaleresque, offre plus d'une fois le triste spectacle du scandaleux oubli de toute pensée morale. A tout prendre, notre temps vaut encore mieux! Il est tel acte des princes du moyen âge, qui ferait mettre au ban de l'Europe le souverain qui se le permettrait aujourd'hui.

Philippe était un prince jovial, aimant le vin et la bonne chère; il n'était pas insensible au charme des vers, et Hélinant fut son trouvère favori, mais il était personnellement d'une profonde ignorance. Toute sa passion était pour les armes

et pour les femmes. Il préférait les tournois, les cours plénières, où sa mine hardie, son adresse prodigieuse, lui attiraient tous les regards. On est toujours tenté de pardonner bien des choses aux princes, mais on ne peut oublier les mauvais traitemens que Philippe fit éprouver à sa femme Ingerburge; cette conduite domestique était peu digne d'un souverain. Des historiens ont vanté, à cette occasion, ses résistances à la cour de Rome. La circonstance était au moins mal choisie, et encore cette résistance, pour une cause injuste, fut plus plus brutale que forte et persévérante.

Le caractère de Richard Cœur-de-Lion, qui paraît sur la même scène, et comme en opposition à celui de Philippe, nous semble plus grandiose, et rester dans les plus nobles proportions de l'honneur et de la chevalerie. J'aime à suivre dans son pélerinage à la Terre-Sainte ce caractère fougueux, cet impétueux courage, ce Cœur-de-Lion dont le souvenir s'est perpétué en Orient comme une grande tradition; quand le cheval d'un Sarrasin hésitait, il était passé en proverbe de dire : « Est-ce que tu crains le roi Richard [1] ? » Avec ces qualités brillantes de la chevalerie, Richard

[1] Le sire de Joinville retrouva cette tradition lors de la croisade de Saint-Louis en Egypte : « Cuides-tu, disaient les Sarrasins, qu'y soit le roy Richard? »

en exagérait tous les défauts; il avait surtout cette insensibilité que donne l'habitude des batailles, cette teinte farouche qu'imprime l'amour du carnage; son gouvernement fut tyrannique et superbe; rien ne pouvait résister à cette volonté de fer qui se manifestait par des violences. Quelque chose dominait cependant ses fureurs, c'était l'avidité. Toujours dévoré par un insatiable besoin d'argent, il se permettait toute espèce d'exaction sur les feudataires; rien n'était respecté, ni les terres des barons, ni les biens des églises, ni les immunités des villes. La plupart des forêts fûrent réunies sous son règne au domaine, contre le droit et les chartes [1]. La reine Éléonore, sa mère, adoucit un peu ses rigueurs. Ce fut une femme d'un caractère élevé, chez qui l'amour excessif des plaisirs n'absorbait pas les grands devoirs de la suzeraineté. Ses vassaux lui durent d'excellentes coutumes. La Guyenne, les hommes d'Oleron, se souvinrent long-temps de ses bons priviléges [2], et les navigateurs invoquèrent ses lois de la mer, un des plus anciens monumens de la jurisprudence nautique [3].

[1] Voyez ce qui a été dit sur la grande charte anglaise aux chap. 29, 30 et 31 de cette histoire.

[2] De nombreuses concessions furent faites aux hommes d'Oleron. Rymer, t. I.

[3] Les lois d'Oleron ont été pour la navigation de l'Océan méridional ce que le *consulat de la mer* a été pour la Méditerranée.

Richard était brusquement loyal, ami des plaisirs et surtout des troubadours. Né dans le Poitou, d'une race essentiellement nationale en ces provinces, il avait pris le goût des vers inhérent aux familles méridionales. Le roi aimait les sirventes, les chansons d'amour, il en faisait lui-même qu'il se plaisait à lire et à répéter. C'est souvent dans cette langue poétique qu'il excite ses vassaux aux batailles, qu'il se plaint de leurs trahisons ou de leur indifférence. De la tour où il est captif, il adresse de tristes chants à sa dame, et des reproches à ses barons. C'est un de ses amis de science guaie, un de ses joyeux compagnons qui le cherche en toute terre. C'est par une *cançon* que Blondel reconnaît son suzerain; aussi le nom de Richard brille-t-il sur le catalogue des troubadours, comme dans la race royale d'Angleterre.

Quel contraste que le caractère de Jean! Il ne possède aucune des vertus de cette époque; ni le noble courage du champ de bataille, ni cette poétique ardeur qui poussait la chevalerie dans toutes les hardies entreprises; c'est une de ces figures ombrées qui semblent posées dans un tableau pour faire ressortir la fermeté et le coloris des principaux personnages!

J'ai déjà parlé du pape Innocent III, et ce nom est si grand dans le moyen âge, qu'on ne saurait trop le contempler. Suzerain universel de toute la

chrétienté, il gouverna ce monde si plein de troubles, avec une science, une habileté qui manquaient aux rois de la terre! Que d'évènemens dont il fut le mobile et le régulateur! Quel immense gouvernement ne fut-il pas appelé à faire mouvoir! Les querelles si vives et si grandes avec l'empire d'Allemagne, il les excite et en triomphe! Le roi de France veut un moment résister, il le frappe et le dompte; l'Angleterre devient une vassalité du Saint-Siége; son roi lui fait hommage comme à un suzerain féodal; l'empire franc de Constantinople s'établit, le pontife dirige sa naissante organisation; il soutient les colonies d'Orient par des levées d'argent et des croisades; il arrête les efforts des Maures de l'Afrique et d'Espagne, débordés comme au temps de Charles-Martel, et soulève contre eux l'Europe chrétienne; sa parole est entendue sur tous les points du monde, en Prusse, en Hollande et jusqu'au fond du Danemarck et de la Suède; pas une question qu'on ne lui soumette, pas une difficulté de gouvernement, de religion, ou de famille qu'il ne soit appelé à résoudre! Sa correspondance est un monument précieux sous le rapport historique; elle donne une haute idée de la science et de l'esprit du pontife [1].

[1] La correspondance d'Innocent III a été publiée par Baluze, sous ce titre : *Innocentii III epistolarum libri*

Toutefois bien des choses du moyen âge, que l'on attribue à la force et à la puissance des caractéres, tiennent à la situation des opinions, au siécle auquel les hommes appartiennnent, et lorsque nous contemplons cete immense influence des papes sur toute cette vaste société, nous nous trouvons plus que jamais dans la nécessité de porter nos regards sur l'esprit et les mœurs de cette grande période que domine le régne de Philippe-Auguste.

undecim, collecti a Stephano Baluzio. Paris, 1682, 2 vol. in-fol. MM. Brequigny et Laporte-Dutheil ont donné d'autres lettres inédites de ce pape, dans leur tome III du Recueil, sous ce titre : *Diplomata chartæ ad res Franciæ spectantia.* Paris, 1791, in-fol.

CHAPITRE XXXV.

Caractère général des XIIe et XIIIe siècles. — Lutte entre les forces matérielles et la force morale, depuis la conquête. — Organisation de l'Église. — Hiérarchie féodale. — Marche de l'un et l'autre système. — Dénombrement des forces de l'Église. — Propriété territoriale. — Lumières des clercs. — Superstitions des peuples. — Triomphe complet de l'Église. — Révolution dans sa hiérarchie. — Puissance du pape. — Interdit, excommunication, déposition des rois et des évêques. — Levées d'argent. — Croisades.

Je me suis attaché, jusqu'à présent, à peindre les évènemens du règne de Philippe-Auguste, et les grandes scènes féodales qui nous révèlent l'esprit de cette époque. Une tâche plus importante reste à remplir. Au milieu de ces faits épars, quelle a été la marche de la civilisation? Y a-t-il eu, dans cette période, quelques-uns de ces phénomènes moraux, de ces révolutions dont les conséquences aient agi sur les progrés de la société, sur l'ordre intellectuel des idées, sur les formes

du gouvernement et le caractère général des faits? Dans notre âge tout investigateur, ce grand côté de l'histoire doit vivement fixer l'attention.

Le règne de Philippe-Auguste touche à deux siècles, le douzième et le treizième, dont l'influence a été immense sur la civilisation ; rien ne s'y est accompli, mais tout s'y est commencé. Nous resserrons trop souvent l'époque d'une révolution dans les temps où elle apparaît par des signes visibles et des résultats achevés; mais ces résultats sont préparés de longue main quand ils éclatent. La société ne se modifie pas en un jour; quelques idées jetées d'abord se fortifient par le cours des âges, et deviennent, pour une autre époque, le principe des évènemens qui la dominent. Ainsi la grande réforme religieuse et politique des quinzième et seizième siècles a commencé à s'essayer aux douzième et treizième. Les élémens en étaient encore confus et désordonnés, les forces anciennes en possession de la société absorbaient sans doute les faits nouveaux qui se produisaient çà et là, mais successivement ces faits se régularisent et prennent place dans les mœurs publiques et les institutions.

Ainsi la période dont nous avons à résumer le caractère est d'une haute importance. Elle fut l'aurore de la grande réformation intellectuelle, un temps difficile d'épreuves et de combats entre

des principes divers. Tout n'est encore qu'ébauché, mais il y a néanmoins tendance à une modification dans l'état social.

Depuis la conquête des barbares et leur établissement dans la Gaule romaine, une lutte s'était engagée entre deux élémens, la force matérielle et la force morale intelligente; l'une était apparue avec toute l'énergie du glaive; c'étaient ces guerriers francs, ces vaillans envahisseurs se partageant les terres, devenues pour eux comme un campement militaire; l'autre force était le clergé: il avait conservé quelque tradition de lumières et de science, parlait au nom du ciel, et lançait toutes ses foudres. Ce conflit entre des influences si diverses dura depuis le septième siècle jusqu'au dixième. Les annales des Mérovingiens et des Carlovingiens sont toutes remplies de querelles et des envahissemens respectifs des guerriers sur les clercs, et des clercs sur les guerriers [1]; les uns agissaient par la saisie violente des terres ou des richesses des cathédrales et des monastères; les autres se vengeaient par des interdits et des ex-

[1] Plusieurs envahissemens des richesses et des terres du clergé eurent lieu sous la première raee par les guerriers francs. La plus remarquable usurpation est celle des compagnons de Charles-Martel; mais toutes furent passagères; l'église reprit bientôt ses propriétés et son influence. V. Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. 30 et 32.

communications. Cependant au Xe siècle, le triomphe de l'Église était presque complet. Après la terreur vive, mais passagère, occasionnée par les pilleries des Normands, cette grande institution s'était raffermie dans sa hiérarchie régulière; elle conservait des formes consacrées, un code écrit, des maximes invariables; elle poursuivait avec ordre et constance un but déterminé. La féodalité guerrière, au contraire, n'était qu'un amas confus de forces morcelées; il n'y avait aucune possibilité de pouvoir pour un gouvernement sans pensée commune, résistant et obéissant tour-à-tour. Violent dans ses invasions, mais incertain dans ses desseins, il devait perdre la domination, parce qu'il faut à celle-ci, tout à la fois, durée et persévérance. Quel ascendant pouvait se conserver le baron, qui, la veille, avait pillé le monastère, et le lendemain, prosterné au pied d'une châsse bénite, demandait pardon aux saintes reliques de ses grandes offenses envers Dieu, et accablait les pieux réclus d'offrandes, en expiation de ses péchés [1]? Aussi, au Xe siècle, le pouvoir était tout entier passé aux clercs; l'Église présentait une vaste et complète organisation, agissant dans une

[1] Le grand recueil des chartes de Brequigny contient la notice de plusieurs milliers de donations des barons aux églises, depuis le VIIIe siècle jusqu'au XIe, t. I, à IV.

même pensée. Elle se divisait d'abord en clergé territorial, monacal et cloîtré. De grandes métropoles embrassaient dans leur juridiction des évêchés suffragans, et chacun de ceux-ci avait une cathédrale et des églises succursales ; les moines appartenaient à une hiérarchie à part, et presque toujours affranchis du pouvoir de l'évêque, ils tenaient leurs droits, leurs règles du pape, dont ils reconnaissaient et défendaient la juridiction absolue ; mais, évêques, chanoines et religieux cloîtrés, tous étaient animés d'un commun esprit, le triomphe des idées religieuses et des prérogatives de l'Église [1].

Près de la moitié du territoire des Gaules romaines appartenait au clergé des monastères ou des cathédrales, et à chaque métropole, évêché ou presbytère, étaient attachées de riches propriétés bien tenues, qui se transmettaient de génération en génération de clercs, sans qu'il fût permis de les aliéner, car il s'agissait de biens en main morte. Chaque église avait de nombreuses familles de serfs, qui défrichaient ses forêts et labouraient les jardins de l'évêque et des abbés.

[1] En consultant les écrits des principaux pères de l'Église du moyen âge, on les voit animés d'une commune pensée, le triomphe et les intérêts des monastères et des clercs. Voyez particulièrement St. Bernard, dans l'édition de Mabillon, 2 vol. in-fol., Paris, 1694

Par une application des principes du vieux testament et des droits de l'ancien temple, les clercs percevaient la dîme en nature sur tous les produits du sol ; pas un castel, pas une maison royale, pas un coin de terre du pauvre serf ou du pastourel, qui ne fût soumis à cette redevance ecclésiastique. A l'approche de toutes les récoltes, les délégués de la cathédrale se rendaient dans les champs, et recevaient la dixme du vin, des troupeaux, de l'huile sortant du pressoir, du blé foulé, du cidre, des fruits et même des fleurs.

A cette influence que donnent la terre et les richesses, venaient se joindre celles des lumières et de l'instruction. Le petit nombre de faits connus, les élémens épars de quelque science défigurée, les traditions de la littérature sacrée ou profane, s'étaient concentrés dans les mains des clercs ; possédant seuls ou presque seuls la faculté de lire ou d'écrire, ils étaient nécessaires dans tous les castels de France ; depuis le suzerain jusqu'aux plus petits vavasseurs, tous avaient leur chapelain pour dresser leurs chartes, réciter, au coin du vaste foyer domestique, le bréviaire ou quelque conte et légende chevaleresque, afin d'égayer les longues soirées d'hiver. On les consultait dans les transactions de famille, pour les mutations de la propriété. Toutes les affaires de la vie privée se mêlaient alors à des idées religieu-

ses : la naissance d'un fils, son admission au noble corps de la chevalerie, ses vœux de pélerinage, et jusqu'à sa passion pour sa dame. Les croyances chrétiennes, au moyen âge, offraient comme un vaste polythéisme dont toutes les divinités étaient en perpétuel rapport avec les faibles mortels. Le catalogue de l'église de Cluny offre le nombre effrayant de onze mille saints invoqués par la ferveur du peuple [1]. Sur la vaste surface de la Gaule chrétienne s'élevaient des oratoires ou des églises plus ou moins ornées par la piété. Chacune d'elles était consacrée au culte d'un patron ; et si cette église avait le bonheur de posséder une sainte relique, le bras ou la mâchoire d'un pieux personnage, on accourait en pélerinage des plus lointaines contrées ; on venait appeler son intervention pour la guérison des maladies ou des infirmités humaines. Dans l'antique Rome, les jeunes filles invoquaient Vénus secourable aux amours. La matrone, impatiente dans ses désirs, sacrifiait le noir bélier pour retenir le jeune homme qui, couronné de fleurs, volait à de nouveaux embrassemens. Dans le moyen âge, une autre superstition s'adressait à un autre polythéisme ; la

[1] Ils forment cinquante-trois volumes in-fol. des Bollandistes (ils ne sont pas achevés). Mabillon a relevé encore quelques omissions dans les *Acta sanct. ordinis Sanct. Benedict.*

Vierge, sainte Marthe ou sainte Magdeleine, étaient alors les divinités secourables aux amans. On visitait leurs cellules bénites. Pas de chevaliers, pas de nobles dames qui, en quittant ces réduits sacrés, ne fît dresser quelque charte de donation en blé, vin, ou terres, ne s'obligeât à quelques redevances en l'honneur de la sainte et dont les clercs profitaient. Sous ce rapport, leur influence était immense sur la population pieuse; ils s'en servaient pour effrayer l'imagination et alarmer les consciences. Les peintures de l'enfer étaient multipliées dans les prônes ou les sermons; ils les appropriaient à la grossière intelligence des seigneurs et des serfs. C'étaient sans cesse des images sensibles et matérielles d'affreux tourmens, et le pénitent, plein d'effroi, aurait donné ses biens pour échapper à une éternité de souffrance réservée à l'impie [1]. Puis, osait-on s'écarter des préceptes de l'Église, des commandemens qu'elle prescrivait? les foudres n'attendaient pas, pour tonner, les peines d'une autre vie: l'évêque avait le droit d'excommunication, d'interdit contre l'homme assez audacieux pour méconnaître les saintes expressions de la volonté divine.

[1] Ils employaient même quelquefois la langue vulgaire pour frapper plus vivement l'imagination du peuple. Voyez l'excellent discours préliminaire de M. Daunou, en tête du XVIe volume de l'histoire littéraire de France, continuée par l'Institut.

Cette immense puissance exercée par l'Église était ramenée à l'unité d'esprit par la réunion fréquente des conciles. Tandis que l'autorité territoriale agissait isolément et dans une sorte d'individualité, sans se déterminer par des règles précises et communes, les clercs se rassemblaient, soit dans des conciles généraux, soit dans des conseils particuliers à chaque province ecclésiastique, et là, ils délibéraient sur ce qu'il était plus convenable de faire, soit pour maintenir la pureté des doctrines, soit pour perpétuer l'autorité de l'église. Depuis le XIIe siècle jusqu'au XIIIe siècle, la grande collection du père Labbe [1] nous offre quatre conciles généraux, où tous les évêques de la chrétienté furent réunis au nombre de plus de mille, et trois cent dix-sept conciles particuliers ou de province, dans lesquels les besoins des églises locales étaient examinés et décidés par les évêques et prélats du voisinage. Ces assemblées fréquentes maintenaient les rapports, et faisaient de l'Église un corps puissant toujours animé du même esprit.

Tandis que les coutumes féodales, capricieuses dans leurs principes, toutes barbares dans leur

[1] T. IX, X, XI, XII. Les conciles de Lyon et de Latran sont les principales réunions ecclésiastiques de cette époque.

exécution, n'étaient confiées qu'à la mémoire des hommes et changeaient selon les volontés mobiles des sires châtelains, quelquefois même de clocher à clocher, l'Église avait un code de lois écrites, des canons sur tous les actes de la vie publique ou privée. La souveraineté territoriale n'avait que des juridictions incertaines, des tribunaux sans suite, sans hiérarchie, sans formes de procédures. L'Église avait un ordre juridictionnel, fixé pour toutes les phases variées d'une poursuite régulière. Combinant les principes du code Théodosien et Justinien, elle leur avait emprunté l'organisation des tribunaux, les idées d'appel, et tous ces ressorts que les lois romaines avaient multipliés; par d'adroites extensions, presque tous les cas ressortissaient de la juridiction ecclésiastique [1]. S'agissait-il d'une cause de mariage? l'Église l'évoquait comme touchant au sacrement; s'agissait-il d'un serment? elle l'évoquait également comme un acte de foi; enfin s'élevait-il une question de mineur? on la discutait devant la cour

[1] Fleury a traité avec une science et une impartialité remarquable l'état des juridictions et des usurpations ecclésiastiques depuis le Xe jusqu'au XIe siècle. Voyez son quatrième discours sur l'histoire ecclésiastique. Comparez avec son histoire du Droit français et son histoire ecclésiastique, liv. 80, n° 46, et liv. 82, n° 47.

ecclésiastique, parce que l'orphelin était sans défense et qu'il avait besoin de protection.

En réunissant tous les faits que nous venons d'exposer, il est facile de s'expliquer comment, à la fin du XIe siècle, l'Église était devenue la source unique de la vie sociale. C'était d'elle que tout émanait : ordre moral et intellectuel, puissance active et régulière, source rationnelle des lois de la juridiction, rien n'existait au dehors que des forces brutales et morcelées, qui ne pouvaient opposer une résistance longue et décisive, et s'humiliaient presque aussitôt qu'elles se révoltaient contre une autorité sacrée aux yeux de tous.

L'Église ainsi en possession de toute l'influence morale sur la société, fit elle-même sa propre révolution. Depuis la prédication du christianisme jusqu'à la fin du Xe siècle, elle avait formé une sorte de république fédérative; chaque clergé de localités reconnaissait bien l'autorité spirituelle du pape sur l'ensemble de l'Église chrétienne; mais cette suprématie avait ses limites fixées dans des règles écrites. On consultait avec respect les décisions de l'évêque de Rome; mais les conciles, seule véritable expression de l'Église, donnaient des lois, prescrivaient les mesures de discipline. Le clergé local avait sa propre hiérarchie sous la direction du métropolitain. S'agissait-il de déposer un évêque, de juger des clercs? c'était le

concile provincial assemblé qui décidait sur leur honneur et leur dignité. Ils étaient sûrs ainsi d'un jugement par leurs pairs, et trouvaient toutes les garanties d'équité au sein de la république chrétienne.

Au XIe siècle, cette forme toute libérale du gouvernement ecclésiastique se modifia sensiblement; les évêques de Rome soutinrent qu'ils exprimaient à eux seuls l'Église du Christ, et que, successeurs de Saint Pierre, ils étaient de véritables monarques spirituels que Dieu avait placés sur la terre. Grégoire VII (le fameux Hildebrand) mit le premier cette maxime en action. L'Église prit alors un caractère monarchique, et toute la puissance se concentra dans l'autorité d'un seul. Le clergé territorial perdit ses priviléges [1]; le pape déposa de son propre chef les clercs et les évêques, modifia l'ordre de juridiction, brisa l'antique hiérarchie des métropoles, et, comme pour achever son ouvrage, il établit et protégea spécialement un corps du clergé en dehors de la juridiction des évêques territoriaux. Dans les premiers jours du christianisme, il s'était formé dans le sein de l'Église des associations d'hommes pieux, qui, à l'imitation des sectateurs de Pythagore et des Es-

[1] Voyez les épîtres d'Innocent III, t. II, p. 254, et liv. I, épît. 55, 130.

séniens, avaient choisi la solitude pour se livrer à la contemplation et à la prière. Ces associations de moines ou de solitaires s'étaient répandues partout où le christianisme avait été annoncé, dans la Palestine, la Grèce, dans les Gaules, où elles se multiplièrent au milieu des invasions des barbares. Ils avaient bâti des cellules, défriché des terres et pris une haute importance du IXe au XIe siècle. Presque tous les monastères suivaient la règle de saint Benoît. Les reliques dont ils étaient en possession, la réputation de piété, les talens que déployaient souvent les abbés, attiraient sur eux les dons de terres, de riches revenus, et une lucrative vénération. Dans l'origine, tous ces établissemens religieux s'étaient placés sous la seule autorité et dans la juridiction du clergé territorial, de l'évêque diocésain, ou du métropolitain [1]. Mais sous prétexte de leurs mérites pieux et de la sainteté de leur vie, les papes les exemptèrent de cette dépendance; ils durent immédiatement ressortir de l'autorité de Rome, de sorte qu'à côté du clergé national attaché à des localités, par des circonscriptions fixes, et qui par conséquent pouvait opposer son corps fédératif à la puissance

[1] Presque tous les monastères ne dépendaient pas du clergé territorial; ce privilége résultait ou de la bulle générale qui fondait l'ordre, ou d'une charte spéciale accordée à une communauté pour son mérite particulier.

absolue des papes, se forma une milice cléricale et dévouée qui ne connut d'autre supérieur que le pontife romain et ne dut aucune obéissance à l'évêque et même au métropolitain [1]. Un esprit de jalousie naquit entre ces deux fractions du clergé, celui des cathédrales et celui des monastères; mais l'autorité du pape ayant triomphé, le clergé monastique conquit une haute importance dans la hiérarchie religieuse.

Cette révolution qui changea l'Église, jusqu'alors libre dans ses constitutions et formant une sorte de république, en une véritable monarchie, s'opéra depuis l'avènement de Grégoire VII, jusqu'au pontificat d'Innocent III. Les vieux droits de l'épiscopat vinrent se perdre, avec les hautes prérogatives des conciles. Le pape devint le seul et visible organe de l'Église, et comme alors elle était la source unique de tout pouvoir, de toute influence, il en résulta pour le pontife romain une sorte de monarchie universelle sur les peuples et sur les princes chrétiens.

Elle se manifesta d'une manière éclatante dans la période que nous venons d'indiquer, contre les élémens divers qui composaient alors l'ordre social.

[1] Voyez Pluquet, Dict. des hérésies, t. I, discours préliminaire, XIIIe siècle, p. 252.

La royauté guerrière et territoriale subit d'abord la haute prétention d'une supériorité universelle. On avait vu des rois s'humiliant devant les évêques du sol, mais Grégoire VII fut le premier pontife qui établit la doctrine que les princes n'étaient que des évêques au temporel, dépendans des papes, ainsi que les évêques spirituels eux-mêmes; il invoqua de faux titres du Vatican, et des décrétales inventées par un de ces clercs, habiles faussaires du moyen âge [1].

L'application de ces principes fut immédiate et foudroyante dans les mains de ses successeurs. Philippe Ier, roi de France, avait répudié Berthe, sa légitime épouse, pour vivre avec Berthrade, femme du comte d'Anjou. Après quelques légères et inutiles admonitions, Urbain II lança les foudres de l'excommunication contre le roi, délia les sujets du serment de fidélité [2]. Le roi des Francs fut obligé de subir les lois du pontife. Une semblable humiliation attendait l'empereur Henri IV. Grégoire VII s'était vengé d'une faible et momentanée résistance de l'empereur Henri II; Urbain suivit le même système. Mais on doit placer le complé-

[1] Sur les fausses décrétales, consultez toujours le judicieux Fleury, quatrième discours sur l'hist. ecclésiastique.

[2] Dans le concile de Clermont en 1094 ou 1095, le même dans lequel la croisade fut prêchée contre les Sarrasins.

ment absolu de cette puissance formidable au long pontificat d'Innocent III, qui embrasse en grande partie le règne de Philippe-Auguste. Nous avons vu ce pape impérieux excommunier le roi, mettre l'interdit sur le royaume, se proclamer suzerain de l'Angleterre, délier les sujets du serment de fidélité, tenter enfin et accomplir tous les actes d'une monarchie universelle.

Cette influence de l'autorité pontificale ne s'exerce pas seulement sur les rois, mais encore sur les masses. Un grand mouvement populaire se manifeste-t-il? c'est toujours sous la main du souverain pontife. Au XIe siècle, l'Europe s'ébranle à la voix d'Urbain II pour courir dans la Palestine délivrer le tombeau de Jésus-Christ. C'est le pape qui régularise cet enthousiasme de la multitude et en dirige l'action. Des bulles accordent des priviléges aux croisés, les exemptent de leurs dettes comme l'aurait fait une juridiction laïque. Des réglemens sur la police des propriétés, sur la paix publique sont dressés par la puissance pontificale, agissant seule, sans être arrêtée par aucune autre intervention. Tantôt c'est vers l'Orient que les pontifes dirigent ces expéditions, tantôt c'est vers l'Espagne; puis, ils en disposent pour conquérir l'Angleterre et dompter les Albigeois : les populations féodales du moyen âge semblent être devenues des sujets dévoués et obéissans à l'autorité

despotique des papes. C'est un spectacle assez curieux que de voir ces pontifes, qui ne sont pas maîtres de la multitude turbulente de Rome avec ses tribuns et ses consuls, fuyant quelquefois la grande cité, dominer ainsi toutes les nations chrétiennes; c'est que dans le *forum* leur pouvoir était immédiat et pour ainsi dire matériel, et qu'une puissance religieuse ne peut et ne doit être que morale; lorsqu'elle s'abaisse jusqu'à la terre, elle en contracte toutes les fragilités!

Non seulement les papes disposaient des masses mais encore des richesses de l'Europe chrétienne; le clergé était le plus opulent propriétaire; des rentes, des revenus immenses, alimentaient l'aisance des chanoines et des reclus. Lorsque le pontife le trouvait convenable, il lançait une bulle pour opérer une levée de deniers sur les biens du clergé; presque toujours elle était destinée à une expédition dans l'intérêt de la puissance romaine [1]. Tantôt elle était d'un vingtième, tantôt d'un dixième; le pape en faisait son profit, ou lui donnait une application; quelquefois même, il la cédait aux rois, pour les engager dans quelques entreprises

[1] Le pape même, disposait quelquefois, de son propre chef, des prébendes et des canonicats. Epist. Innoc. III, t. II, p. 254.

utiles à la suprématie du Saint-Siége. Au pontife appartenait aussi, à cette époque, le droit de régler la discipline, et de corriger les mœurs du clergé. Il disposait des siéges épiscopaux, décidait en dernier ressort, sur tous les cas qui tenaient à la juridiction ecclésiastique; en toute cause on pouvait appeler au pape, et cette invocation de la toute puissance romaine suspendait les sentences laïques et des cours cléricales. Lorsqu'il envoyait un légat dans une province, tout le pouvoir de la juridiction du clergé régulier se trouvait suspendu; le légat seul convoquait les assemblées, soulevait les populations, commandait aux princes : c'était le pontife lui-même armé de toutes ses violences.

Ainsi, à la fin du XIe siècle la société s'était soumise à l'Église, et l'Église s'était personnifiée dans le pape. Il ne faut donc pas s'étonner de cet immense pouvoir qu'exerçait le pontife dans cette période; il était dans les opinions et dans les mœurs!

CHAPITRE XXXVI.

Décadence de la puissance de l'Église et des papes. — Progrès des études profanes. — Liberté de l'esprit. — Conséquences. — Hérésies rationnelles. — Mysticisme. — Abailard. — Gilbert de la Porrée. — Influence des universités sur les doctrines de l'Église. — Science du droit. — Naissance des juridictions civiles opposées à la hiérarchie ecclésiastique. — Résistance organisée contre l'Église. — Querelles des bourgeois et des évêques. — Des rois contre les papes.—Mauvaises mœurs du clergé. — Premières idées d'une réforme. — Prévoyance des papes. — Ordre des prêcheurs. — Inquisition. — Résultats.

A la fin du XIe siècle, l'Église, personnifiée dans ses pontifes suprêmes, était parvenue à son plus haut période d'énergie et de splendeur. Cependant des causes lointaines de ruine existaient dans cette grande institution. Il arrive quelquefois qu'une autorité se montre encore avec toutes les

apparences de la force ; elle agit, se meut comme auparavant; mais elle enferme dans son sein des germes de mort qui se développent avec le temps ; telle était l'Église à la fin du XIe siècle. Ses pontifes commandaient encore en maîtres ; ses foudres éclataient avec le même fracas; mais une série de faits contemporains, les progrès de certaines institutions rivales, devaient amener sa décadence, lente peut-être, mais inévitable.

Le principe de l'Église était l'autorité ; toute sa science se renfermait dans l'étude des livres saints et dans les interprétations presque officielles des conciles et des pontifes ; le champ de l'intelligence était ainsi fort restreint. Les chrétiens devaient foi aux enseignemens catholiques comme le serf à son maître, comme l'homme lige à son seigneur, et ceci, sans examen de motifs, sans apprécier les résultats de son obéissance.

Dans la période du XIe au XIIe siècle, les études de l'esprit s'agrandirent ; les manuscrits s'étaient multipliés dans les bibliothèques des cathédrales et des monastéres; ils ne contenaient pas seulement les traditions de l'Église, les livres pieux dont l'étude était un devoir pour les prêtres et les moines, mais de précieux débris de la littérature grecque et romaine. Les graves philosophes de l'antiquité, des poètes gracieux, Homère, Virgile, Tibulle, Catulle, charmaient les longs momens de la soli-

tude des cloîtres [1] : le jeune reclus, à l'imagination ardente, pouvait occuper sa vive intelligence des plus hautes spéculations d'Aristote, et oublier l'obéissance de la foi dans ces contemplations philosophiques où l'esprit s'exerçait avec quelque indépendance.

Les études sérieuses avaient pris une grande extension, parmi les clercs lettrés, au XIIe siècle : les langues élégantes de la Grèce et de Rome étaient familières à toute cette génération savante ; les femmes elles-mêmes s'appliquaient à cette pénible instruction ; de jeunes filles fréquentaient les écoles de la science, et Héloïse avait plus d'une compagne qui écoutait les leçons des docteurs. Pas un livre de piété, d'histoire ou de philosophie, écrit à cette époque, qui ne montre l'étude familière des anciens, où l'on ne trouve sans cesse des citations de Juvénal, d'Aristote, de Virgile, de Lucain et d'Ovide. Le calque d'imitation ressort même avec un plagiat de couleurs et d'idées qui ôte à cette école du moyen âge tout mérite d'invention.

Les livres sur lesquels se portait cet esprit in-

[1] Sur l'état des bibliothèques au XIIIe siècle, voyez le discours préliminaire de M. Daunou, en tête du t. XVI de l'histoire littéraire de France, p. 34, continuée par l'Institut.

vestigateur étaient empreints d'un double caractère; les uns offraient un large système de philosophie en-dehors des doctrines chrétiennes; les autres une gracieuse mythologie que l'imagination des poètes avait embellie. Quelques efforts qu'eussent faits les pères de l'Église primitive pour ployer les philosophes grecs à leurs propres opinions, et en faire, pour ainsi dire, des précurseurs du christianisme, l'antique école du Portique n'en restait pas moins elle-même avec son cachet propre et distinct. L'esprit, en étudiant les systèmes rationnels d'Aristote et de Platon, pouvait largement s'affranchir des idées catholiques, et entrer dans une série de raisonnemens en-dehors de la foi. L'instruction s'écartait ainsi de la source unique dont elle émanait naguère exclusivement, c'est-à-dire des dogmes religieux. Il y avait dans cette impulsion nouvelle un grand danger pour l'Église, car il pouvait se former à côté d'elle dans un avenir plus ou moins lointain un ensemble de doctrines philosophiques, un corps de croyances et de raisonnemens distincts de ceux qu'elle enseignait comme des articles de foi.

Une première conséquence fut produite par l'apparition de ces enseignemens, je veux parler des hérésies; non point encore de celles qui furent entées sur une réformation morale, comme les Albigeois, mais des erreurs chrétiennes qui pro-

vinrent, soit d'une subtilisation des textes sacrés, soit d'une application des théories philosophiques d'Aristote ou des anciens, aux dogmes purs du catholicisme [1]; telles furent les doctrines d'Abailard, de Gilbert de la Porrée [2]. Pas une seule de leurs opinions, condamnée comme une erreur, qui ne soit un emprunt fait aux subtilités d'Aristote ou aux principes de sa logique. Ce sont toujours les idées de la substance des choses, des intelligences des nombres, des rapports des êtres entre eux; pour s'en convaincre, il n'est qu'à voir le grand ouvrage de Jean Sarisbury, évêque de Chartres [3], où tout semble calqué, pour ainsi dire, sur la philosophie des anciens.

Ces tentatives d'une investigation en dehors des idées ecclésiastiques n'étaient pas sans doute parfaites; mais, en créant une instruction dont

[1] Le nombre d'hérésies est très-considérable dans le XIIIe siècle; les plus célèbres sont celles des Stadings, dont les doctrines se rapprochaient des Manichéens; les Fraticelles, qui annonçaient le règne de l'esprit; les Flagellans qui, outre leurs pratiques bizarres et ascétiques, croyaient que les laïques pouvaient ordonner et transmettre l'Esprit-Saint; les Apostoliques, qui réduisaient le christianisme au seul principe de charité. Pluquet, Dict. des Hérésies, discours préliminaire.

[2] Sur les doctrines de ces deux philosophes, voy. l'Hist. litt. de France, par les Bénédict., t. XII, p. 446 et suiv.

[3] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. XIV, p. 89.

la source était étrangère à l'Église, elles préparaient une grande révolution intellectuelle ; elles faisaient sortir la science du cercle étroit où l'autorité des clercs l'avait jusqu'ici renfermée.

Lorsqu'une instruction étrangère aux dogmes catholiques fut établie, il fallut nécessairement un corps de savans qui se chargeât de la mettre en action ; ce fut là, sans doute, l'origine de l'université ; je ne veux point dire que l'université, dès son origine, rompit avec les principes de la foi et de l'autorité, mais les conséquences de cette institution n'en furent pas moins grandes ; car l'université n'entrant pas nécessairement dans la hiérarchie cléricale, résultant en quelque sorte d'un principe mixte et combiné, s'écarta en plusieurs circonstances des intérêts de la grande hiérarchie catholique ; elle fit dominer certaines idées que l'Église eût proscrites pour se conserver dans toute la force du système de suprématie qu'elle avait proclamé. Antérieurement à cette époque, toute science venait de l'Église dans l'ordre qu'elle avait établi ; les universités se placèrent en dehors et, pour ainsi dire, dans un système mitoyen entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique [1].

[1] Crevier, Hist. de l'université de Paris, t. I. p. 376 et 439 ; t. II, 79, 280, 290. Presque toutes les dissidences

En même temps, la découverte du droit romain porta un coup non moins profond à la juridiction ecclésiastique. Jusqu'alors, par une fausse application de certains textes inventés, les tribunaux des clercs avaient tout envahi. S'agissait-il, comme on l'a dit, d'une question de veuves, de mineurs, de serment, de mariage ? l'église intervenait sous divers prétextes de protection et d'intérêts religieux. La juridiction laïque était réduite aux cas très-restreints des discussions féodales. La découverte des compilations romaines fit naître dans l'état une autre classe de personnes imbues des idées de deux puissances et d'une souveraineté civile indépendante des clercs [1]. L'étude des Pandectes agrandit le cercle des principes de la jurisprudence parmi les laïques. Ils n'avaient pu, jusqu'alors, opposer aux canons de l'Église écrits, et renfermant des décisions sur presque tous les cas de la vie civile, que des coutumes barbares, souvent conservées dans la mémoire des vieillards, laissant tout à la force et au

avec les dogmes purs et exclusifs de l'église catholique sortirent de l'université.

[1] Aussi les papes s'opposèrent-ils de toute leur force à ces études : Firmiter interdicimus et strictius inhibemus ne Parisiis seu aliis locis vicinis, quisquam docere vel audire jus civile præsumat. Bulle d'Honorius III, Ann. 1218. Dans les Décrétales de Grég., liv. v, tit. 33, ch. 28.

sort aveugle ; il n'était donc pas étonnant que la juridiction ecclésiastique se fût agrandie ; mais, lorsque le système plus large et plus élevé des Pandectes eut été découvert, une autre révolution s'opéra ; les codes des empereurs furent la source où l'on puisa pour la décision des questions d'intérêts publics ou privés [1]. Il y avait dans ces grands monumens de la civilisation romaine quelques-uns de ces principes généraux qui élevaient l'esprit vers les nobles régions de la philosophie; les lois des Césars, les sages avis des jurisconsultes furent préférés aux décisions théologiques des conciles ou des canons ; les Pandectes devinrent l'objet d'une étude spéciale ; des chaires furent créées pour l'enseignement du code et des institutes. Dès ce moment la juridiction cléricale fut restreinte ; les rois établirent un autre mode de procéder, un système judiciaire de prévots-baillis, indépendant de toute influence religieuse; dans les localités, les coutumes furent écrites, et les villes, les seigneurs, eurent des magistrats dont l'intérêt se trouva en opposition avec la juridiction cléricale [2].

[1] Les Pandectes furent d'abord expliquées à Paris; puis il y eut des chaires à Montpellier, Orléans, Angers. D. Vaissète, Hist. de la Langue-doc, l. XXVI, n. 71.

[2] Grosley, recherches sur le droit français, p. 123; Pasquier, recherches, l. IX; et l'excellent ouvrage de M. de Savigni, sur le droit romain dans le moyen âge.

Cette rivalité dura jusqu'au triomphe complet de la juridiction laïque.

Les progrès opérés dans les sciences, faibles encore, tendaient néanmoins au même but de l'émancipation de la pensée et de l'affaiblissement du pouvoir de l'Église. L'intelligence et la comparaison des faits nuisent toujours au principe d'autorité. Toute découverte dans l'ordre intellectuel, comme dans l'ordre physique, est incompatible avec la foi qui commande de croire et d'adorer. Je ne veux point présenter les XIIe et XIIIe siècles comme des époques de grandes nouveautés, et, par conséquent, d'une rébellion audacieuse au catholicisme ; mais des faits nombreux, comme nous aurons bientôt occasion de le dire, furent constatés ; la physique, l'astronomie, la navigation, obtinrent quelques progrès, et tout cela fit entrer dans la société des besoins, des idées nouvelles, et prépara ainsi une grande révolution.

Si, de l'ordre intellectuel, nous passons au gouvernement politique, à l'action matérielle sur la société, nous trouvons en tous points des résistances qui se multiplient pour s'opposer à ce gouvernement ecclésiastique et à cette puissance de l'Église, dont nous avons retracé le caractère. Cet esprit se manifeste, tout à la fois, dans les masses et chez les rois. Les XIIe et XIIIe siècles sont remplis de ces vives querelles entre les évêques

et les bourgeois se disputant pour les cités la juridiction et le pouvoir. Dans les temps antérieurs, on trouve l'obéissance passive parmi le peuple; le pape n'a qu'à parler pour soulever l'Europe en armes; dans cette ère qui commence, ses volontés ne trouvent plus cette prompte et enthousiaste obéissance que l'Église était habituée à obtenir. La foule préfère ses magistrats élus, ses maires, ses capitouls, à la juridiction de l'évêque; les remontrances des pontifes sont quelquefois écoutées, mais elles ne sont pas long-temps obéies. On revient toujours au gouvernement de la cité, à cet ordre naissant et protecteur.

Les rois, à leur tour, suivent ce mouvement des esprits. Les papes avaient tant abusé de leur ascendant pour commander aux suzerains, que ceux-ci ne retardèrent point la résistance dès qu'elle fut possible et populaire. Déjà quelques tentatives avaient été faites par Philippe-Auguste et même par Jean d'Angleterre, mais une opposition forte n'était pas encore dans les opinions; ils furent obligés de céder. Il ne faut jamais perdre de vue, même au moyen âge, l'action toute puissante des masses; elles dominent les volontés; aussi lorsque leur esprit se modifia, l'autorité des rois trouva des appuis; et, à la fin du XIIIe siècle, les couronnes purent suivre une résistance systématique contre la cour de Rome.

C'est au règne de Saint-Louis qu'on peut placer le résultat accompli de la séparation du gouvernement civil d'avec celui de l'Église. Alors les jurisconsultes posèrent nettement les premières maximes qui servirent depuis de fondement à la Pragmatique-Sanction [1]. Ainsi, l'Eglise ne fut plus le principe de toute chose, la fin de tout gouvernement, la base absolue de la société. Il se forma, à ses côtés, une autre souveraineté régulière, avec ses lois et son institution propre. La royauté territoriale ne proscrivit point, sans doute, les règles et les prescriptions religieuses; mais elle ne fut plus une succursale de Rome; quoique non encore nettement définie, l'autorité nouvelle entraînait les esprits vers cet ordre de choses, que la réforme du seizième siècle accomplit. En effet, on ne saurait trop le répéter, c'est au douzième siècle que les premiers germes de toutes ces grandes modifications sociales furent jetés; ils éclatèrent plus tard violemment, parce qu'ils étaient dans les idées populaires.

Le clergé eût pu s'opposer quelque temps à ce

[1] Recueil des ordonnances, t. I, p. 97. Les ultramontains ont voulu nier l'authenticité d'un acte où se trouvent ces expressions : *les exactions intolérables de la cour de Rome*. Mais son authenticité a été éloquemment prouvée par Bossuet. Def. eccles. Gallican. l. XI, c. 9.

grand mouvement des opinions, si, par la sévérité de ses mœurs, il eût conservé sur le peuple le noble ascendant de la vertu. Il y a, dans le spectacle des macérations et des jeûnes de la vie monacale, quelque chose de surnaturel qui frappe le vulgaire. Le sacrifice des jouissances actuelles pour conquérir de célestes récompenses excite une sorte de respect superstitieux, car elles supposent des âmes d'une trempe plus forte; la vie du désert des premiers cénobites chrétiens n'avait pas peu contribué à fonder le puissant ascendant des ordres monastiques; mais aux onzième et douzième siècles, toutes ces traditions de vertus s'étaient effacées : les richesses des monastères, leurs nombreux revenus, qui s'accroissaient chaque année par des donations pieuses, avaient introduit tout le luxe et toutes les jouissances de la vie parmi les heureux reclus. Les tables de Citeaux et de Clairvaux rivalisaient avec les somptueux repas des rois et des plus riches barons; on élevait avec grand soin des cuisiniers, dont toute l'occupation était de varier les plats et d'exciter de nouvelles jouissances parmi les nombreux convives. Pour donner une idée de cette fertilité d'invention, on avait trouvé vingt-huit manières d'arranger les œufs pour les jours d'abstinence, et dans ces jours encore, les saumons, la lamproie, mêlés à de précieux aromates, rompaient la monotonie du mai-

gre [1]. Que dirons-nous des vins, recueillis avec soin dans des clos choisis, et conservés dans de larges amphores pendant de longues années avant de paraître sur la table des cénobites [2] ? On s'en donnait jusqu'à l'ivresse les jours des grandes sollennités de l'année, pour Pâques et surtout à Noël. On ne se refusait pas non plus les mies et les filles de joie ; les prédicateurs et les conciles s'élevaient contre ces mauvaises mœurs, contre la lubricité des clercs qui, selon l'expression de saint Bernard, les faisait courir, comme des satyres, après les femmes de mauvaise vie.

Cette immoralité, qui caractérisait surtout les chanoines et le clergé libre, n'était pas de nature à leur conserver un ascendant populaire ; aussi évêques, moines et clercs, commencèrent-ils, dès le XIIe siècle, d'être l'objet de censures violentes, et qui trouvèrent des échos dans la multitude, ce qui est une preuve évidente qu'ils perdaient de leur crédit, et que l'opinion les menaçait déjà d'une grande réforme. Les poésies des trouvères et des troubadours, aussi populaires ; aussi répandues que les journaux aujourd'hui, leur re-

[1] Jacques de Vitry a fait un tableau trop rembruni pour n'être pas un peu exagéré, des mœurs du clergé à cette époque. Hist. Orient., p. 690.

[2] Traité de Pierre-le-Chantre, chap. 25 à 29, et 31-44.

prochaient sans cesse leurs richesses, leur luxe et leur débauche [1]; les rois s'en plaignaient tout haut dans leur cour, et l'on a vu quels étaient les desseins de la ligue de Bouvine par rapport aux églises.

Ainsi, une réforme morale paraissait une chose inévitable pour le clergé, car elle était dans les esprits; sa position s'affaiblissait chaque jour, et quoique, de fait, encore en possession d'une immense ascendant, la force l'abandonnait, et il était menacé d'une ruine plus ou moins immédiate. La réforme était tellement un besoin, qu'elle éclatait même dans ce siècle; l'hérésie des Albigeois ne fut, à vrai dire, qu'une tentative un peu prématurée d'une réformation morale. A côté des opinions mystiques empruntées aux systèmes des manichéens et des gnostiques, cette hérésie tendait à réduire l'Église à sa simplicité primitive; plus de luxe d'habits, plus de culte de saint, plus de ces pompes cléricales

[1] C'est dans l'objet de faire connaître cette liberté d'opinion, que j'ai souvent rapporté les chants des trouvères et des troubadours; on a dit que ces monumens donnaient souvent des faits faux, des détails supposés; mais je ne les ai jamais rapportés comme documens pour prouver un fait, mais comme monumens propres à nous faire connaître l'état des opinions contemporaines; il est évident qu'il y a dans ces joyeuses satires une couleur de l'époque, une vérité locale qu'on ne retrouve pas toujours dans la chronique des moines.

qui frappaient l'imagination. C'était la vie primitive des diacres et des néophites, les austérités des cénobites, qu'elle cherchait à ramener dans le sein de la grande communauté chrétienne. Elle repoussait toutes les hiérarchies empruntées à l'ordre civil, toutes les distinctions en dehors des idées religieuses. Les Albigeois suivaient le plan de réformation du XVe siècle, avec cette différence que les masses n'étaient point encore complètement préparées au mouvement dans lequel on les appelait.

Les pontifes romains et les chefs de l'Église étaient trop supérieurs à leur époque pour ne point comprendre les dangers qui les menaçaient, si ces nouveautés allaient à leur but; aussi, un système de résistance fut organisé pour s'opposer à ce progrès des forces nées en dehors du catholicisme.

Afin de conserver le même ascendant sur les esprits, l'Église sentit le besoin de faire dans son sein sa propre réforme, et de ramener à la pureté des mœurs les clercs téméraires qui s'en écartaient. Tous les canons des conciles généraux et provinciaux contiennent sur ce sujet des dispositions sévères. On défend aux chanoines d'avoir des concubines, de faire manger les revenus de leurs prébendes à leurs bâtards, aux évêques de vivre avec des femmes de mauvaise conduite, de s'a-

donner au vin jusqu'à l'ivresse ; aux moines de recevoir des filles dans leurs cloîtres ; aux saintes recluses d'accueillir des clercs ou tous autres hommes dans leurs cellules [1] : les canons fixent l'heure des repas, la composition des mets, ce que chaque religieux pourra manger et boire, le temps du lever et du coucher ; ils excitent à la ferveur et à la prière par des commandemens exprès et des indulgences ; ils menacent les évêques de déposition, et les clercs de ces peines de discipline, si cruelles au moyen âge ; en un mot, les canons présentent un code complet de morale, et les crimes qu'ils s'efforcent de réprimer font bien voir que les mœurs du clergé étaient loin de cette perfection qu'une religion doit toujours offrir, lorsqu'elle veut acquérir un grand ascendant sur les esprits [2].

[1] Un moraliste de ce temps, s'écrie : « Quid aliud sunt hoc tempore puellarum monasteria, nisi quædam non dico Dei sanctuaria, sed Veneris exsecranda prostibula, sed lascivorum et impudicorum juvenum ad libidines explendas receptacula? et idem sit hodie puellam velare, quod et publice ad scortandum exponere! »

[2] Pour se faire une idée des désordres du clergé et des mesures sévères des conciles contre les mauvaises mœurs, il suffit de consulter les tables de la grande collection du père Labbe, aux mots *clercs*, *jeux de hasard*, *concubine*, *mets*, *chasse*, *simonie*, *adultère*, et Ducange aux mêmes mots de son glossaire, etc

Non-seulement les conciles, mais toute la correspondance des papes, les lettres encycliques ou particulières, s'occupent de cette réformation des mœurs du clergé. Au XIIe siècle, presque tous les monastères, les corporations canoniques, reçurent des règles nouvelles, ou s'imposèrent des devoirs plus impérieux de morale et de religion. A la voix de St. Bernard, aux exhortations des évêques et des pontifes zélés pour la cause de l'Église, on se précipita dans les austérités, mais elles ne durèrent qu'un moment ; le naturel l'emporta bientôt, les moines revinrent à leur dissolution première, et perdirent ainsi ce que la prévoyance des pontifes voulait leur conserver.

Les premières tentatives faites en dehors de l'Église, pour lutter contre sa suprématie, avaient donc éveillé la sollicitude pontificale, mais plus elle essayait sa force, plus elle trouvait de résistance; quelquefois vaincue, d'autres fois victorieuse, elle songea, dès-lors, à s'assurer des auxiliaires nouveaux, afin d'arrêter ce mouvement de la société qui la menaçait. On peut considérer comme une création, destinée à s'opposer aux esprits novateurs, l'institution de l'ordre des prêcheurs ou des prédicateurs, et cette formidable inquisition dont le nom seul rappelle de sanglantes annales.

L'ordre des prêcheurs fut institué par saint

Dominique. Son but était le maintien, la propagation de la foi et la défense du Saint-Siége; une milice toujours prête parcourait la chrétienté, et, sans se soumettre à d'autre autorité qu'à celle des papes, prêchait l'obéissance passive à l'Église, percevait des deniers, vendait des indulgences et cherchait à ramener la simplicité de croyance des beaux jours du catholicisme [1].

Cette troupe prédicante fut bientôt armée du terrible pouvoir d'instruire et d'enquérir contre les hérétiques, première origine de l'inquisition. Tous les ennemis de l'Église furent compris dans la proscription générale, ainsi que les nouveautés qui pouvaient compromettre la suprématie du Saint-Siége [2]. Les violences de l'inquisition furent en quelque sorte les dernières rigueurs d'un pouvoir chancelant, qui se croit fort parce qu'il est

[1] Touron, Hist. des hommes illustres de l'ordre de St. Dominique, Paris, 1645, 6 vol, in-4°., t. I, préface et vie de St. Dominique.

[2] Le père Touron, en discutant les temps où l'inquisition fut précisément établie, croit que cette institution est postérieure à Pierre de Castelnau et à St. Dominique, « quoique, dit-il, ces deux saints personnages fussent bien dignes, par leurs vertus, d'exercer et d'instituer un si auguste ministère. » Touron, liv. I, ch. 6, p. 38—41. Voy. Fleury, Hist. ecclésiast. t. XXIX, n. 57, liv. XXX, n. 40.

cruel et qui de ses propres mains hâte sa ruine. Les deux créations destinées à sauver le catholicisme contribuèrent à sa perte. L'ordre des prédicateurs, les abus que commirent les moines et les prêtres vendant des indulgences, trafiquant du salut, donnèrent un prétexte sensible à la grande réforme du XVe siècle[1], et les cruautés de l'inquisition soulevèrent l'humanité contre la domination ecclésiastique.

Quand je dis que ces causes diverses contribuèrent à la ruine du catholicisme, c'est que le catholicisme n'existe plus là où il n'est pas la source unique du pouvoir. Comme il forme une hiérarchie, et un gouvernement, sa destinée est de régner ou de périr; tous ces ménagemens, tous ces concordats, tous ces traités de conciliations, ne sont que des trèves impuissantes pour empêcher la lutte engagée entre deux systèmes, l'indépendance de la raison et l'autorité de la foi. De là ce malaise qu'éprouve la société actuelle, ces sourds combats entre des forces en opposition, qui s'alimentent de concessions et de ménagemens. Qu'un pontife capable monte dans la chaire de Saint-Pierre, et il peut ébranler toutes les royautés catholiques; qu'un homme fort vienne sur le

[1] Tout le monde sait que les réformateurs tonnèrent surtout contre les trafics des indulgences.

trône et le catholicisme est menacé. Il y a donc lutte encore entre deux principes inconciliables, celui d'une puissance civile et d'un gouvernement ecclésiastique. En Angleterre et dans une grande partie des souverainetés du nord, le principe civil a triomphé; partout ailleurs il y a trouble : la cause est facile à saisir comme le remède serait facile à porter.

Peut-être faut-il aussi ranger, dans les prévoyances des papes pour s'opposer à ce grand mouvement social, qui menaçait leur pouvoir, la protection accordée aux ordres religieux et chevaleresques, qui s'établirent à l'occasion des croisades contre les infidèles. Les papes virent dans ces associations empreintes d'un double caractère, dans cette milice tout à la fois religieuse et guerrière, des défenseurs toujours prêts à soutenir le catholicisme contre les forces de la terre. Mais lorsque l'opinion se modifie, les institutions entées sur des idées vieillies manquent leur objet, et tournent souvent contre leur but. Chacun connaît le procès des Templiers, et l'on sait que ces moines-chevaliers avaient suivi eux-mêmes le torrent des nouveautés; les papes, au lieu de trouver en eux des défenseurs, furent obligés de sévir contre la corruption de leurs mœurs et la perversité de leurs opinions hérétiques [1].

[1] L'excellent travail de M. Raynouard sur les Templiers

Pour nous résumer, les progrès du catholicisme allèrent toujours s'accroissant jusqu'au XIIe siècle; l'Église fut alors la source de toute autorité, de toute civilisation; à partir de cette époque, sa puissance décline; des causes diverses agissent pour préparer sa décadence; un nouveau gouvernement, des idées nouvelles, se substituent aux principes purement religieux. C'est cette société, reposant sur des élémens rajeunis, mais qui s'y montrent encore à peine, que nous allons saisir et prendre à sa naissance.

n'a pas entièrement justifié de l'hérésie cet ordre militaire et religieux; si la dissertation de M. de Hammer offre du désordre dans les idées, si elle est exagérée dans les conséquences, il y a du savoir et une connaissance parfaite de cette filiation des doctrines philosophiques et hérétiques qui, de l'Église primitive, sont arrivées au moyen âge.

CHAPITRE XXXVII.

Progrès de la société civile et politique. — Esprit d'association. — Les cités. — Fédérations. — Caractères distintifs des diverses communes. — Villes d'Italie. — De la Langue-doc. — De France. — De Flandre. — D'Angleterre. — Compagnies de bourgeoisie. — Levée des impôts. — Intervention des communes dans la forme générale du gouvernement. — Résistance à la cour de Rome. — Rapports de la féodalité et du pouvoir royal. — État de la société politique à la fin du XIIIe siècle.

La domination absolue de la société étant sortie des mains de l'Église par les causes diverses que nous avons signalées, il dut se former un ou plusieurs pouvoirs en dehors d'elle; car il est impossible qu'une aggrégation d'hommes vive sans un principe de gouvernement plus ou moins développé. Trois élémens agirent, non pas d'un poids égal, dans cette combinaison nouvelle, mais ils intervinrent chacun dans la sphère d'influence qui leur était propre. 1° La royauté, cherchant à s'éman-

ciper de tout ce qui pouvait la gêner dans sa marche. 2° Les barons opposant une résistance continuelle à cette usurpation de la suzeraineté. 3° Enfin, la bourgeoisie, dont l'action est encore peu décisive, mais qui, par sa nouveauté, mérite d'occuper la première et la plus large place.

L'émancipation de communes ne fut que la reconnaissance d'un fait : l'accroisement d'importance et des richesses de la classe intermédiaire. Tant que les vilains étaient demeurés dispersés sur le territoire morcelé de la féodalité, ils ne pouvaient obtenir ni gouvernement spécial, ni représentation politique. Le seigneur exerçait sur eux toute espèce d'autorité, il en disposait comme de gens attachés à la glèbe. Dans le midi des Gaules, les institutions romaines avaient assuré aux citoyens des grandes cités échappées[1] aux dévastation de l'invasion germanique, une participation au gouvernement municipal; mais, au nord, ces mêmes priviléges n'existaient pas. La conquête avait presque effacé les traces de la vieille administration de l'empire[2]. Tout y fut nouveau, et l'action des masses s'y manifesta par une vive et grande explosion. La classe intermédiaire sortit de son état de servitude par un effort général et spontané. Une fois que la liberté se fut procla-

[1] M. Raynouard. Hist. du droit municipal, livres 2 à 5.
[2] Voyez l'introduction à cette histoire, chap. I.

mée comme un fait, force fut bien de la reconnaître comme un droit, et de là, ces chartes multipliées de concessions qui remplissent les XIIe et XIIIe siècles. On peut donc dire que le mouvement communal fut une véritable révolution, sanctionnée, plus tard, par le pouvoir royal et féodal, à peu près comme les conquêtes populaires du XVIIIe siècle ont été consacrées par notre charte. Grande leçon pour les sociétés! le meilleur moyen d'obtenir des libertés, c'est de les prendre d'abord, sauf à les faire constater ensuite.

L'esprit d'association fut le principe de toutes ces larges innovations au profit de l'indépendance bourgeoise. Il s'étendit dans les XIIe et XIIIe siècles, à toute réunion d'hommes; car, lorsqu'il n'existe pas de gouvernement protecteur, il faut bien que les individus pourvoient à leur sûreté, et ce n'est qu'en agglomérant leurs forces pour la défense commune qu'ils peuvent obtenir la paisible jouissance de leurs droits. Tout fut corporation dans le moyen âge, et cette espèce de société de garantie indique l'absence d'une autorité centrale. Les premiers élémens de ces associations se trouvaient dans l'organisation des cités. Toutes fondées, pour ainsi dire, sur un même plan, elles offraient un large système de libertés locales.

Des nuances paraissent distinguer les quatre formes municipales qui furent adoptées, dans

l'Italie, la France, la Flandre et l'Angleterre. Toutefois, elles tinrent plus aux accidens de localités, aux caractères divers des gouvernemens avec lesquels elles se trouvaient en rapport, qu'à l'esprit qui présida à leur création; partout cet esprit fut le même, parce qu'il était inspiré par un semblable besoin. Les superficies seul furent nuancées et mobiles.

Le système municipal se convertit, en Italie, en véritable gouvernement républicain. Les communes de Lombardie nomment leurs magistrats par une élection, tantôt aristocratique, le plus souvent populaire; elles ne dépendent d'aucun pouvoir supérieur. Les évêques [1], les comtes, l'empereur, prétendent bien à quelques droits dans l'administration de la cité, mais leur intervention s'affaiblit insensiblement et se perd. Les villes traitent entre elles, s'affilient comme des États et des souverainetés indépendantes, signent des traités et des confédérations. Elles ne diffèrent en rien de ces républiques de l'antiquité, de cette ligue achéenne, si renommée dans les derniers temps de la Grèce. Peut-être l'absence de toute

[1] Muratori a retracé avec sa conscience et son érudition accoutumées l'origine et la forme de ces municipalités républicaines au moyen âge. Antiq. Ital medii ævi. T. IV, dissert, 45 a 52, et ann. t. VIII a X.

souveraineté nationale en Italie, et cette puissance incertaine des empereurs de race germanique, si long temps disputée par les papes, et jamais entière sur ces territoires, contribuèrent-elles à cette grande indépendance des cités italiques.

Les municipes de la Langue-doc sont constituées d'après le même modèle. Nous avons vu dans les vieilles chartes de la Provence avec quelle ardeur les bourgeois défendaient leurs privilèges, les sacrifices faits pour les conserver. Y avait-il espérance de se proclamer souveraineté absolue? les bourgeois n'hésitèrent jamais. Marseille, Montpellier, Toulouse, Arles se déclarèrent plusieurs fois républiques dans le moyen âge et soutinrent leur fière indépendance contre les comtes et les évêques [1]. De là, peut-être, cette haine que nous retrouvons toujours entre les bourgeois et les évêques, entre les magistrats municipaux et les comtes. Dans toutes les cités libres il se passait peu de siècles, sans être marqués par une révolte contre le seigneur laïque ou ecclésiastique qui habitait la ville haute. Dans l'espace de cinquante ans, les

[1] L'histoire du droit municipal de M. Raynouard, est surtout curieuse en ce qui touche les communes de la Langue-doc dont le savant académicien a plus particulièrement étudié les chartes. Je ne connais rien de plus consciencieux et de plus complet que l'histoire du Langue-doc par le modeste D. Vaisséte.

bourgeois d'Avignon donnèrent la mort à un de leurs vicomtes et à deux de leurs prélats.

Dans les communes de France le principe municipal n'était pas aussi large, mais les bourgeois possédaient néanmoins tous les priviléges de l'indépendance. L'élection de leurs magistrats était consacrée par toutes les chartes communales; le roi, le seigneur, ou leurs officiers n'intervenaient point dans ces réunions qui se faisaient le plus souvent au son des cloches, sur la place publique, et auxquelles prenaient part tous les citoyens habitans de la ville.

Les magistrats une fois élus avaient le droit de police locale, la manutention des deniers communs, le soin d'entretenir les fossés, les murailles, les chaînes, les ponts et les routes. Les cités avaient une milice à elles, une juridiction indépendante de la juridiction royale, et confiée à leurs maires et échevins. Mais ce qui les distinguait des républiques d'Italie et des municipes de la Langue-doc, c'est que toutes ou presque toutes n'avaient pu secouer la dépendance du roi, des comtes ou des évêques dont elles reconnaissaient[1] l'autorité supérieure et la souveraineté. Les seigneurs de la Langue-doc faisaient des conventions

[1] Cette forme fut complètement changée par Louis XI comme on le verra dans l'ouvrage que nous préparons sur ce règne.

avec les bourgeois, traitaient avec eux comme avec un pouvoir égal et une cité presque étrangère. Le roi et les comtes de France rendaient des ordonnances pour les communes, comme s'il se fût agi de sujets. Voilà ce qui nous semble séparer les deux formes municipales.

Les villes de Flandre étaient régies par une sorte de système fédératif, fondé sur les relations commerciales. Ces grandes cités, les plus opulentes et les plus importantes du moyen âge, étaient dévouées à leur comte, mais les privilèges municipaux étaient à leurs yeux d'un si haut intérêt, qu'elles ne souffraient pas que les gonfanons féodaux pussent s'approcher des murailles sans l'expresse permission des bourgeois. Quelquefois ceux-ci refusaient l'entrée de leur ville à leur seigneur même. Le seul droit qu'il eût, c'était d'établir un châtelain et des hommes d'armes dans le castel qui défendait les hauteurs de la cité. Les citoyens s'obligeaient à leur fournir les vivres nécessaires, et ils ajoutaient un don annuel au comte pour garantir les franchises dont ils jouissaient Ces libertés étaient grandes, puisque les bourgeois faisaient des traités de commerce, donnaient des sauf-conduits, des chartes de protection. Mais leur active

[1] Consultez sur le commerce des villes de Flandre, les Annales du commerce par Macpherson, t. I, p. 270. Bruges seule contenait 35,000 maisons.

indépendance se dirigeait particulièrement vers le négoce, qui embrassait alors le monde connu[1].

Les droits des cités d'Angleterre se mêlaient comme dans les communes de France au système féodal. La conquête était toute récente, et les vassaux militaires avaient conservé leurs hautaines prétentions sur les classes bourgeoises. Aussi les priviléges municipaux étaient-ils tous empreints du régime des fiefs, et n'existaient pour ainsi dire, que sous l'épée des barons. Cependant un large principe fut proclamé par la grande charte. Les immunités des villes se trouvaient comprises dans les droits reconnus aux vassaux par le roi Jean, et les communes étaient appelées au parlement pour le vote des aides et subsides[2].

Au total jamais système de libertés locales ne fut plus large et plus complet que celui des communes du moyen âge. Élection des magistrats,

[1] Il n'existe pas d'ouvrage complet sur l'état des cités indépendantes de la Flandre; cependant ce serait un beau et utile travail. A chaque instant on les voit intervenir dans l'histoire politique et commerciale du moyen âge. Meyer., Annal. Fland. a un peu trop le terre à terre de la chronique.

[2] Voyez l'Histoire constitutionnelle de l'Angleterre, par M. Hallam, ouvrage fait avec une connaissance parfaite des lois et des coutumes anglaises. Comparez avec l'Europe au moyen âge du même auteur, chap. 8.

police municipale, levée de deniers et de milice, franchise individuelle, droit des citoyens de n'être jamais distraits de leur juge naturel, tout ce qui peut en un mot constituer la plus haute indépendance politique.

Au sein de ces cités elle-mêmes, tout était encore corporation et aggrégation libre. Chaque métier, chaque industrie avait un ensemble de lois qui lui était propre, des chartes de priviléges, sa magistrature. Les gantiers, faiseurs de hauberts, les bouchers, pêcheurs à la ligne et toutes les autres professions, se glorifiaient de leurs bannières, de leur garde, de leur prévôt, comme la ville et les barons eux-mêmes.

C'était dans ces cités, au sein de ces corporations, que se concentraient depuis plus d'un siècle toutes les richesses commerciales. Les barons et seigneurs étaient possesseurs du sol, mais dédaignant toute occupation qui n'avait pas rapport aux nobles batailles, ils laissaient aux bourgeois des villes le soin de pourvoir au luxe de leur cour plénière et de leurs castels. De-là résultait que tout le numéraire, les sous d'or, les redevances régulières allaient s'absorber chez les bourgeois, qui donnaient en échange leurs laines tissues, de riches vêtemens de soie ou de velours, les bons hauberts, les gants de peau, les fortes épées ou les casques tout reluisans d'acier, et ces cimiers élevés qui faisaient l'or-

gueil des barons et des chevaliers dans une mêlée. Les châtelains féodaux étaient prodigues ; les bourgeois, au contraire, passaient pour très-avares ; ils amassaient force deniers, et presque toujours la petite tourelle attenante à la maison, signe de bourgeoisie, avait son trésor ; ce que les chevaliers eussent bien voulu piller, si les magistrats des villes n'y avaient mis bon ordre, en défendant l'entrée des portes à tout homme armé qui n'était pas de la commune.

L'importance nouvelle de la bourgeoisie, cet ascendant qu'elle acquérait par ses larges immunités, et par ses richesses surtout, devaient tôt ou tard appeler son intervention dans le système général de la société, où n'étaient apparus, jusqu'alors, que deux élémens : la souveraineté royale et le pouvoir féodal, et, au-dessus d'eux, l'autorité toute puissante de l'Église. Dès que dans une société, quelqu'irrégulière qu'elle soit, une force nouvelle se présente, elle doit trouver sa représentation, et, si on ne la lui donne pas, elle la prend. Les bourgeois avaient acquis le droit de communes, et, lorsqu'ainsi organisés, il s'agit plus tard de solliciter des subsides, et de faire des réglemens généraux pour tous, ils durent y participer, car c'était principalement à eux que les deniers étaient demandés et que les lois seraient appliquées. Toutefois, des causes particulières aidèrent en-

core la bourgeoisie à prendre place dans le gouvernement [1].

Le système des impots, au moyen âge, était fixe au profit de la couronne. Nous avons déjà indiqué en quelle circonstance spécialement déterminée, les aides des vassaux pouvaient être requises; les autres subsides devaient être consentis par les barons. L'impôt fut considéré dans le principe ce qu'il est en réalité, un sacrifice demandé à la propriété individuelle, et par conséquent, qui doit être consenti par elle, selon la coutume et la forme établie.

Tant que les barons subirent seuls ces levées de deniers extraordinaires, seuls aussi ils furent consultés. Mais, lorsque les richesses, échappant de leurs mains, vinrent se concentrer dans celles des bourgeois, et qu'ils ne purent plus offrir que leur vieille épée et leurs grands chevaux de bataille, il fallut bien alors s'adresser aux cités pour requé-

[1] Il existe de longues et savantes dissertations de M. Secousse sur l'origine des états-généraux en tête du troisième volume des ordonnances du Louvre; il faut regretter que de si consciencieuses recherches n'aient pas été éclairées par une plus large philosophie, et dictées par un sentiment de plus haute indépendance : M. Secousse travaillait à un ouvrage officiel, et il n'a pas osé dire sans doute tous les faits. Ces préfaces sont très-étendues, surtout pour les états-généraux sous le roi Jean.

rir les aides qu'on ne trouvait plus dans la haute féodalité des barons [1].

Les chartes de concession aux communes, stipulaient ou un rachat immédiat et payé sur-le-champ par les habitans, ou une redevance annuelle, mais régulière, ou des aides enfin, pour des cas déterminés. Hors de ces circonstances fixées et prévues par la charte, c'était une véritable demande de deniers qu'il fallait faire aux bourgeois, et, dès lors, le droit était de les appeler à y consentir, soit par une nouvelle stipulation individuelle, soit par une assemblée générale, dans laquelle des représentans des communautés viendraient adhérer aux demandes faites par le suzerain. De là, devait naître un jour tout le système représentatif. Ceux qui étaient convoqués pour voter un subside devaient s'informer à quelle fin il était demandé, s'il serait loyalement et économiquement employé. Tout l'ensemble du gouvernement tombait ainsi sous l'examen des assemblées, dont l'objet spécial était cependant une aide de deniers [2]. La grande charte anglaise com-

[1] La première intervention des communes dans le gouvernement date de l'année 1241. Boulainvilliers, Hist. de l'ancien gouvernement de France, t. II, p. 20. Le féodal écrivain la fait même remonter à 1145, mais il n'appuie ce fait sur aucune autorité contemporaine.

[2] Quelconque octroi ou ayde qu'ils feissent, ils eussent

prit implicitement tous ces priviléges des communes, successivement développés, à mesure que le système s'assit sur des bases nationales et régulières.

L'appel de la bourgeoisie dans les conseils publics de la couronne eut encore d'autres fins. Nous avons vu quelles causes préparèrent la décadence de la puissance de l'Église et des papes, mais cette autorité était encore menaçante pour la royauté lorsqu'elle tenta ses premières résistances. Dans le XIe, et même au XIIe siècle, le suzerain abandonné, seul, dans cette lutte, avait été obligé de fléchir, et l'opinion publique, loin de seconder ces velléités de force, s'était réunie à la puissance pontificale.

Lorsque les évènemens déjà indiqués, agissant sur l'opinion, la changèrent faiblement encore, mais enfin suffisamment pour faire entrevoir la possibilité d'un appui, les rois convoquèrent la bourgeoisie à leur aide dans cette lutte contre les papes, et l'un des premiers actes des états-généraux fut une résistance prononcée aux volontés de la cour de Rome[1].

bonne monnoye, et establi selon l'advis des trois états. Collect. des ordonnances du Louv. t. III, p. 121. L'histoire des états-généraux sous le roi Jean est une preuve de cet empiètement successif des communes sur tout le système du gouvernement.

[1] Ce fut en 1302 que se réunit cette assemblée des états-généraux, dirigée contre le pape Boniface VIII.

L'appel des bourgeois dans les assemblées nationales nuisit aussi à la puissance des barons, dont nous allons examiner la situation à la fin de cette période. Il y eut une forte rivalité établie entre les divers corps qui composaient la représentation nationale, comme, dans l'origine, les plus pressans besoins des rois étaient de se débarrasser de l'influence fatigante des barons et des clercs, ils cherchèrent un appui dans les fidèles communes. Ils y trouvèrent ce qu'ils demandaient surtout, une extrême facilité d'avoir des subsides, car l'argent avait pris une direction toute commerciale, et c'était parmi les bourgeois qu'il s'était concentré.

Aussi l'opposition, si l'on peut introduire ce terme de notre époque actuelle et politique dans l'histoire du moyen âge, changea-t-elle absolument de place. Elle s'était jusqu'alors fait entendre dans la parole sacrée des clercs; elle s'était montrée par l'intervention armée et féodale des barons. L'opposition de l'Église avait consisté dans ces sermons de morale, dans ces représentations violentes ou paternelles, que les papes et les abbés avaient adressés aux rois. Dans les plus petites affaires de la vie, les princes trouvaient des résistances qui se manifestaient non-seulement par des remontrances officieuses, mais par des invasions réelles de leur pouvoir, par des interdits, des excommunications, dont l'effet était

inévitable sur l'imagination des rois et des peuples; et puis, quant aux barons, c'était une force militaire, capricieuse qu'il fallait détruire avec violence, l'armet en tête, la lance au poing.

Lorsque les bourgeois furent appelés à donner leurs aides et subsides, une nouvelle opposition s'établit, mais celle-là fut rationnelle, parce qu'elle avait sa source dans un secours d'argent dont il fallait discuter la nécessité et surveiller l'emploi[1]. Dès que la bourgeoisie fut émancipée, elle eut ses doléances et ses plaintes, mais respectueuses et fortes. C'est une chose curieuse et affligeante, tout à la fois, que de voir les gouvernemens se méfier sans cesse de cette classe moyenne qui leur prêta toujours appui. Les barons et les clercs du moyen âge visaient à la domination; les bourgeois des communes ne demandaient que leur liberté, la paisible possession de leur avoir, la discussion de leurs intérêts. Jamais les bourgeois ne tinrent leurs rois en tutelle; il n'en fut pas de même des clercs et des hauts vassaux; autre leçon qui peut s'appliquer à toutes les époques de notre histoire!

[1] « Celui a bien faute d'yeux, dit Pasquier, qui ne voit que le roturier fut exprès adjouté, contre l'ancien ordre de France, à cette assemblée (aux états-généraux), non pour autre raison sinon que c'estait celui sur lequel devaient principalement tomber tous les faix et charges. » Pasquier, Recherches sur la France, liv. 2, ch. 5.

Si les communes prenaient ainsi des formes régulières, et une représentation générale dans les parlemens politiques, la féodalité cherchait à s'organiser elle-même, et à opposer un corps de règles écrites et positives à ce nouveau pouvoir sur lequel les rois devaient s'appuyer dans l'avenir, pour détruire les forces des barons.

La féodalité n'offrait, du IXe au XIe siècle, qu'un amas confus de coutumes gravées dans la mémoire des vieux barons et des hommes d'armes expérimentés; tout ce qu'on s'efforçait de conserver tenait à des habitudes militaires, aux lois des combats singuliers. La hiérarchie des fiefs, quoique établie, était demeurée confuse, et la force n'hésitait pas à la violer.

Dans la période des XIIe et XIIIe siècles, tous les hauts barons de France, et jusqu'aux plus petits vavasseurs, se soumirent à des règles écrites, à des principes de jurisprudence invariables : les vassaux tinrent des assises pour régler les droits de succession, la transmission des fiefs, les principes de l'hérédité, les coutumes de la tenure, des pariages, des hommages, la juridiction des prévôts et des cours, les services militaires de chaque terre, *les monstres* ou revues des tenanciers, archers, arbalétriers, le douaire des femmes, les apanages des enfans, les combats singuliers, les appels pour défaut de droit; en un mot, toute

cette législation encore imparfaite, mais qui, plus tard, dépouillée de ses caractères féodaux, servit de base au grand-coutumier écrit ou réuni sous Charles VII [1].

Un code complet de lois fut publié dans les colonies chrétiennes d'Orient, et devint comme l'expression la plus exacte du régime des fiefs dont il avait pour objet de régulariser les habitudes [2]. En France, les assises du comte Geoffroi pour fixer les droits de succession en Bretagne, les coutumes féodales d'Abbeville, publiées en 1130, de Beauvais en 1144, de Bordeaux en 1187, et dans le XIIIe siècle, celles de Beaune, de Bar-sur-Seine et de Semur organisaient la féodalité, et cherchaient à fonder un corps de doctrines, capable de lutter contre le pouvoir nouveau qui s'élevait[3].

La souveraineté ne restait pas non plus stationnaire; nous l'avons vue en France, posant des règles et des principes, dont le développement devait, plus tard, assurer l'exercice du pouvoir

[1] Le grand-coutumier, ce volumineux ouvrage contient toutes les coutumes des barons : corrigé et recueilli sous Charles VII, il a 20 volumes in fol.

[2] Les assises de Jérusalem, dont le texte pur a été retrouvé, ont fait l'objet d'une dissertation de M. Pardessus, lue en séance publique de l'institut.

[3] M. Daunou, préface du 16e vol. de l'Hist. littéraire des Bénédictins, p. 81.

monarchique dans toute sa plénitude. La confiscation des fiefs et domaines, dans le cas d'un crime de félonie, mettait dans les mains royales un pouvoir immense dont elles pourraient un jour user et abuser.

Tous les actes royaux du XIIe siècle, à quelques exceptions près, conservaient la prérogative législative des barons ; le roi ne pouvait atteindre par ses ordonnances les terres de ses vassaux, et donner des lois à leurs hommes. On reconnaissait bien la suprématie d'appel au suzerain, seigneur supérieur ; mais ses ordonnances n'avaient aucune action en dehors de ses domaines particuliers. Le baron ne pouvait être troublé dans l'exercice de sa seigneurie sur les terres dont il était légitime possesseur.

Dans la période du XIIIe siècle, les priviléges des barons ne semblent point se conserver dans toute leur intégralité[1]. On voit des ordonnances générales, faites, il est vrai, avec l'intervention et le consentement des vassaux[2], mais qui s'appli-

[1] Nous avons déjà indiqué les caractères de cette révolution au chap. 13 de cette histoire.

[2] Voyez Collection des Ordonnances du Louvre, t. I, p. 255, à la note. Elle est relative à la levée de la dîme saladine. *Ibid.* t. I, p. 39, sur les droits des églises de Normandie. Ces ordonnances sont rendues : consilio archiepiscoporum, episcopor. et baronum terræ suæ.

quent évidemment à la totalité des terres de la monarchie. Toutefois les réglemens généraux faits exclusivement par le roi, tels, par exemple, que les établissemens de Saint-Louis, n'ont encore de force et de vigueur que dans ses propres domaines, à moins que le seigneur de la terre féodale ne consente de son plein gré à l'y rendre exécutoire.

On retrouve la coutume des conventions législatives arrêtées entre le roi et ses vassaux sur des points de législation et de jurisprudence. C'est ainsi que la comtesse de Champagne convient avec le roi Philippe-Auguste de certaines règles, relatives à l'existence des Juifs dans leurs domaines [1]. L'ordonnance est évidemment un traité, et l'autorité royale s'engage d'égal à égal avec le possesseur d'un grand fief.

Lorsqu'on aperçoit d'une part les actes nombreux d'usurpation suzeraine qui marquent le règne de Philippe-Auguste, et de l'autre, les modifications si lentes et si graduelles qui s'introduisent dans la législation écrite, une réflexion naturelle s'offre à l'esprit: c'est que rien n'est difficile comme de transformer un fait en un principe, et d'empreindre les lois et les vieilles habitudes d'une nouveauté. Il se passe bien du temps entre

[1] Brussel, de l'origine et de l'usage des fiefs, t. I, p. 579.

l'usurpation d'un droit et sa consécration par la coutume. Il ne faut donc pas s'étonner si le règne de Philippe-Auguste présente tout à la fois des violations fréquentes du système féodal, et des actes qui en constatent encore tout l'empire. Même sous l'administration de Saint-Louis, les priviléges des barons sont reconnus par les monumens de la jurisprudence, et par les établissemens de ce prince[1], et cependant l'autorité royale a bien grandi !

L'abolition de priviléges féodaux ne pouvait arriver que par la substitution d'un autre régime, qui ferait intervenir d'une manière large et complète les nouveaux intérêts, dans la législation. Dès l'instant que les barons et les bourgeois furent appelés dans les grandes assemblées pour délibérer sur les droits et les besoins communs, la loi dut s'empreindre tout naturellement de ce caractère de généralité qui en rendit les dispositions applicables à toutes les fractions de la monarchie française. Que firent ensuite les rois? Ils convoquèrent le moins possible les états-généraux[2], et comme il y avait un commencement de législation uniforme, les ordonnances, qui émanèrent de l'autorité suzeraine seule ; conservèrent cette empreinte de généralité qu'elles tenaient de l'inter-

[1] Collection des ordonnances du Louvre, t. 1, p. 126

[2] Mably, liv. 5, chap. 5, not. 5.

vention de toutes les forces sociales. Toutefois elles s'arrêtèrent souvent devant les priviléges particuliers, et, dans nos derniers temps, elles n'avaient point encore vaincu toutes ces résistances. Il y a des hommes qui regrettent, au nom de la royauté, sa situation ancienne et les prérogatives absolues dont elle était environnée. Mille obstacles paralysaient cependant son action. L'histoire des franchises populaires ne date point d'hier; seulement, ce qui constituait une perpétuelle lutte de fait, est devenu aujourd'hui un système régulier; l'aristocratie s'est combiné avec nos besoins nouveaux; les communes ont pris place dans la marche du gouvernement avec des priviléges écrits et reconnus; l'ordre à succédé à la confusion.

La grande modification qui généralisa les ordonnances royales, fut due, en partie, à l'action des lois romaines et aux travaux des jurisconsultes, alors portés à seconder le pouvoir suzerain, au détriment de toutes les autres autorités. Les Pandectes avaient des titres tout entiers sur le caractère des lois [1], sur la nécessité qu'elles fussent générales et applicables à tous; et puis, en transformant la royauté féodale en cette monarchie absolue des empereurs, dont les codes Théodosien

[1] L'admirable titre des Pandectes, *de regulis juris*, était bien capable de dissiper les fausses notions sur le caractères des lois.

et Justinien donnaient des modèles, il était facile d'en conclure que le roi possédait la plénitude de législation et d'administration. On ne peut se faire une idée des livres nombreux qui furent écrits pour soutenir cette théorie [1].

A la fin du XIIIe siècle, la position respective de l'Église et de la royauté, des vassaux et des bourgeois, était comme une situation de transition et de passage pour arriver à un autre ordre de chose. C'est sous ce rapport que cette époque offre un vif intérêt, car elle contient le germe de tout ce qui s'est développé depuis. Le catholicisme commence à perdre de son influence, et les opinions marchent à une réforme intellectuelle et morale. Le XVe siècle est annoncé avec ses grandes nouveautés religieuses par les hérésies et de hardies publications. La royauté se débarrasse enfin de ses liens, et agit dans un cercle plus large. La féodalité décline, parce que, comme l'Église, elle était une puissance vieillie, qui devait se briser. En même temps la classe bourgeoise accom-

[1] Montesquieu a développé avec un bonheur de recherches et une critique admirable cette théorie que ce sont les cours de justice qui ont établi le pouvoir absolu de la royauté en France. Mably rapporte des monumens qui constatent que les jurisconsultes donnaient même au roi le titre d'*imperator*, afin d'en conclure à la puissance absolue des empereurs de Rome, liv. 4, chap, 2, not. 10.

plit son émancipation. Depuis, cette liberté a porté ses fruits; et qui peut nier que la classe intermédiaire ne soit devenue la force des sociétés? Chaque époque a son caractère, sa puissance et sa domination. L'aristocratie, toute puissante au moyen âge, et décrépite aujourd'hui, qui voudrait résister à ce grand mouvement d'opinion et de liberté, ressemblerait à ces serfs ou pastoureaux, qui, au XIe et au XIIe siècle s'armaient de fourches et de bâtons fragiles, pour lutter contre les barons et les châtelains, bardés de fer, la lance au poing, sur leurs hauts chevaux de bataille.

CHAPITRE XXXVIII.

Marche de l'esprit humain. — Caractère de l'époque. — Progrès des sciences exactes. — Physique. — Théorie de la terre. — Histoire naturelle. — Alchimie. — La boussole. — La poudre à canon. — Verres d'optique. — Mathématiques. — Les nombres. — Cabale. — La mécanique. — L'astronomie. — L'astrologie. — Calendrier. — Géographie. — Idées sur le globe. — Voyages dans la Palestine et la Tartarie. — Marco-Paolo. — Carte géographique. — Chronologie.

J'ai décrit la marche des forces morales dans le gouvernement, et des principes nouveaux qui tendaient à se substituer au régime purement religieux. Cette révolution n'était point isolée; l'esprit humain ne s'avançait pas d'un seul côté. Lorsqu'il y a progrès dans une société, tout ce qui la constitue s'en ressent plus ou moins, comme lorsqu'il y a décadence, tout l'éprouve également.

Les XIIe et XIIIe siècles, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne furent pas une époque parfaite. Rien

ne s'y présenta complet, mais tout y commença. L'esprit humain ne nous y apparaît point avec toutes ces merveilles, avec cette magnificence de formes, qui est son caractère au temps où nous vivons, mais on le voit se dépouiller de ses langes, abandonner lentement encore, toutefois avec quelque succès, les routines religieuses, pour s'élancer dans une carrière plus libre.

La littérature, a-t-on souvent répété, est l'expression de la société. Peut-être cette définition eût-elle été plus juste, si on l'avait appliquée aux sciences exactes, à celles qui se lient à la marche de la raison générale, et au bien-être de l'état social. Une nation peut se glorifier d'une brillante littérature, et pourtant être encore fort reculée dans son existence intelligente et matérielle; témoin le siècle de Louis XIV, où la surface seulement a de la vie, où tout est grand, mais au sommet. A côté d'une cour brillante, et justement fière de ses beaux génies, se traîne un peuple ignorant et misérable. Les lois du fanatisme et de l'intolérance contrastent tristement avec les formes élégantes et polies des beaux esprits de Versailles et de Saint-Germain. Les découvertes de la philosophie et des sciences exactes constatent d'une manière plus certaine l'état de la société. Lorsqu'on voit leurs résultats se répandre et devenir populaires, on peut dire qu'il y a progrès,

mais la littérature ne se lie pas aussi intimement au bien-être commun. Heureuses sans doute les nations qui peuvent offrir de grands siècles littéraires, toutefois ces progrès ne sont pas toujours le signe infaillible des conquêtes de la liberté et de la raison publique!

L'état des sciences exactes aux XIIe et XIIIe siècles était encore imparfait, mais l'époque qui a produit Bacon [1] et Albert-le-Grand [2] n'est pas sans curiosité. Le défaut général des études scientifiques dans ce temps, c'est qu'elles sont plutôt un sujet de dissertations, que d'observation : elles deviennent un thême de dispute, une thèse de faculté, plutôt qu'une enquête de faits.

L'expérience grecque avait fait peu de progrès dans la physique, et l'on sait combien les livres d'Aristote sont incomplets. Cependant, au moyen âge, c'était sur des traductions corrompues et presque inintelligible de ces ouvrages, faites par les Arabes, que les travaux scientifiques étaient entrepris et achevés [3]. Tous se ressentaient de la

[1] Roger-Bacon, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme plus moderne, est un Franciscain du XIIIe siècle qu'il a rempli de ses travaux et de ses découvertes.

[2] Albert-le-Grand, à travers ses erreurs et ses folies astrologiques, est un des hommes qui ont le plus avancé les sciences exactes dans le moyen âge.

[3] Jourdain, Recherches sur les traductions d'Aristote, Paris, 1819, in-8°.

source où ils étaient puisés, et les seuls changemens que les physiciens se permissent alors dans les doctrines empruntées aux anciens se liaient au système de la théologie chrétienne qui dominait toute cette époque. Trois hommes célèbres ont décrit le monde physique; saint Thomas, saint Bonaventure et Albert-le-Grand; tous trois rentrent dans le même cercle d'idées. « Les divers aspects des corps célestes sont les causes de la génération ou de la corruption. Toutes les propriétés, toutes les facultés des corps terrestres, sont comme des formes et des conditions qui leur sont imprimées par les astres, et au-dessus des astres par des intelligences; tout se meut par l'action secrète des uns sur les autres; c'est ainsi que la vertu magnétique est inhérente à une forme occulte, que donnent à l'aimant les sphères célestes. L'élément est le principe simple des corps composés ou composables; la quintessence est un être qui se distingue de tous les corps, et qui n'a dans lui aucun principe de contrariété et par conséquent de corruption [1].

Ce verbiage physique, mélange des doctrines cabalistiques et des idées d'Aristote, ne souffrait

[1] Brucker, Histor. philosoph., t. III, p. 622. Le plus complet des ouvrages sur l'état des sciences philosophiques, au moyen âge.

pas de contradictions. Ce fut ainsi que le pape Honorius III exhumant un traité de Jean Scott, mort au IXe siècle, le condamna comme impie. Scott avait préféré le système de Platon et des émanations, et on le considéra comme favorisant le panthéisme.

Lorsqu'on en venait à des faits, à des applications, c'était alors, surtout, que l'absurdité du système ressortait dans toute sa nudité. Le *speculum naturale* de Vincent de Beauvais, contient une suite de merveilleuses découvertes. Ainsi la fabuleuse licorne est placée dans le règne animal. On y dit qu'il faut envoyer, pour la trouver et la saisir, une jeune pucelle; car elle est l'emblême de la pureté du cœur. L'autruche couve ses œufs par la force calorique de ses regards [1]. Tout est phénomène dans l'ordre naturel, tout se lie aux astres; et les corps célestes eux-mêmes se rattachent aux évènemens de la vie [2]. Rigord rapporte qu'après la prise de Jérusalem par Saladin, il ne poussait que vingt-deux dents aux enfans [3], et la chronique de Saint-Denis a bien soin de conter qu'à la mort de Philippe-Auguste, parut une comète qui annonça les plus grandes calamités. Ba-

[1] Vincent. Bellovacens. opera, Specul. natural. § 68.

[2] Andrès, del origine et del progresso di ogni litterature, t. IV, p. 109.

[3] D. Brial, Collect. des hist. de France, t. XVII, p. 25.

con, qui publia un traité spécial *de nullitate magiæ* (de la nullité de la magie), ne peut se dégager tout-à-fait des préjugés de l'alchimie. On travaillait sur les élémens. On cherchait dans les métaux et dans les corps des vertus mystérieuses; mais ces travaux, quelque futiles qu'ils pussent être, ont produit trois grandes découvertes, qui appartiennent évidemment au XIIIe siècle. La boussole, l'un des effets de l'aimant, la poudre à canon et les propriétés des verres convexes.

Albert-le-Grand a décrit la boussole en citant un passage d'Aristote [1]; mais ce passage n'existe pas dans les œuvres du philosophe grec. Les anciens paraissent ne l'avoir point connue, car un si grand résultat eût fixé l'attention de Pline et des autres naturalistes. La description la plus complète de la boussole se trouve dans le livre de Guyot de Provins, connu sous le titre de *Bible Guyot*, publié sous le règne de Philippe-Auguste. Le poète indique les propriétés de l'aimant, sa direction nécessaire vers le nord et l'étoile polaire [2]. Jacques de Vitri en parle aussi comme

[1] « Angulus magnetis cujusdam est, cujus virtus convertendi ferrum ad zorum; et hoc utuntur nautæ. « (De mineralog.)

[2] Collect. des Fabliaux; t. II, p. 327, le fabuliste dit de l'aimant :

Une pierre laide et brunète
Où li fer volontiers si joint.

d'un instrument très-nécessaire aux navigateurs [1]. « Si prenez une pierre d'aimant, ce est calamite, dit Bruneto Latinus, vous trouverez qu'elle a deux faces, dont l'une gist vers Tramontaine, et l'autre gist vers l'autre bord [2]. »

L'importante découverte de la boussole appartient donc au XIIIe siècle; toutes les nations maritimes s'en disputent la gloire. La France la réclame, parce qu'elle porte des fleurs de lys. Les marchands d'Amalfi l'avaient aussi revendiquée parce que leur cité avait une boussole dans ses armoiries. Quelques-uns l'attribuent aux Arabes, par l'emploi que font les auteurs qui la décrivent des mots *zoron*, *aphron*, *zibar*, empruntés aux langues orientales. D'autres, enfin, veulent que Marco Paolo l'ait rapportée de la Chine, mais les monumens constatent qu'elle était connue avant le retour du célèbre voyageur [3].

Qu'importe auprès tout! la boussole n'a été employée dans la navigation européenne qu'à la grande époque, dont nous écrivons l'histoire, et elle a produit une véritable révolution. C'est le seul

[1] Hist. orientale, l. 1, c. 89.

[2] Trésor, l. 1, c. 49.

[3] Tiraboschi est entré dans de savantes et curieuses recherches sur la boussole dans son histoire della litterat. italian. édition in-4, t. IV, p. 205; et les bénédictins dans l'hist. littéraire de France, t. IX, discours préliminaire.

point qu'il faille suivre et examiner dans la marche des idées et de l'esprit humain.

L'opinion vulgaire est que la poudre à canon fut inventée par un moine allemand, dans le XIVe siècle. Cette découverte, qui a aussi changé la face du monde, est bien plus ancienne; Roger Bacon l'a décrite : « Pour imiter les éclairs et le tonnerre, « il suffit de prendre du soufre, du nître et du « charbon, qui, séparés, ne produiraient aucun « effet, mais qui, mêlés ensemble, se dégageront, « dès qu'on les enflammera, de la machine creuse « où on les aura renfermés, et par une explosion « égaleront le bruit et l'éclat de la foudre [1] » Dès l'an 1200, les Arabes faisaient usage de cette mixtion pour lancer des pierres et des boulets [2]. Cependant le plus ancien monument français qui indique l'emploi de la poudre, est un compte rendu en 1338 par Barthélemy de Drake, trésorier des guerres, où se trouve compris un paiement à Henri de Faumechon pour poudre et autres choses nécessaires aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume [3].

[1] *De nullitate magiæ;* il serait curieux de voir quelle était la différence entre le feu grégeois et la poudre à canon.

[2] M. Langlès, Mag. Encyclopéd. IVe ann. 1798, t. I, p. 333.

[3] Ducange, Ve *Bombarda.*

C'est à Roger Bacon que nous devons encore la plupart des découvertes de l'optique. Il reconnut le premier l'influence combinée de la réflexion et de la réfraction. Il avait observé les modifications que le reflet de la lumière éprouvait, soit lorsqu'elle se réfléchit sur une surface polie, plane ou concave, soit lorsqu'elle traverse un verre convexe. Le monde savant lui attribue l'idée de la chambre obscure, des lunettes, des télescopes, et surtout cette nouveauté féconde en résultat, que l'interposition d'un corps dense et sphérique amplifie les images [1]. L'application matérielle de ce principe, faite par un Italien, Alexandro da Spina, ou plutôt par Sabino Degli Armati, donna pour résultat les verres à lunettes; dans un manuscrit de 1299, l'auteur se plaint de ne pouvoir plus écrire sans lunettes, et dans un sermon prêché en 1305, il est dit qu'il y a environ 20 ans qu'elles étaient inventées [2]. Ainsi cette application heureuse des idées de Bacon appartient évidemment encore au XIIIe siècle.

Les progrès des sciences mathématiques étaient moins grands; toutefois le calcul par les chiffres

[1] Bacon opus maj., p. 355. — Les œuvres complètes de Roger Bacon ont été publiées à Londres en 1733, in-fol. Ses Traités *de secretis operibus naturæ et artis, et nullitate magiæ* l'ont été séparément à Hambourg, 1618, in-18.

[2] Tiraboschi, t. IV, p. 196—199.

avait une haute importance, et s'appliquait aux usages communs de la vie, à la géométrie, à l'astronomie, et même à la musique et à l'architecture. Tout tendait dans ces études, à parfaitement définir quelle était l'influence mystérieuse des nombres sur les actions humaines, et cet abus, en rendant l'usage très-fréquent du calcul, dut contribuer à populariser l'étude de l'arithmétique. Plusieurs manuscrits sont couverts de chiffres, réunis par des lignes et des signes cabalistiques. Albert-le-Grand commenta l'arithmétique de Boèce ; Villedieu exposa en vers latins les règles et les principes des calculs. Tous étaient fondés sur les tables de Pythagore [1]. Mais l'arithmétique prit quelque extension par l'introduction des chiffres arabes, ou pour parler plus exactement de ces caractères empruntés aux Indiens, sous le règne du calife Aaroun-Raschid. Il n'en subsiste aucune trace dans les monumens de l'Occident, jusqu'au commencement du XIIIe siècle [2]. Le premier usage qui en fut fait en France est constaté dans le traité de la sphère, par l'Anglais Holywood, professeur à l'université de Paris. Les

[1] L'abbé Lebœuf, État des sciences et lettres en France jusqu'à Philippe-le-Bel, t. II de son Histoire du diocése de Paris, p. 93.

[2] Fabricius, Biblioth. medii ævi, t. I, p. 68. Tiraboschi., t. IV, p. 177, 178.

chiffres arabes y servent à la multiplication, et même à l'extraction des racines cubiques. Cependant leur emploi commun n'appartient qu'à la fin de cette période [1].

L'algèbre et la géométrie ont aussi laissé quelques traces écrites, et les notions qui nous sont parvenues permettent de porter un jugement certain sur ses progrès. Il nous reste un commentaire sur Euclide, par Campanus de Novarre. Tout ce qu'on savait de géométrie était confondu avec l'art des architectes, et la perfection où il fut poussé au moyen âge, constate, qu'il y avait amélioration, soit dans les principes, soit dans la routine. Au milieu du XIIIe siècle, la sphère de ces deux sciences s'agrandit. Alain de Lisle définit les lignes droite, courbe, circonflexe, le triangle, le tétragone [2]. On commença à expliquer les élémens d'Euclide. Deux manuscrits nous ont transmis des traités de géométrie, en langue française, où toutes les figures sont reproduites en or. La mécanique s'avançait aussi largement. Albert-le Grand composa une tête parlante, et un automate à figure humaine, qui allait ouvrir la porte quand on y frappait et prononçait quelques mots. Roger Bacon avait fait un pigeon volant [3]. Ces ouvrages

[1] Nouveau traité de diplomatique, t. III, p. 526-537.
[2] Anti-Claudien, liv. III, chap, 5 et 7.
[3] Bossut, Histoire des mathématiques, t. I, p. 421.

de patience et de calcul constatent que la mécanique était soumise à des règles certaines, et qu'elle obéissait à des principes positifs.

Les premières notions de l'astronomie arrivèrent de l'Orient. Les Arabes furent nos maîtres, et unirent leurs contemplations du désert aux observations rationnelles des Grecs. L'Almageste de Ptolomée leur servit de base dans toutes les observations qu'ils firent sur le mouvement des astres [1]. Le premier livre latin où la science de l'astronomie se trouve expliquée, est encore celui de Companus de Navarre. L'auteur a développé un traité complet de la sphère, et une théorie des planètes. Il y adopte le système des anciens, avec les corrections des Arabes. Les travaux de l'empereur Frédéric II et de Gérard de Sabionetta existent encore, mais les notions les plus exactes, les observations les plus judicieuses sont mêlées à des conjurations et à des prédictions astrologiques. Le plus remarquable monument de cette époque est celui qu'entreprit Alphonse X en Espagne. Ce prince confia à des Juifs et à des Arabes la confection des tables qui ont conservé son nom, et qui servirent long-temps de base à tous les calculs as-

[1] J'ai emprunté ce court précis sur l'astronomie du moyen âge à l'Hist. de l'astronomie par Delambre, t. I, p. 208, et à l'excellent abrégé de Delaplace, p. 61 à 65. Bailly est plus élégant, mais peut-être moins précis.

tronomiques[1]. Les règles en sont très-compliquées, et se ressentent de la source où elles ont été empruntées, le système de Ptolomée avec les additions orientales.

En toutes ces recherches, la place de l'astrologie judiciaire était large; elle dominait les études astronomiques. Talleyrand-Périgord, évêque d'Auxerre[2], était engoué de l'art des divinations; il en a composé un traité spécial. Elle est aussi la base des immenses travaux d'Albert-le-Grand, où la science des faits et des observations est étouffée par les théories cabalistiques, par tous ces systèmes de nombres, de signes, qui impriment un sombre caractère sur les actives recherches du moyen âge : on ne peut ouvrir un livre d'astrologie sans que tout-à-coup n'apparaissent les sciences occultes, l'art d'évoquer les ombres dans le silence de la nuit, lorsque la lune sanglante, à demi voilée d'un nuage, éclaire dans le lointain une ronde du sabbat. Albert nous apprend les moyens de broyer les simples, les mixtions alchimiques du sang, de la bone, pour produire des êtres, par une génération factice; il nous donne la description de ces

[1] On sait le mot si souvent cité du roi Alphonse, qui trouvait la sphère céleste trop compliquée; il disait que si Dieu l'avait chargé de l'univers, il en aurait simplifié le mécanisme. Bailly, t. I, p. 299-300.

[2] Lebœuf, Premier Mémoire sur l'église d'Auxerre.

créatures imparfaites et effrayantes, qui se meuvent sans exister, auxquelles il veut souffler la vie. Le voilà à genoux devant le corps qu'il a formé; il interroge cet œil verreux et terne, cette chair morte et verdâtre, la marche saccadée qu'il a imprimée à cette création, le bruit osseux de ses membres rapprochés sans être unis, et il reconnaît que ce n'est point encore là l'existence telle que la nature l'a donnée, telle que Dieu l'a faite [1].

Ce que nous apprennent les chroniques des observations astronomiques révèle cette même tendance des esprits vers les superstitions astrologiques. Albéric, moine des Trois-Fontaines, parle des sauts qu'on a vu faire au soleil [2] : toute espèce d'éclipse annonce un grand évènement, une calamité au monde chrétion, la mort d'un pape ou d'un roi. Les chroniqueurs contaient avec naïveté que le soleil passait la nuit tantôt à éclairer le purgatoire, tantôt la mer; que la terre est soutenue par l'eau, l'eau par les pierres, les pierres par les quatre évangélistes, et ceux-ci par le feu spirituel [5]. Une autre opinion était celle d'une pé-

[1] Les œuvres complètes d'Albert-le-Grand forment 21 vol. in-fol.; elles ont été publiées à Lyon, 1631; elles se composent de traités séparés sur toutes les sciences occultes

[2] Chroniq. ad ann. 1212.

[5] Livre provençal du castoiement (enseignement) de l'enfance, cité par Lebœuf. État des sciences, p 192.

riode de 36 mille ans, au bout de laquelle les astres accomplissent leur révolution, et commencent à ramener une série de semblables phénomènes. Bacon n'était pas absolument étranger à ces puériles observations. Tout en rejetant les prédictions particulières, il voulait qu'on pût s'en tenir à celles qui avaient un caractère de généralité, parce que les corps étaient affectés par des causes extérieures qui tenaient au système de l'univers. Plusieurs traités de la sphère et du calendrier nous restent encore dans une cosmogonie latine, composée au milieu du XIIIe siècle. On y compare l'univers à un œuf : la terre est le jaune, l'eau le blanc, et l'air la pellicule [1] ; quant au feu il est assimilé à la coque. Les observations de Roger-Bacon sont cependant plus rationnelles et le résultat de plus exactes recherches. Ses travaux sur la grandeur et la réfraction des corps célestes, sur les équinoxes et les solstices, supposent des études sérieuses. Il rectifia de nombreuses erreurs sur le calendrier alors suivi, et en proposa au pape Clément IV une réforme. Les temps n'étaient point arrivés, et ce ne fut que trois siècles après qu'elle fut opérée sous Grégoire XIII.

Les connaissances géographiques ne se sont perfectionnées qu'à une époque comparativement

[1] MSS. Biblioth. Sainte-Geneviève. B. 2.

très-moderne. Le peu de notions, que l'on avait au moyen âge sur cette science, si utile aux progrès de l'esprit humain, avaient été transmises par les Arabes. Les écrits de Dicuil et de l'anonyme de Ravène sur Ptolomée n'avaient donné que des renseignemens tout-à-fait défigurés sur la situation de la terre. On ne peut se faire une idée de toutes les absurdités géographiques qu'on rencontre jusqu'alors dans les chroniques. Celle de Saint-Marien d'Auxerre décrit ainsi les trois parties du monde. Au centre de l'Asie, se trouve le Paradis-Terrestre d'où jaillissent les quatre grands fleuves: le Nil, le Gange, le Tigre et l'Euphrate, qui, après être rentrés sous terre, ressortent vers d'autres points. L'Asie comprend la Judée, la Syrie, la Scythie, l'Arménie et l'Égypte; où l'Égypte finit commence l'Afrique, mais les côtes septentrionales seules sont connues. L'Europe embrasse l'Italie, l'Espagne, la France, la Germanie et l'Angleterre. L'Hybernie est située entre l'Espagne et la Bretagne. L'Europe se termine par la grande île Scanzia [1]. Gautier de Metz consacre tout un livre à la description des îles de Méroès où l'on voit six mois de jour et six mois de nuit. « Pour nous, disait Gervais de Tilbury, nous déclarons le monde carré au milieu

[1] Edition de 1608, in-4.

des mers [1]. » Quelques chroniques ne distinguaient que deux parties du monde : l'Europe et l'Asie, dans laquelle ils confondent l'Afrique [2].

Parmi ces ignorantes descriptions, il faut cependant distinguer le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, qui donne en abrégé, il est vrai, mais d'une manière assez précise, le tableau des études géographiques au moyen âge. Il offre une nomenclature systématique des régions asiatiques, européennes et africaines, qu'il subdivise avec méthode. Les notions sur la Syrie, la Palestine, sont exactes à cause des pélerinages ; mais il y a de nombreuses erreurs sur les contrées septentrionales, toujours moins connues. Il suppose que l'Océan termine l'Europe au 60e degré de latitude, et qu'après cela il n'y a plus que des iles [3]. Albert-le-Grand a rectifié ces notions imparfaites. Il décrit la Baltique comme un sinus ou grand golfe environné par le Continent.

Ce qui devait avancer la science géographique, c'était alors cet esprit voyageur qui avait tout à coup saisi l'Europe chrétienne. La mode des pélérinages dans la Palestine dominait les châteaux et les cités. De pauvres pélerins partaient à pied

[1] Lebœuf, état des sciences, p. 176.

[2] Andrés, Del Origine di ogni litteratura, t. III, p. 442-453.

[3] Specul. natural., l. XXX.

de la France ou de l'Angleterre, traversaient l'Italie, s'embarquaient à Gênes ou à Venise pour la Syrie. Quelquefois ils ne prenaient point la voie de mer, et parcouraient l'Allemagne, la Hongrie, les terres de l'empire de Constantinople; ils arrivaient au tombeau de J.-C., au bout de 6 ou 8 mois de marche à travers des pays inconnus. Le désir de convertir les infidèles avait aussi engagé à ces courses lointaines, dans l'Inde et la Tartarie, des religieux prédicans qui rédigeaient avec soin leur itinéraire. L'esprit mercantile animait les Génois, les Pisans, les Vénitiens. Les navigateurs anglais se hasardaient sur les mers les plus orageuses. De toute cette activité devaient résulter de plus larges notions géographiques. Toutefois les documens qui nous restent des voyages, entrepris dans des esprits si divers, sont peu nombreux. La seconde partie des annales de Roger de Hoveden, contient une description assez détaillée des contrées de la Syrie, et des pays que visitaient les croisés pour accomplir leur pélerinage[1]. La relation du moine Ascelin, qu'Innocent IV envoya dans la Tartarie pour convertir ces populations, n'offre aucun détail intéressant, si ce n'est que l'ardent prédicateur traversa en 59 jours la

[1] D. Brial. Recueil des historiens de France, t. XVII, p. 567.

Syrie, la Mésopotamie et la Perse. L'itinéraire de Piano Carpini dans les mêmes contrées est exact et plus complet. Piano Carpini parcourut la Bohême, la Pologne et la Silésie pour se rendre à Kiow. Il fit connaître les quatre grands fleuves de de la Russie sous les noms de Dniéper, Don, Jaïk et Volga. Il visita la Cumanie, les peuplades du Caucase et s'arrêta à Syra-orda ou à la horde dorée [1].

Le moine Rubruquis fut envoyé dans la Tartarie, sur le bruit qui s'était répandu de la conversion du grand-khan [2]. Son voyage est plein d'intérêt. C'est une vivante peinture des mœurs et usages des nations qu'il a traversées pour se rendre à Caracorum. Sous le rapport géographique. Rubruquis fit une importante découverte. Il représente la mer Caspienne comme un grand lac isolé. On croyait qu'elle s'unissait aux mers du Nord.

Mais la plus exacte et la plus importante relation des voyages dans ces contrées est celle de Marco Paolo. Il rend compte de l'itinéraire de son

[1] Bergeron, Recueil des voyages faits principalement en Asie dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Lahaye, 1735; 2 vol in-4.

[2] M. de Rémusat, dans ses Mémoires sur la Tartarie, est entré dans quelques détails sur ce voyage, et les relations des rois de France avec les peuplades tartares.

père et de son propre voyage, et l'on peut le regarder comme le créateur de la géographie de l'Asie. Sans doute ses relations contiennent encore des erreurs; il n'y a aucune suite dans les observations: souvent même elles offrent un peu de confusion pour les noms des lieux et des peuples; Marco Paolo prend le Continent pour des îles, et les îles pour des portions du Continent, mais il n'en demeure pas moins certain que cet homme justement célèbre a rendu d'immenses services à la géographie, en facilitant les travaux dans des siècles plus éclairés [1].

L'application des faits recueillis dans les voyages aux configurations géographiques fut fort lente. Les cartes de Ptolomée rectifiées par les Arabes étaient les seuls documens. Quant à celles qui sont l'ouvrage des moines du moyen âge, on ne peut rien voir de plus imparfait. Toutes les positions sont fautives; toutes les divisions disproportionnées; aucune échelle ne peut servir à mesurer les distances; les plus vastes royaumes sont rapetissés sous la proportion d'une province, et les provinces y apparaissent avec les dimensions d'un royaume [2]. Cependant, des travaux de cadastre,

[1] Bergeron, *Ibid.*

[2] Les bibliothèques du Nord sont plus riches en documens géographiques que les dépôts de France. Voy. Lebœuf, État des sciences, p. 179 et suiv.

premiers élémens de la géogaphie, furent entrepris à cette époque. On a la topographie de l'Irlande et du pays de Galles. On conserve encore le partage figuratif du Danemarck, et le tableau des possessions territoriales du clergé dans l'Angleterre, sorte de livre de fief, pour les cours ecclésiastiques. Ces travaux devaient à la fin, par leur réunion, servir de première base à la science plus agrandie de la géographie.

L'habitude de faire des chroniques, la multiplicité de ces monumens de la patience monastique, avaient dû conserver la chronologie : la plupart des historiens du temps ont adopté cette forme de raconter les faits; les évènemens y sont dits jour par jour. On ne connaît pas d'autre division systématique, et cependant rien n'était moins fixe encore que le calendrier et le comput de l'année. On la commençait à Pâques dans la plupart des provinces de France, en Bourgogne, à Narbonne, à Foix comme en Italie; au 25 mars à Rhodez, Cahors et Tulle, et en Espagne. Le premier janvier se rencontre dans un bien petit nombre d'actes comme le principe de l'année [1].

Les plus grandes erreurs défigurent la chro-

[1] Comparez sur le comput des années la dissert. préliminaire dans l'Art de vérifier les dates par les Bénédict., p. 3 à 21, avec le Nouveau traité diplomatique, t. v. p. 548 à 583, et D. Vaisséte, t. iv, p. 7.

nologie des chroniques pour les temps anciens. L'an de la création du monde, de la fondation des empires les plus fameux, sont inexactement rapportés. Tout ce qui n'est pas contemporain, et, pour ainsi dire, sous les yeux de l'annaliste, il l'emprunte, sans critique, à quelque source antérieure, dont il se garde bien de vérifier la pureté. Il le prend, matériellement, parce que cela est écrit. Toutefois des rectifications furent faites dans la chronologie. Les tables alphonsines en contiennent quelques-unes d'importantes, et Roger-Bacon, dont le nom se mêle à toutes les découvertes scientifiques, avait songé à établir, comme on l'a dit, la coïncidence du calendrier de l'année civile et solaire.

Tels sont à peu près les documens qui nous restent sur l'état des sciences exactes aux XIIe et XIIIe siècles. Je n'irai point, érud t admirateur, m'extasier sur des découvertes qui sont si loin d'égaler les études du XIXe siècle; mais il est néanmoins une vérité à constater, c'est que la période dont nous retraçons l'histoire fut une époque d'activité et de travail; on se livra avec ardeur aux investigations les plus diverses; et comme toute recherche, toute action de l'esprit est déjà un progrès, il n'est point douteux que les travaux de ces hommes laborieux et contemplatifs du moyen âge n'aient avancé la science; non certes que nous

voulions trouver, dans ce chaos, les résultats actuels avec leur caractère et leur immense portée, mais les sociétés, dans leur enfance, ont-elles jamais égalé les grandes civilisations ?

Voyons maintenant quelles causes empêchèrent cet esprit travailleur de produire tout ce qu'on pouvait en espérer.

CHAPITRE XXXIX.

Méthode d'enseignement. — Scolastique. — Théologie. — Livres saints. — *Sommes* théologiques. — Jurisprudence. — Droit canon. — Droit civil. — Chaires. — Philosophie et morale. — Esprit de la philosophie. — Son système — Aristote. — Application de sa doctrine. — Amaury de Chartres. — Logique. — Morale. — Médecine. — Ses principes. — Expérience. — Faits. — Chirurgie. — Formules d'enseignement. — Bibliothèques et manuscrits.

Les méthodes d'enseignement sont une des causes les plus actives des progrès ou de la décadence des sciences humaines. Adoptez une marche philosophique, les études prendront une direction libre, élevée, et les résultats obtenus se ressentiront de cette haute impulsion. Resserrez au contraire l'intelligence dans des bornes compassées, vous n'aurez qu'une éducation sans portée et sans avenir. C'est ce qui arriva au moyen âge. La méthode y fut, pour ainsi dire, comme un article de de foi religieux. Il fallut croire à certaines formu-

les comme à des vérités révélées, dont l'Église faisait alors des commandemens.

J'ai déjà dit quelle fut l'origine de l'université. Elle nous importe moins que la forme suivie dans les enseignemens, qu'elle seule pouvait alors communiquer. Les docteurs divisaient la science en quatre grandes classes : la théologie, la jurisprudence, la philosophie et la médecine ; toutes quatre soumises à une commune méthode, désignée sous le nom de scolastique[1].

La théologie formait une des études essentielles dans la société pieuse du moyen âge. La loi de Dieu était, pour ainsi dire, la loi du pays, et il n'est pas, dès lors, étonnant qu'elle trouvât des interprètes actifs et laborieux ; mais au lieu que cette interprétation fût historique et philosophique, comme cela doit être pour une religion révélée, elle prit des caractères de mysticité et de science occulte, capables de jeter l'esprit dans une illumination perpétuelle. Ainsi, ce ne sont pas les évangiles, cette morale simple et sublime, qu'enseignent les universités, mais les docteurs s'appliquent à interpréter les prophéties de la sombre Apocalypse, tous ces livres enfin qui, par

[1] Comparez, pour les méthodes d'enseignement au moyen âge, Brucker, Hist. philosoph., t. III, p. 703, 912 ; Crevier, Hist. de l'Université, t. I, p. 376, 479; Deslande, Hist. critiq. de la philosophie, t. III, p. 269.

leur caractère, peuvent fournir le texte à des commentations infinies, sans que l'esprit se repose sur des élémens certains de vérité et de croyance. C'est en suivant cette méthode, qu'Albert-le-Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, commentent les livres les plus mystiques du nouveau et de l'ancien Testament, les épîtres de saint Paul, les psaumes, et les douleurs de Job. Ces travaux sont d'une bien faible utilité pour ceux qui étudient aujourd'hui la théologie comme science morale et religieuse. Cependant, on doit à ces siècles les premiers concordans en langue latine, et la division de la Bible en chapitres, telle qu'elle existe encore [1]. Une traduction française du vieux et du nouveau Testament fut l'ouvrage de Guyart Desmoulins. L'étude des langues sacrées n'était pas étrangère à ces interprètes de la loi juive et chrétienne. Deux docteurs de l'université purent translater le Talmud, composé d'hébreu et de chaldéen [2].

Les ouvrages théologiques, destinés aux progrès des études, se rapportaient à deux sources uniques: les uns étaient des commentaires du grand livre des sentences de Pierre Lombard, les autres des

[1] Cette division est attribuée à Étienne Langton. Voyez Oudin, Comment. de scriptorib. ecclesiæ antiq., t. II, p. 1698 et 1700.

[2] Bollandist., 25 août, 359-361.

sommes, ou abrégés de la science religieuse. Ces abrégés fort volumineux étaient encore un des premiers essais de la fonction de professeur; ils offrent un système complet de propositions. La *Somme* de saint Thomas, qui est restée comme un livre élémentaire de théologie, embrasse trois parties : la première traite de la nature des choses, du créateur et des créatures; la deuxième de la morale; la troisième des sacremens et de l'incarnation. L'esprit qui préside à ce travail est entièrement religieux; cependant, Aristote est invoqué à chaque page avec les pères de l'Église et les textes de l'ancien et du nouveau Testament. En résumé, la *Somme* de saint Thomas est la plus complète[1]. Celles d'Alexandre de Hallès, d'Albert-le-Grand, sont pleines de subtilités et de décisions capables d'affaiblir l'intelligence et d'enchaîner la liberté rationnelle. Toutes font dominer l'autorité ecclésiastique sur le pouvoir civil, et posent en principe le droit d'excommunication et la faculté de délier les sujets du serment de fidélité envers le prince. Celle de Simon de Tournay est plus large dans ses opinions. Elle est même considérée comme contenant certaines propositions condamnées. Les écoles du moyen âge ne trouvèrent bientôt plus ces livres élémentaires d'une science suffi-

[1] Oudin, Comm. de script. eccles., t. III, p. 68, 78.

sante. Le mysticisme étendait chaque jour son obscure influence. Les quatre miroirs de Vincent de Beauvais, le livre des sentences que publia Guillaume Durand, évêque de Mende, sont remplis de commentations d'illuminés, et des éternels sophismes des écoles [1]. On méprisait les élèves qui étudiaient le texte de la Bible de préférence à ces commentaires mystiques; on les désignait par le titre vulgaire de bibliques; en un mot, les études de théologie semblaient être alors parvenues à ce point de dégénération où se trouvaient les académies rabbiniques aux IVe et Ve siècles. Les juifs préféraient les commentaires thalmudiques, les élucubrations de leurs docteurs, aux textes simples des livres de la loi. Serait-ce la tendance naturelle de l'esprit universitaire, de substituer les formules et les médiocres travaux des professeurs, à la science dans toute sa grandeur et sa pureté ?

L'étude du droit canon formait une partie des enseignemens scolastiques; on la puisait exclusivement dans la collection publiée au milieu du XIIe siècle par Gratien, et qui se composait d'un amas de décisions pontificales, quelques-unes forgées par Isidore Mercator [2].

[1] Cette *Somme* fut un des premiers livres imprimés; elle porte ce titre : Durandi rationale, Mayence, 1459.

[2] Fleury, 4e Discours sur l'histoire ecclésiastique.

Ce code attribuait tous les pouvoirs au pape, source unique de l'autorité de l'Église. Raymond de Pennafort, dominicain espagnol, ajouta cinq livres à ceux que Gratien avait publiés. Ils comprennent toutes les décrétales, depuis Innocent III, jusqu'à Grégoire IX [1]. Ces deux collections furent la base du droit canonique, et les seules consultées par les théologiens, de préférence aux conciles et à tous les autres actes de l'Eglise. L'Italie fut particulièrement le théâtre de ces lourdes et inutiles études; dans les écoles de France, l'on remarque, cependant, Étienne de Tournay, Thibaut d'Amiens, Guillaume Durand, les plus célèbres docteurs en droit canon. Sur les bancs universitaires, c'étaient des dissertations sans cesse renouvelées sur les plus oiseuses questions; les chaires retentissaient, pour nous servir de l'expression d'un contemporain, du tonnerre des disputes. Une rivalité bavarde s'était engagée entre les canonistes et les écoles naissantes du droit civil. Partant de deux idées, essentiellement distinctes, il n'était pas étonnant que les professeurs ne pussent pas s'entendre; les uns soutenaient l'autorité des lois divines, les autres la force des lois terrestres; l'Université donna souvent raison au droit civil, et ce ne fut pas une

[1] Fleury, Histoire ecclésiast., liv. 80, n. 46.

des moindres causes de la décadence de la juridiction ecclésiastique.

La science des lois dépend toujours de la perfection des lois elles-mêmes. Lorsqu'elles sont empreintes des éternelles maximes de la raison et de la justice, il est difficile que l'enseignement n'adopte pas une méthode philosophique. La jurisprudence civile commence d'être étudiée au XIIIe siècle à Paris, à Toulouse, à Orléans, à Montpellier, à Angers, où se forme un professeur célèbre, Thomas Desfontaines; mais tout y est encore mesquin et subtil; en Italie brillaient quelques chaires de jurisprudence romaine, parce que là les lois des empereurs vivaient pour ainsi dire comme des souvenirs nationaux et glorieux. Alzon publiait à Bologne deux *Sommes* juridiques et un *Apparatus* des codes : il professa plus tard à Montpellier. Accursius, le plus illustre de ses disciples [1], fit sur les textes du droit romain recueillis jusqu'alors, des gloses d'une patience et d'un travail remarquables. Elles servent encore aujourd'hui dans les écoles de droit. La France n'offrait point alors des professeurs si renommés; la loi romaine venait à peine d'y être connue; le plus grand nombre des coutumes n'étaient pas écrites. On peut citer cependant comme monu-

[1] Bayle, Dict. critique, article ACCURSIUS.

ment de jurisprudence du XIIIe siècle, les établissemens de Saint-Louis. Est-ce un ouvrage de ce prince? n'est-ce qu'une compilation, comme le prétend Montesquieu [1]? La question importe peu pour les études du moyen âge; il suffit que ce code féodal appartienne à cette époque pour qu'on puisse déjà apprécier les progrès de la jurisprudence.

Il existe aussi une collection de lois intitulées *Livre de la Justice et du Plet*, où l'ancien droit de France est comparé avec les codes romains [2]. Le coutumier de Beauvoisis, célèbre ouvrage de Beaumanoir, est un commentaire sur le droit français, mis en rapport avec les collections de Justinien et de Théodose. Desfontaines publia deux livres; l'un, sous le titre de *Conseil*, est un recueil de jurisprudence, l'autre, dit de la *reine Blanche*, explique les anciennes coutumes [3].

Cependant le droit civil n'avait pas encore ce large caractère que devait lui imprimer plus tard l'étude de la loi romaine; aussi, les ouvrages sont-

[1] Montesquieu, Esprit des lois, livre 18, chap. 28. Recueil des ordonnances du Louvre, t. I, avec la préface de Laurière.

[2] Montfaucon, biblioth., t. II, n. 1668.

[3] Ces collections se trouvent à la suite de Joinville, édition de Ducange; les coutumes de Beauvoisis ont été publiées par Lathaumassière, en 1690, in-f°.

ils rares et presque toujours sont-ils mêlés aux principes des décrétales et aux maximes des clercs. Ce n'est que dans le siècle suivant, à l'apparition du célèbre Barthole, que la jurisprudence française eut son esprit propre et national.

La troisième branche du système scolastique comprenait la philosophie, non point cette grande et belle science qui touche à toutes les connaissances humaines, cette libre investigation qui élargit le domaine du savoir, mais cette étude compassée et rétrécie dans le syllogisme, qui ne sait enfin exprimer une idée ou une vérité, sans la soumettre à des formes d'école.

Les études philosophiques ne produisirent rien de neuf dans le moyen âge; elles ne furent qu'une commentation plus ou moins obscure d'Aristote, tour à tour condamné et exalté par l'Eglise. C'est vers le XIe siècle, que l'aristotélisme, si l'on peut ainsi s'exprimer, commença à paraître dans les écoles. Il domina jusqu'à la fameuse condamnation d'Amaury de Chartres, qui, en subtilisant les textes, et en les appliquant au christianisme, avait émis les propositions les plus hardies. « Un être simple, disait-il, est celui qui n'a ni quantité ni qualité. Tel est Dieu, telle est aussi la matière première ; mais peut-il y avoir deux êtres simples? Non, car ils ne pourraient être distincts que par des qualités et par des parties que l'une aurait de

plus ou de moins que l'autre. Or cela répugne à l'être simple, par conséquent il faut que Dieu et la matière soient un et indivisibles. » Du mouvement continuel et nécessaire de la matière première, Amaury conclut que tous les êtres particuliers devaient finir par rentrer au sein de l'être des êtres; mais avant cette consommation dernière, les vicissitudes de la nature devaient diviser le monde en trois époques, correspondant aux trois personnes de la Sainte-Trinité. La loi mosaïque avait été l'époque de Dieu le père. La loi évangélique était celle de Dieu le fils, et allait être bientôt remplacée par le règne du Saint-Esprit. Avant cette dernière domination, tous et chacun devaient se considérer comme membres du Christ. Dans cette ère nouvelle et tout-à-fait imminente, les sacremens devaient cesser, et la seule infusion de la grâce suffire au salut des hommes [1].

Les conséquences de cette philosophie étaient trop en opposition avec les lois et les dogmes chrétiens pour n'être pas formellement condamnées par l'Église. Amaury de Chartres fut obligé de se rétracter; et ses disciples, livrés aux flammes dans les Champeaux, hors des murs de Paris. A la suite de cette persécution, Aris-

[1] Pluquet, Dict. des hérésies, t. II, p. 1 et 3.

tote fut proscrit des écoles sur la demande de Philippe-Auguste, et le cardinal Robert de Courçon défendit d'enseigner le philosophe grec[1] dans les universités. La logique s'en trouva exceptée. Le pape Grégoire IX adopta tout à la fois cette rigueur et cette indulgence; il prohiba seulement la métaphysique et la physique d'Aristote, jusqu'à ce que ces livres purgés d'erreurs, pussent être offerts aux imaginations ardentes des écoliers[2].

Malgré ces défenses soutenues de toute l'autorité de l'Église, on n'en persista pas moins dans l'étude du philosophe grec qui fut le fondement de toutes les investigations scolastiques. On traduisit, on subtilisa même ses subtilités; et le plus noble titre, la réputation la plus ambitionnée continua d'être celle de commentateur d'Aristote. Albert-le-Grand, saint Thomas, oubliant les canons des conciles, ne cessèrent d'élever la philosophie proscrite au-dessus de toutes les sciences, son système domina toutes les théories contemporaines. Comme lui, les scolastiques du temps rejetaient les idées innées, et rapportaient aux sensations les germes de toutes connaissances[3]. « L'univers avait été créé d'une matière première éternelle, sans forme,

[1] Collect. des concil., t. IV, p. 961.

[2] Du Boulay, Hist. de l'université, t. III, p. 81 et 82.

[3] Deslandes, Hist. critiq. de la philosop., t. III, p. 284 et 290.

mais susceptible d'en recevoir. On distinguait quatre élémens, quatre qualités, quatre températures, et dix catégories. Toutes les parties extérieures correspondaient les unes aux autres, et toutes participaient à la même ame qui subsistait divisée en autant d'êtres distincts dans l'univers, jusqu'au moment de la décomposition, où chacune de ces portions rentrait dans la masse commune [1]. »

Cette philosophie ne s'exprimait que par des formules de raisonnement, connues encore aujourd'hui sous le nom de syllogisme, et dont nous définirons plus tard le caractère. L'étudiant qui voulait se livrer à ces puériles études devait approfondir pendant deux ou trois ans au moins, la logique alors enseignée d'après la dialectique de saint Augustin et d'Aristote. On avait choisi dans ces traités toutes les parties disputeuses, toutes les discussions sur des arguties; puis l'on avait enchaîné une suite de raisonnemens, inventé une sorte de mécanisme au moyen desquels on feignait d'enseigner l'art de raisonner, tandis qu'on n'apprenait que l'art d'abuser du raisonnement.

Le seul bon effet que les études philosophiques aient pu produire au moyen âge, a été d'établir des relations entre les différentes connaissances

[1] Brucker, Hist. philosoph., t. III, p. 870 et 872.

humaines, et de suggérer le projet d'en former des systèmes encyclopédiques. Tel fut le plan que suivit Vincent de Beauvais. Il classa, sous des titres divers et dans une sorte d'harmonie, le tableau des sciences physiques et morales, l'histoire sacrée et profane [1]. Roger-Bacon accomplit un plus large travail encore. Dans son grand ouvrage il signale une à une les erreurs de l'ignorance, et les obstacles qui s'opposent à l'entier développement de l'intelligence. Tout rentre dans son examen, la physique, la mécanique, l'astronomie, la perspective et l'optique. Si l'on sépare de l'*Opus majus* tout ce qui concerne l'astrologie judiciaire, on trouvera, ce qui est rare dans ces temps, une série de faits et d'observations remarquables [2].

Si la connaissance des faits était négligée, la morale considérée comme science sociale l'était encore plus. Elle rentrait exclusivement dans les principes religieux. Celle d'Aristote avait servi à quelques commentateurs et particulièrement à Brunetto-Latinus. Quant au miroir moral de Vincent de Beauvais, c'était un véritable traité de théologie; car, il faut bien encore le dire, elle était toute la philosophie de cette époque; on ne cherchait pas la morale comme un principe inné

[1] Speculum quadruplex, Douai, 1626, 4 vol. in-f°.
[2] Bacon, Opus majus, Lond. 1733, in-f°.

dans le fond de l'ame, mais comme un commandement écrit dans les livres saints.

La médecine rentrait dans une des quatre facultés universitaires. Cette science, qui avait fait de si grands progrès dans la vieille Grèce, semblait s'être entièrement perdue aux premiers siècles de notre barbarie. Quelque faible routine s'était conservée dans les monastères ; où l'on pratiquait avec l'hospitalité l'art de guérir. La médecine, considérée comme science conjecturale et d'expérience, arriva au milieu de l'Europe par les Arabes. Les ouvrages de Mesué, Geber, Rhasès, Aviceune, Avenzoar, Averroës, furent encore les sources où les médecins occidentaux allèrent puisser quelques notions exactes. Ces ouvrages ne donnaient que des indications imparfaites, car on négligeait absolument l'anatomie et la physiologie, base essentielle de la médecine, et que de malheureux préjugés faisaient considérer comme une espèce de sacrilège. Les Arabes s'appuyaient cependant sur des faits, sur des expériences, et plusieurs maladies ont été décrites par eux, telles que la petite vérole, la rougeole, la carie des os ; les Orientaux ont aussi introduit l'usage des purgatifs doux, la manne, le séné, la casse, remèdes que les localités leur avaient révélés sans doute [1].

[1] History of phisic from the times of Galien to the be-

Les médecins du XIIIe siècle furent donc les disciples des Arabes, mais les premières connaissances anatomiques sont nées en Occident. L'empereur Frédéric II ordonna que personne ne serait admis dans les facultés, s'il n'avait fait auparavant des études anatomiques et la dissection des corps humains. Il existait des écoles de médecine à Milan, Ferare, Brescia, à Montpellier et à Paris [1]. Il nous en reste quelques travaux remarquables; ne serait-ce que le livre intitulé : *Trésor des pauvres*, ou Manuel de l'art de guérir, composé par Jean-Pierre d'Espagne, qui devint pape, sous le nom de Jean XXI.

En France les monumens les plus complets sur la médecine de l'époque sont ceux que publia en vers latins Gilles de Corbeil, chanoine de Paris; ils consistaient en deux traités; dans l'un il examine les lois *de pulsibus* (du pouls); dans l'autre celles *de urinis* (des urines); de plus un poème en quatre chants sur les vertus des médicamens, où l'on trouve tous les bons effets que doivent produire les antidotes, les remèdes connus de son temps [2].

ginning of the 16 century, by J. Freind, London, 1725. En comparant cet ouvrage avec Portal, Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, t. I, p. 199 et 201.

[1] Astruc, Mémoire pour servir à l'hist. de la faculté de Montpellier.

[2] Voyez l'analyse de ces ouvrages dans l'histoire litté-

Le moine Rigord, dont nous avons eu si souvent l'occasion de citer la chronique, était médecin du roi Philippe-Auguste; mais il n'a fait aucun ouvrage sur l'art qu'il exerçait. Roger de Fournival d'Amiens fut celui de Louis VIII; Dudes ou Dudon l'était de saint Louis, et le traita lors de la peste à Tunis [1].

Un des préjugés de la médecine d'alors, et elle en avait beaucoup! c'était de croire à la possibilité de prolonger la vie, tandis qu'elle s'occupait à peine de l'hygiène ou de l'art de la conserver. Actuarius et Roger-Bacon ont décrit des antidotes universels. Actuarius formait le sien de canelle, d'euphorbe, de mandragore, de safran, de myrrhe, de pavot, de poivre et de miel. Il pensait, par ce moyen, arrêter la mort elle-même avec sa fatalité inexorable [2].

Quant à la chirurgie, cette science qui s'éloigne essentiellement de l'empirisme, car elle se manifeste par des faits et des opérations visibles, elle était confiée à des hommes illettrés, n'ayant que quelques habitudes purement mécaniques, quel-

raire de France, par les Bénédictins, continuée par l'Institut, t. XVI, p. 586.

[1] Confesseur de la reine Marguerite, Vie de Saint-Louis, p. 468 et 469.

[2] Mackensie, Hist. de la santé ou de l'art de conserver la vie, t. I, p. 211 et 212.

quefois simples barbiers sans études. Aussi ne voit-on que des tentatives malheureuses dont les résultats produisent la mort ; témoin Richard, blessé au bras, et expirant par l'ignorance de l'opérateur. Cependant l'art de guérir n'était point inconnu dans le moyen âge. S'il faut en croire les romans de chevalerie, les jeunes preux trouvaient dans les castels des soins assidus qui guérissaient promptement de dangereuses blessures. Les dames, les damoiselles surtout, acquéraient quelque expérience dans l'art de panser les nobles chevaliers frappés dans les batailles et aux tournois. Ils s'en allaient souvent blessés au cœur, mais sains de tous leurs membres, et se souvenaient par maints coups de lances brisées des blanches mains qui avaient étanché leur sang et bandé leurs plaies douloureuses. Toutes ces idées de fées bienfaisantes, qui rendaient la santé par des simples, supposent dans cette société merveilleuse quelque étude naturelle qu'il nous est impossible de connaitre et de précisément définir.

Toutes les sciences de l'Université, à quelque objet qu'elles s'appliquassent, étaient soumises, comme on l'a dit, à une commune méthode, à une seule formule d'étude, qu'on appelait scolastique. On divise en trois époques son histoire. La première et la seconde embrassent les XIIe et XIIIe siècles, depuis Guillaume des Champeaux, jusqu'à

Pierre Lombard ; elles doivent seules nous occuper ; la dernière est postérieure. La scolastique a vu s'établir sous le règne de Philippe-Auguste cette multiplicité de divisions, cet usage presque ridicule de la synthèse qui a achevé d'imprimer à la science ses formes arides [1].

L'enseignement consistait en de longues séries de définitions, de divisions, de syllogismes, de gloses et de commentaires.

C'était, dans les écoles, un retentissement perpétuel de questions oiseuses, dont plusieurs même ne présentaient aucun point accessible. Quelle est la structure intérieure du paradis? Jésus-Christ monta-t-il au ciel avec ses vêtemens? Son corps est-il nud ou habillé dans le sacrement de l'Eucharistie [2]?

De pareilles discussions, comme on le sent, provoquaient d'interminables disputes ; et cependant l'Université ne tolérait que cette méthode [3], si bien que lorsque quelque nouveauté se produisait en dehors de l'enseignement accoutumé, elle était aussitôt condamnée et proscrite. Ainsi, l'évêque de Paris, Étienne Tempier, condamna 222 propositions sur Dieu, sur l'ame, sur l'essence, sur

[1] Deslande, Histoire critiq. de la philosophie, t. III, p. 269 et 334.

[2] Touron, Vie de saint Dominique, liv. 2, chap. 15.

[3] Du Boulay. Hist. de l'Université, t. III, p. 433 et 443;

l'accident, sur l'intellect, sur la génération et la corruptibilité.

Des sectes se formèrent à la suite de ces disputes; les disciples de saint Thomas et de Scott étaient sérieusement et très-sérieusement divisés d'opinions sur l'immaculée conception de Marie, et sur la manière dont les sacremens opéraient; la prédestination et la grâce devinrent par la suite les principaux points de controverse entre les deux systèmes philosophiques.

Tout cela est bien petit, bien étroit; mais ce qui ne doit point échapper à l'histoire, c'est cet amour d'instruction et de recherches, cet entraînement vers le travail, qui anima cette société. L'esprit n'est jamais en vain en activité. Il produit toujours quelque chose, plus ou moins parfait, plus ou moins bien dirigé, car le mouvement est déjà pour lui un progrès.

Un élément de hautes études qu'il faut encore signaler dans cette marche de l'esprit humain, c'est la multiplication des manuscrits, et la formation des bibliothèques nombreuses où se trouvaient non-seulement les livres contemporains, mais toutes les productions de l'antiquité grecque et romaine. Nous ne croyons pas sans doute que cette obéissance passive aux inspirations d'une littérature empreinte d'autres couleurs que les mœurs du moyen âge, ait avancé notre civilisa-

tion intellectuelle; il eût peut-être mieux valu laisser notre génie national se développer dans son isolement et dans son énergie; mais il n'en a pas moins dû résulter de ce frottement avec les anciens, une sorte de travail d'intelligence, et peut-être aussi quelques heureuses imitations.

Les bibliothèques se multiplièrent dans le XIIe et le XIIIe siècle. Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, avait plus de 300 manuscrits qu'il légua à sa cathédrale. «Il y a à St.-Médard, une belle librairie,» dit Gauthier de Coinsi, en parlant de l'abbaye de St.-Médard de Soissons; Vincent de Beauvais s'extasie sur celle de St.-Martin de Tours. Les religieux de St^e.-Catherine, du Val des écoliers, rédigèrent le catalogue de leur bibliothèque, et les articles s'élevèrent au-delà de 200 [1].

Toutefois les livres étaient encore fort chers. L'évêque de Vence légua aux chanoines de Saint-Victor de Marseille sa bibliothèque, à l'exception d'un bréviaire, dont la valeur devait être employée à l'acquisition de bonnes terres. Jean, abbé de Cluny, laissa vingt-deux volumes à son abbaye, qui demeureraient attachés au mur par une chaîne, afin qu'on ne pût les dérober. On mettait tant de

[1] Gall. Christian. nov. edit., t. IX, p. 739; t. VII, p. 90; t. V, p. 62, 64, 76.

prix à ces manuscrits, que la plupart des nécrologues des monastères indiquent sommairement le titre des ouvrages qu'ils ont reçus dans l'année, comme s'il s'agissait d'une pièce de terre, d'une rivière ou d'une donation d'écus d'or. La multiplicité des manuscrits qui nous restent de cette époque, nous montrent cependant, avec quelle ardeur ils étaient recherchés et étudiés dans les universités et les écoles.

Ces livres ne renfermaient pas seulement de froides et stériles dissertations ecclésiastiques; c'étaient les chefs-d'œuvre de l'antiquité que les moines et les pieux reclus pouvaient lire et méditer dans les longs jours de leur solitude; Virgile et ses admirables créations, Cicéron avec son éloquence verbeuse, Sénèque, Plaute, Térence, Lucrèce lui-même, plein de sa belle et grande philosophie, de son poétique matérialisme, y paraissaient avec toute leur hardiesse de pensées et de conceptions, et de telles lectures devaient influer sur la marche des esprits concentrés jusqu'alors dans les études et les pratiques religieuses !

CHAPITRE XL.

État des lettres. — Les XIIe et XIIIe siècles. — Faibles. notions sur les langues anciennes et orientales. — Le latin. — Le français. — La langue romaine. — Productions littéraires. — Histoire. — Poésie latine. — Épitres. — Chants des troubadours. — Les sirventes. — Les tensons. — Les ballades — Les aubades. — Les pastourelles. — Poésies des trouvères. — Romans de chevalerie. — Fabliaux. — Castoiemens. — Bestiaires. — Bibles.

Cette génération des XIIe et XIIIe siècles, semblait être préoccupée des études scolastiques. Tout ce qui ne tenait pas à ces enseignemens sans portée, sortait des habitudes des docteurs et des savans. Cependant il y eut deux littératures dans le moyen âge : l'une retient encore les formes de l'école, c'est toujours cette imitation servile des anciens, ce calque imparfait des modèles de la grande et basse latinité, de Virgile, de Stace et de Claudien, lui empruntant non-seulement les idées, les images, les formes, mais les vers mêmes. L'autre, nationale, n'a d'origine que dans

les besoins, les habitudes et les inspirations du temps. Elle échange la langue latine pour l'idiôme vulgaire. Ses essais sont faibles encore, souvent monotones, mais ils sont français; ils offrent l'empreinte de nos mœurs, de notre caractère, de l'époque enfin où ils se sont fait entendre.

Aux XIIe et XIIIe siècles, les études grammaticales avaient fait peu de progrès; on ignorait entièrement les rapports de la parole écrite avec la pensée, et l'influence qu'elles peuvent exercer sur la civilisation. Les langues orientales, et l'on comprenait alors le grec sous cette dénomination, commençaient à pénétrer dans l'Occident. Les croisades, l'établissement de l'empire franc à Constantinople, l'esprit de prosélytisme qui animait les prêtres chrétiens, et les entraînait dans de lointains climats, en favorisèrent l'intelligence, particulièrement chez les prêcheurs, cette compagnie voyageuse chargée de la conversion universelle. La langue arabe était familière aux deux moines Humbert de Romanis et Guillaume de Morbeck dont nous avons déjà raconté les intéressans pélerinages. Le premier traduisit aussi du tartare en latin une lettre que le grand kan adressa à Saint-Louis, et la fidélité de ce travail est aujourd'hui constatée [1].

[1] Comparez Martène, Thesaur. anecdot., t. IV, p. 1708.

L'hébreu était plus répandu encore. Le besoin d'interpréter les textes de l'écriture, les recherches cabalistiques, les rapports supposés des astres et des signes, des lettres orientales et des conjurations de la magie, le rendait indispensable. Roger-Bacon, Raymond Lulle, Robert-Grosse-Tête, évêque de Lincoln, s'étaient livrés avec ardeur à ces études. Albert-le-Grand avait appris le chaldéen et la langue mélangée dans laquelle est écrit le thalmud. Plusieurs des combinaisons d'alchimie et d'astrologie sont fondées sur l'alphabet des vieilles populations de l'Assyrie. Le goût des études philosophiques, l'engouement pour Aristote, répandirent la langue grecque. On a des traductions d'Aristote, de Platon, de Ptolomée et de saint Grégoire de Nazianze, mais elles sont très-imparfaites et pleines de non-sens[1].

Dans ce siècle de recherches et d'activité, commence la grande lutte entre le latin et l'idiôme vulgaire, devenu depuis cette noble langue française, la source de tant de chefs-d'œuvre. Le latin dominait les écoles, les sciences, l'Église, les actes de la vie publique et civile; on l'enseignait d'après la grammaire de Priscien, d'Albert-le-Grand, les *Sommes* grammaticales d'Alexandre de

Vita. Ludov. s. Dacher. Spiceleg. t. III, 216, et l'abbé Lebœuf, État des Sciences, p. 136.

[1] Luboulay, Hist. de l'Université, t. 3, p. 10.

Villedieu, et le *Dictionarium locupletissimum*, seul lexique qui date de cet âge[1].

La langue vulgaire était parlée par les laïques et même par les clercs. Malgré les efforts tentés et suivis dans les universités et les ordres monastiques, pour en arrêter les progrès, elle commençait à envahir les études. Au XIIIe siècle surtout, quelques livres à l'usage du peuple furent translatés en français. Les évangiles et la bible passèrent des langues originales en l'idiôme vulgaire, ce qui produisit un grand scandale dans l'Église, surtout la traduction du cantique des cantiques, de ces amours *de la bien aimée*, dont les figures mystiques et libertines prenaient une naïveté originale et séduisante dans le gentil parlage de France.

Il s'opérait même une singulière fusion entre les deux idiômes; on les mélangeait par la plus étrange combinaison pour en faire sortir la rime et les vers, comme dans cet exemple :

> Je maine bonne vie *semper quantum possum.*
> Si tavernier m'appelle, je dis *ecce adsum.*
> A despendre le mien *semper paratus sum*[2].

On doit sentir quelle sainte colère de tels abus

[1] Montfaucon, Bibl. bibl., t. II p. 1113.

[2] Des fames, des dez et de la taverne, 74. Fabliaux, t. IV, p. 485 et 488.

du latin devaient exciter parmi les universitaires, et les moines gardiens de la pureté de la langue antique. Mais peu à peu le latin disparut; on ne le garda plus que dans les formules d'actes et d'argumentation. L'idiôme vulgaire domina.

Cet idiôme n'avait point un caractère uniforme; il variait de province en province. En deça et en delà de la Loire, on parlait une langue différente, surtout par les désinences de mots et par les constructions de phrases. Il y avait bien certains caractères communs, mais les distinctions étaient fortement marquées, de telle sorte qu'on ne pouvait les confondre l'une avec l'autre.

Leur origine fut néanmoins une corruption du latin, défiguré par la suppression des désinences, par l'irrégularité des constructions, par l'introduction des articles empruntés aux langues du nord ou aux patois qu'on parlait dans chaque seigneurie. Déjà, Grégoire de Tours se plaignait de cette invasion du parlage, alors appelé rustique, et qui devait être naturellement préféré par le peuple à la langue noble et difficile des Latins [1]. Les écrivains refusèrent d'abord d'employer l'idiôme vul-

[1] Decedente atque imo potius percunte ab urbibus gallicanis liberalium culturâ litterarum.... philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi. (Præfat. D. Bouquet.) Collect. des historiens de France, t. II, p. 137.

gaire; mais telle est la puissance de l'opinion, qu'ils furent eux-mêmes obligés de le subir lorsqu'il devint national; il ne resta donc plus que la grande division entre la langue-d'oc et la langue-d'oil; et comme la langue-d'oc ne fut point soutenue par un centre de beau parler; comme les provinces du midi furent ensuite réunies à la couronne, recevant les ordonnances des rois, et l'impulsion d'une cour française, elles éprouvèrent aussi l'influence de la langue-d'oil, et ne conservèrent plus le vieil idiôme des ancêtres que comme un patois abandonné au petit peuple [1].

Les chroniques furent une des premières productions de la langue nationale. Nous en avons déjà parlé sous les rapports de la chronologie, il nous reste à les considérer comme ouvrage littéraire.

Les chroniques des XIIe et XIIIe siècles, empruntent la langue latine ou l'idiôme vulgaire; les premières sont en général correctement écrites, mais elles ne contiennent ni critique des faits, ni aucun aperçu philosophique. Presque tous les chroniqueurs ont vu les évènemens qu'ils rappor-

[1] Comparez, sur les langues et les idiômes parlés en France, et la décadence du latin, Pasquier, Recherch., l. 8, c. 1, liv. 1, chap. 13; M. Raynouard, Recherches sur la langue romane, et M. Roquefort, État de la poésie française, p. 373.

tent, ou ils en sont contemporains, de sorte qu'ils en parlent comme témoins oculaires, ou d'après le ouï-dire de quelques personnes certaines; l'esprit de crédulité domine dans leurs récits. Ce que le chroniqueur conte surtout, ce sont les miracles, les évènemens merveilleux qui ont troublé l'ordre naturel; ce qu'il aime le mieux redire; ce sont les annales de son monastère; il néglige quelquefois les faits les plus importans pour des accidens sans gravité historique. Mais, dans ces descriptions d'un phénomène, d'un miracle, qui réveillent tant de crédulités pieuses, se glissent encore bien des traits de mœurs, et, c'est pour trouver ces impressions dans toute leur naïveté locale, que je préfère les chroniqueurs qui ont écrit en français, tels que Joinville et Villhardouin. Il y a dans leur récit quelque chose de plus vrai, de plus contemporain, car cette langue latine, qui s'interpose, comme un anachronisme, entre les chroniqueurs et moi, détruit l'illusion que je cherche. Il y a aussi dans ces récits en langue vulgaire, presque toujours dictés en dehors des monastères, moins de partialité cléricale. Ce sont de preux chevaliers racontant ce qu'ils ont vu dans le cours de leurs pélerinages et de leur v'e de castel; ils m'introduisent dans la société féodale, m'expliquent les mœurs et les habitudes de ces merveilleuses familles de tourelles et de manoirs, dont

nous aimons à nous faire dire la vieille histoire.

Les chroniqueurs sont très-nombreux dans les XIIe et XIIIe siècles. Les deux principaux en langue vulgaire, sont les sires de Vilhardouin et de Joinville, « qui écrivirent, soit en naïf français, soit en ramage de leur pays [1]. » L'histoire de Rigord quoique en latin, à été translatée en « biau parlier en les grandes et incomparables chroniques de Saint-Denis. » Guillaume-le-Breton a aussi fait une histoire en prose, qui ne prend de l'importance et de l'intérêt que là où se termine celle de Rigord [2]. Mathieu Paris est certainement le plus remarquable des conteurs de ce siècle ; sa chronique, qui forme plus d'un gros volume in-folio, comprend l'histoire nationale de l'Angleterre; il y règne un esprit de critique et de fronde contre la cour de Rome, un peu extraordinaire dans une œuvre monastique de ce temps, et qui révèle déjà peut-être la séparation de son église, avec le souverain pontife [3]. Jacques de Vitri, qui s'est

[1] Histoire de l'empire de Constantinople, sous les empereurs français, édition de Ducange; Paris, imprimerie royale, 1657. — Histoire de Saint-Louis, par Ichan de Joinville, sénéchal de Champagne, édition de Capperonier, Paris, 1761.

[2] Dans le 17e vol. de D. Brial, Collection des historiens de France.

[3] L'édition donnée par D. Brial est fautive, dépécée.

particulièrement occupé des affaires de la Terre-Sainte, offre un vif intérêt en nous faisant connaître tout ce que l'on savait, en Occident, de l'histoire, des mœurs et des habitudes des Sarrasins, et en nous présentant un tableau animé de la corruption du clergé catholique. L'ouvrage d'Albéric, moine des Trois-Fontaines, est une compilation de chroniques antérieures ou contemporaines. Le Miroir-Historial de Vincent de Beauvais [1] n'est également qu'une compilation, peu soignée et pleine d'anachronismes. Nous ne tiendrons aucun compte des chroniques particulières, si nombreuses à cette époque, et qui traitent, les unes de l'histoire d'une province, les autres d'un évènement particulier, tel que les croisades des Albigeois. Leur nombre est infini, et elles ne présentent pas un caractère assez remarquable, pour conclure quelque chose en ce qui touche la marche des études historiques.

Philippe Mouske sert comme de transition pour arriver aux écrits en vers latins, et qui ne s'élèvent pas bien au-dessus de la chronique en prose. Mouske a entrepris une histoire de France « en

L'esprit religieux a décoloré l'historien national des Anglais. Voyez l'édition de Londres, publiée par Wats, que j'ai déjà indiquée.

[1] Vincent. Bellovacensis opera. Douai, 1626, 4 vol. in-fol.

rimes dilectables. » Il commence à l'origine des Francs, à cette fabuleuse illustration troyenne, que l'on raconte dans toutes les vieilles légendes [1]. Nous avons assez parlé de Guillaume-le-Breton, et de son poème sur Philippe-Auguste, pour ne plus y revenir. Il n'y a dans ces douze mille vers, ni conception épique, ni poésie originale, c'est toujours le terre-à-terre des annales monastiques, mais aussi avec leur fidélité. Tout ce qui est étranger à l'histoire, Guillaume ne le crée pas, mais il l'emprunte. Ce sont des réminiscences des anciens, plaquées sur un fonds de chronique monacale. Mais ces réminiscences, il leur donne un costume contemporain, et sous ce rapport, il y a encore de la couleur; Guillaume-le-Breton a fait, pour les idées empruntées à Virgile ou à Homère, ce que les peintres du moyen âge font pour leurs personnages historiques. Le poète leur a imprimé le costume du XIIIe siècle, comme les enlumineurs d'images revêtaient le roi Priam d'une robe d'hermine, avec armoiries et blason, faisaient asseoir à Jésus à table, avec ses douze barons, et donnaient à la triste Didon le vêtement des nobles dames de castel, l'écharpe, et le hardi faucon sur le poing.

[1] L'histoire de la lignée des rois de France, par Philippe Mouske, évêque de Tournay, à la suite de Vilhardouin, Paris, 1657, in-f°.

Le nombre des poètes latins dans ces deux siècles est infini. Il a fourni à Leyser une liste de plus de 180 [1]. Le plus remarquable est Gautier de Châtillon, l'auteur de l'Alexandride, ou poème sur Alexandre [2]. L'Anti-Claudien, production d'Alain de Lille, contient plus de quatre mille vers hexamètres. Il a suivi le même plan que le poète latin, dont il se déclare l'antagoniste. Claudien a montré tous les vices s'emparant de Ruffin, Alain a rassemblé toutes les vertus autour d'un homme qu'elles veulent perfectionner. Cet ouvrage est une sorte d'encyclopédie, qui a fait l'admiration de plus d'un clerc [3].

Toute cette littérature est bien peu de chose. On doit cependant distinguer quelques productions originales, tel est le *Brunellus* ou Miroir des fous de l'anglais Vircker, et le poème de Joseph d'Excester, sur les exploits de Richard en Orient [4]. Gauthier Vinisauf a fait un art poétique, dédié au pape Innocent III [5]. Pierre de Riza, sous le titre singulier d'*Orore*, a versifié des extraits de

[1] Leyser, Histor. poematum latinor. med. æv. Hall., 1725.

[2] Hist. litt. de France, par l'Institut, t. xv, p. 100 à 119.

[3] Leyser, p. 1020.

[4] Warthon, History of english poetry, dissert 2.

[5] Il est aussi l'auteur d'une chronique sur le voyage en Palestine de Richard Cœur-de-Lion. Leyser, p. 855 et 986.

la bible. On ne remarque même pas dans toute cette poésie le mérite assez faible d'ailleurs de la versification latine. Les savans y déplorent déjà un mélange de la rime, invention des idiômes vulgaires, et du mètre conservé de la vieille langue de Rome.

Le moyen âge est non moins fertile en opuscules, sermons, épîtres, en un mot dans tous ces genres de littérature que l'esprit religieux favorise. Les sermons, sorte de discours oratoires, et qui remplacèrent dans la société chrétienne et militante les harangues du forum, exerçaient une immense influence sur les esprits. Ils étaient presque tous en langue latine; mais ces grandes oraisons, destinées à remuer les masses, ou prêchées à l'occasion des croisades pour exciter le peuple à quelque gigantesque entreprise, devaient être prononcées ou traduites au moins en langue vulgaire. Il nous reste très-peu de monumens de ce dernier genre; les clercs auraient craint d'être accusés d'ignorance s'ils avaient consigné dans l'idiôme populaire leurs exhortations religieuses. Les sermons, ceux même qui sont l'ouvrage des hommes les plus distingués du temps, tels que saint Bernard, Pierre de Blois, Jean de Sarisbury, ne sont pas à la hauteur de ces réputations colossales, qui ont ébranlé le monde, et gouverné la société chrétienne. Ils reposent généra-

lement sur des textes de peu d'intérêt, et les développemens, que chaque partie du discours reçoit, sont secs, stériles et sans mouvemens passionnés. On a quelque peine à concevoir au temps présent, comment une logique bavarde, hérissée de citations, sans critique et sans discernement, a pu frapper les esprits et commander aux intelligences[1]. Les traités de morale et de pratique religieuse sont empreints d'un plus haut talent. Toutes les fois que le commentateur ne se jette pas dans les abstractions de l'école, et qu'il disserte selon son cœur et sa raison il est supérieur à tout ce que son siècle a produit. Il fallait bien que ces hommes eussent un côté plus fort que leurs contemporains, car dans une société, quelque barbare qu'elle puisse être, l'influence ne s'acquiert qu'alors que la supériorité est un fait, et saint Bernard, Pierre-le-Vénérable, Jean de Sarisbury, exercèrent une véritable domination. Les épîtres sont aussi un genre de talent qu'il faut reconnaître à ces grands noms du moyen âge. C'est par ces vastes et actives correspondances que le monde a été gouverné. Une épître de saint Bernard remuait l'univers catholique. Innocent III quitta Rome

[1] Trithème a recueilli plusieurs de ces opuscules dans son livre *De scriptoribus ecclesiasticis*, publié par Fabricius (bibliothèque ecclésiastique).

très-rarement, et ses lettres, dont le nombre est infini, commandaient aux princes, aux populations; elles sont en général chargées de citations des textes sacrés, mais en les prenant comme l'expression de la puissance chrétienne, raisonnant d'après les doctrines de foi et d'autorité, il faut reconnaître qu'elles étaient dictées par une haute intelligence du temps. Les Bénédictins ont remarqué l'élégance de la phrase latine. Les hommes qui voyent un peu plus avant dans le fond des choses doivent avouer qu'elles sont empreintes de cette dignité et de cette force capable de parler aux convictions et à la conscience dans des siècles peu éclairés.

Ce qui manque à toute cette époque c'est la liberté, ce premier ressort de tous les talens. La littérature tourne toujours dans un cercle donné sans jamais rien oser avec cette raison indépendante qui anime les créations de l'intelligence. Ce ne sont que des commentaires de dogmes écrits et irréfragables, restreints dans un cercle scolastique, aussi sacré que le dogme lui-même. De là cette monotonie qui tue ces écrits du moyen âge. Les mêmes idées se reproduisent avec les mêmes émotions, et le génie se montre dans le même costume que l'ignorance et la nullité.

Cependant il était une autre littérature, où un peu de libre pensée semblait s'être réfugié. Elle

s'y révèle sous des formes grossières, monotones souvent, mais partout on retrouve quelque germe d'indépendance. Et c'est quelque chose, au milieu des productions dogmatiques et stériles de ces deux siècles, de pouvoir se reposer sur les chants poétiques et moqueurs des trouvères et des troubadours.

La Gaule romaine s'était divisée en deux langues. Sa littérature aussi avait subi cette division. La poésie des trouvères n'a pas le même caractère que celle des troubadours, et toutes deux sont empreintes d'un esprit différent. On s'est demandé à laquelle on devait donner la préférence. Le patriotisme s'est mêlé à cette question : les érudits du midi de la France ont placé les troubadours au-dessus des trouvères. Les savans du Nord n'ont point manqué de proclamer comme supérieurs les chants des vieux poètes normands et picards[1]. Dans une telle controverse, on s'est peut-être laissé entraîner par des préoccupations particu-

[1] Cette controverse s'est engagée entre deux savans respectables, M. Raynouard et M de la Rue, que leurs études spéciales portaient à préférer l'une ou l'autre de ces littératures; M. Roquefort, et avant lui Legrand d'Aussi, avaient soutenu l'honneur de la poésie française contre les troubadours provençaux. M. Ginguené a traité avec bonheur et philosophie de la littérature des troubadours dans son histoire littéraire d'Italie, t. I, p. 241 à 335.

lières. Les sirventes, les tensons, les poésies enfin des troubadours, ont quelque chose de plus gai, de moins grave, que les chants des trouvères; mais ce qu'on peut leur reprocher, c'est une certaine monotonie. Ce sont toujours les mêmes sentimens, des dissertations subtiles et amoureuses. C'est comme un roman de mademoiselle Scudéri, ou une thèse de faculté sur la galanterie. Dans les sirventes, on aperçoit une certaine verve d'expression, un certain bonheur d'indignation contre le clergé et les moines, ce qui leur imprime de la vie et de la chaleur. Mais c'est moins comme productions littéraires que ces poésies nous paraissent remarquables, que comme monumens historiques. C'est là qu'il faut chercher la société se mouvant, agissant avec son propre caractère. La chronique des monastères ne nous apprend qu'une demi-vérité, on peut la trouver entière dans les sirventes du temps.

Les productions de la langue d'oil semblent plus variées, au moins dans leur titre. Les romans de chevalerie n'ont pas le même caractère que les fabliaux, les fabliaux que les *castoiemens*, mais toutes ces poésies ne se distinguent les unes des autres que par des différences peu saillantes, et l'on pourrait dire par le nom seulement. C'est toujours le même genre appliqué à un mécanisme de vers différent. La société étant empreinte, à cette époque,

d'un caractère uniforme, cette uniformité pénétra les productions de l'esprit : aventures de romans, de fabliaux, tout roule à peu près sur les mêmes combinaisons ; tout est jeté dans un semblable moule.

C'est pendant le treizième siècle, depuis l'année 1201 jusqu'en 1280, que les chants des troubadours se sont fait particulièrement entendre. Leur nombre s'éleve à plus de cent cinquante dans les catalogues qui ont été publiés [1]. Ce n'est point dire qu'on ne puisse trouver quelque gai chanteur au douzième siècle ; mais la grande époque de la littérature du Midi ne commence qu'après cet âge ; alors s'ouvre la brillante galerie des troubadours où l'on compte Cadenet, Blacas, Giraud, de Borneuil, Boniface de Castellanne, Pierre Cardinal, Isarn, le moine de Montaudon, Giraud Riquier, etc., dont les poèmes ont été célèbres dans les castels et les manoirs.

On classait toutes ces productions du gai savoir en différens genres. Les sirventes, les tensons, les pastorales, les contes ou nouvelles.

Les sirventes paraissent les plus remarquables. Ce sont des satires générales ou personnelles dans lesquelles ne sont épargnés ni les rois, ni les châte-

[1] Comparez M. Raynouard à l'abbé Millot, discours préliminaire. M. Raynouard a fait de curieuses découvertes.

lains, ni le pape, ni les prêtres. C'est dans cette vive critique de la société d'alors que l'on peut trouver quelques notions sur les habitudes de la vie privée; elle sert ainsi de contrôle à la chronique sèche et morte des monastères. Il est impossible d'offrir plus d'intérêt que les sirventes du moine de Montaudon ou de Pierre Cardinal. L'un s'est attaché à peindre la dissolution des castels, l'autre celle des clercs; les dames, surtout, n'échappent point au troubadour de Montaudon; leurs infidélités, leur parure, leur galanterie, sont tour à tour l'objet de ses moqueuses poésies [1]. Nous avons eu l'occasion de citer plusieurs fois Pierre Cardinal, dans la peinture des mœurs dissolues des clercs de la Langue-d oc.

Le tenson est un dialogue entre deux interlocuteurs qui soutiennent, sur une question de morale amoureuse, de poésie ou de chevalerie, des opinions diverses. La plupart n'ont qu'un faible intérêt. Ce sont encore des thèses de facultés développées en vers; quelquefois cependant, lorsqu'elles contiennent des satires contre les barons, *les papelards* et les clercs, ou contre l'un des personnages en scène, elles présentent des traits de

[1] Poésies originales des troubadours, par M. Raynoard, t. III et IV. Il est à regretter pour ceux qui ne sont pas familiers avec les idiômes du midi, que le savant auteur de ce recueil n'ait pas traduit les plus importantes pièces historiques.

satire comme les sirventes mêmes [1]. Alors ces *jeux-partis*, comme les appellent souvent les chanteurs provençaux, rentrent dans les documens historiques. Quelquefois ces batailles d'esprit et de subtilité offrent plusieurs interlocuteurs, et elles reçoivent le nom de *tournoiement*, parce que chacun des troubadours prend successivement, et à son tour, la parole [2].

La langue romane servait aussi à quelques rares épîtres en vers. Les unes sont un pur récit adressé à un tiers, où l'on raconte des aventures chevaleresques, ou des histoires amoureuses, les autres sont didactiques. Le poète y adresse des conseils, donne des avis pour toutes les circonstances de la vie. Le troubadour Amadieu des Escas enseigne à sa jeune dame comment « elle doit soigner sa toilette, mettre du rouge sur ses joues, de manière à effacer l'éclat des peintures de vitraux ; comment elle doit s'adoucir et se blanchir la peau en toutes les parties de son corps ; recevoir son amant la nuit en cachette au pied de la vieille tourelle, lui donner place en l'amoureux réduit de son cœur. »

[1] Dans un de ces tensons, Rambaud de Vaqueiras reproche au marquis de Malespina d'avoir volé sur les grandes routes ; le marquis en convient, mais, dit-il, ce n'est pas pour garder, mais pour faire des libéralités. Millot, Hist. des troubadours, t. I, p. 336-339.

[2] M. Raynouard, t. II, p. 286, 206.

Les pastourelles sont plus particulièrement empreintes de cette monotonie que nous avons déjà signalée ; presque toujours elles offrent les formes dialoguées entre un berger et une bergère, que précède une simple description « du *verger* et campagne jolie où se passe la scène. » Le troubadour ne sort jamais de ces idées riantes, mais bien usées, « d'un berger qui, dans les prés fleuris où il se promène, rencontre une bergère qui cueille des fleurs, ou bien d'un seigneur qui, le faucon sur le poing, cherche à rendre la bergère infidèle; elle résiste, parce qu'elle aime son bel ami. » Ces tableaux se produisent les mêmes jusqu'à satiété : tout y est semblable, jusqu'aux formes des vers et aux expressions poétiques.

Quelques contes, et qui ont pu servir aux poètes italiens des XIVe et XVe siècles, se trouvent aussi chez les troubadours, on y distingue encore les *plaintes* (plantus,) chanson mélancolique, ou l'on déplorait la mort d'une amie ou d'un ami fidèle. Quelquefois aussi les évènemens politiques étaient le sujet de ces lugubres poésies. Tels furent la prise de Jérusalem par Saladin, le malheureux état de la Langue-doc, la croisade des Albigeois [1].

[1] M. Raynouard, t. I, p. 462 à 471, en le comparant avec Ginguené, Hist. litt. d'Italie, t. I, p. 309.

D'autres chants étaient destinés à la joie. On les désignait alors sous le nom d'aubades, sérénades, ballades. L'aubade se débitait à l'aube du jour, et il fallait ramener *alba*, à chaque fin de strophe [1]. Pour la sérénade, c'était le mot *ser* qui devait se reproduire [2]. Dans la ballade, le premier vers ou les premiers mots de la pièce se répètent d'une manière uniforme [3]. Une multitude de poésies offraient d'autres difficultés à vaincre; et c'était là un de leurs mérites essentiels.

Plus on considère ces productions des troubadours, plus on peut se convaincre que ce n'est que sous le rapport historique, comme peintures des mœurs et des coutumes contemporaines, qu'elles appellent l'attention. On a voulu chercher l'origine de notre école actuelle, de cette poésie souvent pleine de vie et de pensée, dans ces monotones débris des vieux âges. Nous ne le pensons pas; notre école s'est attachée aux couleurs locales; elle a dédaigné les idées et les formes du XVIIIe siècle, lorsqu'elle a voulu peindre des temps ou

[1] Raynouard, t. II, p, 180, 185.

[2] Ginguené, t. I, p. 296, en le comparant à M. de Rochegude, Parnasse occitanien, ouvrage publié en 1819, p. 110.

[3] Le troubadour Sordel s'en sert dans sa fameuse ballade:

Aylat! e que me fan miey huelle!

ces idées et ces formes ne se produisaient pas; mais incessamment variée comme les époques qu'elle cherchait à retracer, elle n'a pas emprunté aux troubadours, pas plus qu'aux trouvères, leurs pensées et leur moule invariable. Je m'imagine que si elle avait à reproduire un jour Rome et ses merveilles, elle n'irait point chercher des inspirations dans les monumens du moyen âge. C'est alors que Cicéron, Virgile, Properce et Tibulle, deviendraient les sources où elle irait puiser la vérité des couleurs et les teintes locales, pour présenter vivante la grande civilisation romaine. Il ne faut pas que la poésie plus que la littérature ait des divinités et des superstitions; en un mot, que les noms des siècles passés soient à tout jamais nos guides et nos modèles.

La poésie des trouvères avait des caractères distincts de celle des troubadours. On peut placer, parmi ses plus vastes et ses plus complètes productions, les romans de chevalerie. Quelle fut leur origine? faut-il la chercher dans l'Inde, comme M. de Sacy [1]? dans le recueil arabe de Bidpai, comme le soutient le fameux évêque d'Avranche [2]? Il me semble que c'est reporter un peu loin le type

[1] Voyez le Mémoire qui précède la fable de Bidpai et de Canina, traduite par M. de Sacy. Paris, 1816, in-4°, Imprimerie royale.

[2] Huet, origine des Romans.

de ces productions, que les mœurs guerrières et les habitudes féodales du moyen âge pourraient toutes seules expliquer. Est-il bien étonnant, en effet, que dans un siècle de chevalerie on ait fait des romans de chevalerie? Dans une société toute remplie de merveilleuses aventures, de tourelles, de châteaux, a-t-on eu besoin de lire les fables de Bidpai pour prendre l'idée des vives couleurs dont les romans sont empreints? La chronique du bon archevêque Turpin ne serait-elle pas la source de toute cette longue série de conceptions bizarres, dont le moyen âge est rempli? C'est un des défauts de l'érudition travailleuse de croire que tout fut transmis, comme un livre ou comme un commentaire, que tout a été traduction, note, et qu'il y a une origine antique dont il faut s'enquérir même dans les productions spontanées d'une civilisation singulière.

S'il fallait nécessairement trouver un type aux romans de chevalerie, je préférerais l'opinion d'un autre savant, qui le cherche dans les fictions septentrionales [1]. Marie de France, voulant écrire dans le beau parlage de son pays, dit « qu'avant de faire romans et contes elle avait lu une grande partie des poèmes bretons; car les nobles barons de ce temps avaient coutume de

[1] M. de la Rue, Recherches sur les Bardes armoricains.

faire des lays et poésies de tout ce qui leur advenait, pour en garder le souvenir [1]. » Un autre trouvère, Robert Wace, ajoute :

Fist roi Arthur la ronde table,
Dont li Bretons dient mainte fable.

Les romans de chevalerie purent donc être empruntés à la mythologie merveilleuse des Bretons et des Scandinaves : il est possible aussi qu'à la suite des Croisades quelques ouvrages arabes ou grecs soient parvenus aux nations d'Occident, et les romanciers durent en profiter ; mais le fonds de ces inspirations fut tout local ; il ressortit des mœurs. On vit dans les romans des paladins, des nécromanciens, des fées, des chevaux ailés ou intelligens, des hommes invisibles ou invulnérables, des magiciens qui s'intéressaient à la naissance ou à l'éducation des chevaliers, des palais enchantés ; enfin dans notre monde un monde

[1] Mult ont été noble baron,
Cil de Bretagne li breton ;
Jadis suleient per pruesse,
Per curteisie et per noblesse,
Des aventures qu'il oieent,
Qui a plusieurs gens avenoient
Fère les lais perremembrance,
Qu'on ne les mit en oubliance.

nouveau, et le cours de la nature laissé seulement aux hommes vulgaires. Des paladins toujours armés, dans une société pleine de forteresses, de châteaux et de brigands, trouvaient de l'honneur à punir l'injustice et à défendre la faiblesse. De-là encore, dans nos romans, la galanterie fondée sur l'idée de l'amour jointe à celle de force et de protection. Cet esprit se perpétua par l'usage des tournois, qui unissant ensemble les droits de la valeur et de l'amour, donnèrent encore à la galanterie une grande importance [1].

Les romans de chevalerie peuvent se diviser en trois grandes classes : ceux de la Table-Ronde, ceux de Charlemagne, ceux enfin des Amadis, qui appartiennent à un siècle postérieur.

Les romans de la Table-Ronde racontent tous une fable pr mitive, la conquête du Saint-Gréal ou du Saint-Hanape, la coupe ou le ciboire dans lequel Jésus-Christ avait bu avec Joseph d'Arimathie ; elle avait opéré tant de prodiges qu'il n'est pas étonnant que les valeureux chevaliers de la Table-Ronde, Lancelot [2], Perceval [3], Perceforest, se soient exposés à mainte périlleuse aventure pour la reconquérir. Ces trois preux sont les hé-

[1] Montesquieu, Esprit des Lois, liv. 28, c. 22.
[2] Lance-Brisée.
[3] Perce-Valon ou Perce-Montagne.

ros perpétuels de ces romans; Lancelot est l'amant de madame Genièvre, femme du roi Arthus, et ses merveilleux exploits ont excité l'admiration des contemporains. Trois siècles après, on se délectait encore dans les castels en écoutant «la très-élégante, délicieuse, melliflue, et très-plaisante histoire du très-noble et très-victorieux roi Perceforest [1].» Giron le courtois, Giglan Méliadus, Tristan, le noble Tristan, et la belle Iseult, tiennent aussi une intéressante place dans ces productions des trouvères. A travers bien des pages insipides, on trouve quelquefois des situations heureuses; partout la peinture des mœurs de castel et des habitudes de la féodalité. Peut-être n'y prendra-t-on pas, de ces temps si vantés pour la pureté des sentimens du cœur, une idée aussi favorable que celle que pouvaient s'en former nos pères [2]. Hélas! qu'y faire! et c'est avec un secret orgueil de notre siècle, que nous renvoyons nos vieillards enthousiastes, aux amours de Lancelot du Lac, et de dame Genièvre femme d'Arthus, aux aventures de ce pauvre roi, mari trompé, pour lequel les romanciers n'ont que des sarcasmes et de caustiques plaisanteries.

[1] Voyez l'édition de Paris, Galliot-Dupré, 1518, six tomes réunis en 3 vol. in-fol.

[2] Le comte de Caylus, Académie des Inscriptions, tome XXIII.

La seconde classe des romans, dits de Charlemagne, sont puisés dans la fabuleuse chronique de l'archevêque Turpin, et retracent le prétendu voyage de l'empereur Charles dans la Palestine. Cette chronique fut traduite en français par Michel du Harnes, sous le règne de Philippe-Auguste, et a servi de texte à toutes les fables sur Huon de Bordeaux, Guérin de Montglave, et le géant Roboastre, ce grand convertisseur qui assommait les pénitens dans la crainte qu'ils ne retombassent à de nouveaux péchés. Qui ne connaît aussi Doolin de Mayence, Otgie ou Otger le Danois, ce fameux paladin qui périt à Roncevaux avec Roland, victime du perfide Ganelon [1]; puis, la gentille histoire d'Aucassin et de Nicolette, et tous ces gracieux détails de la boucle de cheveux, du noble bachelier qui la reçoit à travers les barreaux de la prison. Voilà l'arbalètrier qui du haut de la tour le prévient de se garder des hommes d'armes méchans; voilà la séparation des deux amans pris par les Sarrasins, Nicolette amenée à la cour du roi de Carthage et reconnue pour sa fille perdue en bas âge, ensuite fuyant, parce qu'on veut la contraindre d'épouser un mécréant et d'oublier son ami, sa rencontre avec Aucassin, lorsque,

[1] Voyez les œuvres de Tressan, en les comparant à la Bibliot. Hist. de la France, t. II, n° 16187.

déguisée en ménestrel, elle lui chante ses propres douleurs, enfin la reconnaissance et le mariage des deux amans. « Car amour après longues traverses, mène bachelier et bachelette, dans le déduit (chemin) du bonheur[1]. »

Dans le roman de la rose, ouvrage commencé par Guillaume de Loris et achevé par Jehan de Meung[2], les chanteurs se proposent un plan mystique et amoureux; il s'agit de la conquête d'un bouton de rose dans lequel les trouvères malins voyaient la fleur d'amour, mais qui n'inspirait pas deux siècles après les mêmes idées; « on y apercevait l'état de sapience; secondement, on pouvait aussi entendre par la rose l'état de grâce; tiercement, la Vierge-Marie pour ses bontés, douceurs et perfections[3]; » c'est une allégorie, qui se continue pendant cent chapitres et qui ne contient pas moins de vingt-deux mille vers. Guillaume de Loris rêve qu'il est transporté dans une vaste prairie émaillée de fleurs, et il voit un beau

[1] M. Méon, Fabliaux, t. I, p. 380-418.

[2] Jean de Meung a vécu à la fin du 13e siècle, Gme de Loris vers le milieu; c'est donc par erreur qu'on a dit que le roman de la Rose appartenait au 14e siècle. On apris la copie en prose faite à cette époque pour l'original en vers. (Voy. préface de M. Meon, à l'édition de 1814.)

[3] Clément Marot, Préface du roman de la Rose.

jardin entouré de murailles sur lesquelles est écrit en lettres d'or et d'azur le nom de tous les vices et de tous les fléaux parmi lesquels l'auteur ne manque pas de placer la papelardise (le clergé). L'oisiveté lui ouvre la porte, la courtoisie l'invite à prendre part aux jeux, et l'amour ordonne à doux regards de lancer cinq flèches à l'imprudent bachelier au moment où il voulait cueillir la rose d'un riche arbrisseau couvert de fleurs; le bachelier blessé fut obligé de se rendre aux lois d'amour; puis commencent les instructions que donne Cupidon pour faire un gentil et bel cavalier, et une multitude d'allégories qui se ressentent des distinctions subtiles des universités; ce roman, qui attira maintes persécutions à ses auteurs, qui fut proscrit tour à tour et exalté, se fait particulièrement remarquer par la hardiesse de ses pensées contre les clercs, les rois et l'église, et j'oserais presque dire contre l'état social.

Voulant remonter à l'origine des sociétés, le piquant romancier s'écrie : « Les hommes se rassemblèrent et ils vous élurent pour chef un vilain grand et osseux [1] qu'ils firent leur prince et leur seigneur; celui-ci jura qu'il défendrait leur terre,

[1] Un grant vilain entr'eux eslurent
Le plus ossu de quanquils furent
Si le firent prince et seignor. vers 9645.

et pour cela chacun lui livra du bien dont il puisse vivre, telle fut l'origine de rois et de seigneur. » Jean de Meung s'élève aussi contre le partage des terres, l'inégalité des fortunes et la propriété individuelle, source de toutes les divisions et des querelles entre les hommes, car depuis,

Maintes fois s'entrecombattoient,
Et se tolurent ce qu'ils purent.

Il blâme même l'unité du mariage : « La nature, dit-il, n'a pas fait l'homme et la femme pour vivre en perpétuelle contrainte de fidélité. »

Car nature n'est pas si sotte
Qu'elle fit naître Marote,
Tant seulement por Robichon,
Ne Robichon por Mariette,
Ne por Agnès, ne por Pérette;
Ainsi nous a fait, biau fils, n'en doute
Totes por tous, et tous por toutes,
Chascune por chascun commune,
Et chascun commun por chascune [1].

Les poésies des trouvères sont nombreuses et peuvent facilement se classer par genres. Les plus importantes, sous le rapport des mœurs, sont

[1] Vers 14083.

encore le sirvente ou *sotte chanson*, que nous avons trouvée déjà chez les troubadours. Un caractère profondément satirique et d'une hardiesse peu en harmonie avec l'esprit du moyen âge, s'y fait encore remarquer. *La Bible Guyot* est un de ces monumens qu'on ne saurait trop consulter quand on entreprend l'histoire de ces époques. L'auteur annonce son dessein dès les premiers vers :

D'un siècle puant et horrible
M'estuet (me convient) commencer une bible,
Pour poindre et pour aiguillonner,
Et pour grant exemple donner [1].

C'est un tableau de la société, dans toutes ses classes : les rois, les comtes, les barons, les clercs, les évêques et gens de robes. Guyot nous retrace les crimes ou les vices de toutes les professions. « Les clercs avaient épousé trois pucelles, charité, vertu et justice ; mais ils les ont déflorées et puis répudiées, maintenant ils n'en ont pas une seule, et ils les ont remplacées par la trahison, l'hypocrisie et la simonie [2]. »

[1] M. Méon, Fabliaux, t. II, p. 307-393.

[2] La première a nom trahison,
Et la seconde, hypocrisie,
Et la tierce, a nom simonie.

La Bible du seigneur de Bèze est écrite dans le même esprit, mais la censure y est moins mordante, plus entremêlée de faits historiques. Dans son *Chemin d'enfer*, Raoul de Houdon place parmi les *dampnés* plusieurs de ses contemporains, princes et prélats de l'église [1].

Cette verve moqueuse était tellement le caractère des chanteurs du temps, que, dans les genres même les plus étrangers aux sirventes, dans les fabliaux qui traitent d'autres idées, ils reviennent toujours à la censure des mœurs des rois, des nobles et des clercs. On dirait que l'opposition s'était réfugiée dans la poésie, et que là se trouvaient les vrais sentimens populaires.

Les fabliaux connus sous le nom de *Batailles*, consistent, comme les *tensons* des troubabours, dans des disputes sur divers sujets de morale d'amour ou des subtilités scolastiques. C'est ainsi que, dans la bataille des arts, Grammaire annonce à ses six filles, toute vieille qu'elle est, qu'elle va se marier. A cette nouvelle, Logique, la plus jeune et la moins riche, au teint pâle, mais à la langue bien effilée, déclare qu'il lui faut aussi un mari. Rhétorique éprouve un semblable besoin. Musique, la plus gaie, est dans la même disposition. Arithmétique, Géométrie et Astronomie, ne veu-

[1] M. Méon, Fabliaux, t. II, p. 394-420.

lent pas non plus rester vierges. Au milieu de ces débats arrivent deux vieilles matrones, Théologie et Médecine. Théologie expose les inconvéniens du mariage et ses dangers ; mais Médecine touche le pouls aux sept vierges, et leur trouve tant d'ardeur pour le jeu d'amour, qu'elle supplie la Théologie, vêtue de camelot, d'y consentir. Or ce mariage fut célébré, et le vin que l'on but ne ressembla pas à celui des noces de Cana [1].

Sous le nom de *Chastiement* les trouvères comprennent un corps complet de doctrines et d'enseignemens à l'usage de certaines personnes. C'est ainsi que dans le chastiement des dames, de Robert de Blois, le poète se propose,

Enseigner les dames comment
Elles se doivent contenir
En lor aller, en lor venir,
En lor desir, en lor parler, etc.

Robert s'occupe tout à la fois de la malpropreté du corps, de celle de l'ame et de la gloutonnerie.

Fi de la dame qui s'enivre,
Elle n'est pas digne de vivre.

[1] M. Méon, Fabliaux, t. I, p. 152 à 158, 183-219.

Il ne veut pas que les damoiselles écoutent les prières des amans, « car fin amour est un trompeur [1] » Telle n'est point l'opinion de Guiart, dans son *Art d'Aimer :*

La dame doit tout céder,
Sa fleur, son sein et son baiser.

Les *bestiaires* sont des poésies où les trouvères, sous les formes d'apologue, donnent des conseils de morale, ou se livrent à d'amères satires. Quelquefois ces bestiaires sont la simple traduction d'Esope : tel est celui de Marie de France [2].

Le plus curieux est incontestablement le roman du Renard. Maître Renard et son frère Isengrin, (ou le loup) s'en allaient de compagnie, pour aventure quérir; puis, le gai chanteur nous montre « comment ils issirent (sortirent) de la mer, comment Renard mangea poisson ez charretiers, comment il fit Isengrin moine et papelard, comment il lui fit pêcher des anguilles; si comme Renard prit Chante-clerç le coq; ses aventures avec Tibert-le-Chat et les deux prêtres qui veulent les

[1] Legrand d'Aussy, Fabliaux, t. II, p. 61 et 63.

[2] M. Roquefort, dans l'édition des poésies de Marie de France.

confirmer; comment Isengrin, devenu clerc, vend ses vêtemens pour un oyson de bon aloy, si comment Renard se débarrassa de son compagnon en le faisant avaler (tomber) dans un puits, comment il déroba le fromage à maître Corbeau; si comme Isengrin alla se plaindre à la cour du roi de messire Renard; si comme celui-ci se fit teinturier, jongleur, puis pélerin allant à Rome et volant toujours, moins que les clercs cependant; comment Renard ravit pucelage vilain, et comment, avec Tibert-le-Chat, ils chantèrent après vêpres et matines; comment Renard fut empereur, comment il veut manger son confesseur; son couronnement: puis commence un nouvel lignage : li parlement et li concile du roi Noblon se rassemblent, et li roi fait son fils chevalier; Renard et Isengrin lui chaussent les éperons à genoux; puis comment Renard vint devant le roi en habit de frère mineur, si enfin comment Renard se confesse à l'hermite de l'hermitage, puis, comment il reprend le cours de ses fourberies, acquiert une grande réputation de sainteté, de sorte que les templiers et les hospitaliers qui ne voulaient pas se laisser surpasser en pillerie, le demandent pour leur supérieur général. Comme la dispute s'engage à qui l'aura, Renard prend un habit miparti, et gouverne à la fois les deux ordres [1].

[1] Le roman du Renard, avec toutes ses branches, a

Les trouvères ou fabliers on fait aussi des contes en leur gentil parlage. On croit qu'ils ont servi de texte à Bocace, comme Bocace à son tour à servi de modèle à Lafontaine, et qu'ainsi ce qui appartenait à la France est revenu à la France. On n'a besoin que de citer comme alliance de libertinage et de dévotion les Bernardines et les Chanoinesses de Jean de Condé; la Bourgeoise d'Orléans qui fait battre son mari; le Déguisement de la damoiselle; le Cordelier de Rutebeuf, ce trouvère si porté à exercer sa verve caustique contre la papelardise et le béguinage; Sainte Léocade *au corps bel et gent*, *la savoureuse Léocade;* la Dame qui fait trois fois le tour de l'église, etc[1]. Cette licence n'avait point de bornes, et l'on peut en prendre une idée dans un jeu de mots scolastique et universitaire qui effraie plus que la pudeur, car il révèle un vice honteux qui paraissait commun dans ce siècle parmi les moines et les clercs :

été publié avec beaucoup de luxe par M. Méon; nous aurions désiré que pour rendre plus populaire cette grande satire des mœurs du moyen âge, on fit suivre le texte d'une traduction, comme l'avait fait Legrand d'Aussy, pour ses fabliaux: mais peu de savans veulent ainsi faire participer le public aux fruits de leurs travaux; ils en font trop souvent un patrimoine exclusif.

[1] Legrand d'Aussy, Fabliaux, t. II et III.

Vilain mestier clercs nous apprennent
Quant ils *la* laissent et *lui* prennent...

. . . . . .

La grammaire *hic* à *hic* accouple,
Mais nature maudit le couple,
Nature rit, si comme moi semble,
Quand *hic* et *hæc* joignent ensemble,
Mais *hic* et *hic* chose est perdue.
Nature en est tôt esperdue [1].

Ce que nous avons dit suffit pour faire connaître la poésie au moyen âge. Faudra-t-il s'arrêter au mécanisme de la langue, aux formes bizarres que les poètes s'imposaient dans leurs compositions? La versification à six syllabes paraît dominer aux XIIe et XIIIe siècles; cependant on trouve des exceptions, particulièrement dans les chansons où l'on essayait la rime par échos :

Icelle est la très-mignote,
Note,
Qu'amour fait savoir,
Avoir,
Ke peut belle amie,
Mie,
Nel doit refuser,
User,

[1] Fabliaux, édit. de M. Méon, t. I, p. 290-346. Le texte en est corrigé à la fin du roman de la Rose, publié par le savant éditeur

En doit sans folie;
Lie,
Est la peine à fins amans [1].

Loin de s'imposer des entraves, quelquefois le chanteur prenait toute licence d'expressions et de formes [2]. Il alongeait, abrégeait les mots, ou altérait les syllabes. Ainsi Jean de Meung fait rimer *aime* avec *vilain*, en changeant *aime* en *ain*.

Gentillesce est noble, et si l'*ain*
Quel n'entre mie en cœur vilain.

Les trouvères partagent même certains mots, afin d'en mettre la première syllabe en rime. Ainsi du mot *renard*, ils prennent, quand cela leur facilite la consonnance, la syllabe *re*, et commencent par *nard* [3]; cette méthode hardie a été essayée par l'école moderne.

En résumé, la poésie de cette époque et la littérature en général, ne peuvent nous servir que comme documens historiques: il serait difficile de chercher des modèles dans l'enfance de l'art, mais ce

[1] Roquefort, État de la poésie en France, pendant les XIIe et XIIIe siècles, p. 75.

[2] Barbazan, Préface à sa collection de fabliaux, édition de M. Méon, t. III, p. 11 et 12.

[3] Roquefort, *Ibid.*

qu'on peut y trouver, c'est une vive empreinte des coutumes publiques, des mœurs et des opinions féodales. Une histoire qui serait écrite sans consulter tous ces monumens si animés ne nous apprendrait rien, car la vérité ne s'y trouverait pas.

CHAPITRE XLI.

État des beaux-arts. — Architecture. — Style du moyen âge. — Origine du gothique. — Constructions. — Compagnies d'ouvriers. — Description et âge des cathédrales. — Les Manoirs. — Armes. — Peinture. — Vitraux. — Miniature. — Sceaux. — Orfévrerie. — Sculpture. — Tapisserie. — Musique. — Chants vulgaires. — Chant d'église. — Harmonie. — Considérations générales.

Les beaux-arts suivent la civilisation. Il ne faut donc point chercher dans le moyen âge cette haute perfection, qui n'arrive qu'avec les besoins, les émotions d'un état social plus avancé; aussi dans les deux siècles dont nous avons voulu résumer le caractère, les arts n'ont-ils point encore reçu l'empreinte du génie.

Cependant alors que tout s'essaie encore, des monumens religieux nous étonnent par leur hardiesse; nos grandes cités comptent presque toutes quelques-unes de ces églises à ogives, à flèches dentelées et comme suspendues dans les airs. Je

ne sais si c'est amour des temps que je décris, mais en présence de ces cathédrales noircies, de leur portail façonné, de ces vieux saints qui garnissent leurs niches, je suis pénétré d'un sentiment tout autrement chrétien et religieux que devant les imitations du Parthénon d'Athènes où la croix n'est qu'un anachronisme. Entrons dans un de ces débris du moyen âge : tout est empreint des croyances chrétiennes; ces vitraux qui reflètent au milieu de la foule recueillie et sur la vierge de l'autel des nuances d'un bleu céleste ou d'un rouge ardent, cet orgue dont les tuyaux se marient si bien à ces longues ogives qui forment le ceintre de la voûte, ces quelques tombeaux çà et là dispersés où repose, raide et couchée, la statue d'un abbé avec sa crosse et sa mître, ou bien la figure à cheveux plats et longs d'un seigneur châtelain, comme le témoignent le chien et le faucon à ses pieds, ces stalles du chœur relevées par des sculptures bizarres, où les mains gantées des chanoines s'appuyent sur des images grotesques; tout cela excite je ne sais quelle émotion pieuse qu'on recherchera vainement sous le grandiose péristyle du Panthéon ou des églises imitées d'Athènes et de Rome; chaque civilisation, chaque société, chaque culte a son caractère qui lui est propre; il doit y avoir entre les monumens la même différence qu'entre les idées; nos églises ne doivent

pas plus ressembler aux temples du polythéisme que nos vieilles forêts de chênes, peuplées de châteaux à tourelles et de monastères avec leurs clochers et leurs croix ne ressemblaient aux belles campagnes de Tusculum ou de Tivoli, aux bois sacrés d'Apollon et de Daphné[1].

L'architecture dans les XIIe et XIIIe siècles est marquée d'un type particulier; le petit nombre de monumens qui ont précédé cette époque et qui nous restent encore, offrent des constructions informes où se montrent quelques souvenirs rares et défigurés de l'art chez les Grecs et les Romains. Ce sont des basiliques massives à larges tours crénelées, ou bien quelque imitation des temples romains ou gaulois, dont les débris ont servi de modèle aux travaux grossiers des barbares; mais à compter du XIIIe siècle l'architecture prend de la hardiesse et de la couleur; tous les monumens semblent partir d'un type commun; c'est partout un portail excessivement chargé d'ornemens, des

[1] Comparez, sur l'architecture du moyen âge, l'excellent ouvrage de l'abbé May, *Temples anciens et modernes;* Lenoir (Musée des monumens français); James Hall (On the origine and principes of gothic architecture) dans les transactions de la société royale d'Édimbourg; Felibien (Ouvrage des architectes.), et l'ingénieuse et plus moderne Description de la cathédrale de Cologne.

portes cintrées se rétrécissant à mesure qu'elles se rapprochent de l'intérieur de l'église, quelquefois deux grandes tours soutenant l'édifice qui forme à l'extérieur ou l'image d'une croix ou quelque signe mystique du catholicisme, puis une ou plusieurs fléches élancées, et comme livrées au vent; dans l'intérieur du temple d'immenses piliers dont la forme et la grosseur est marquée par des jets de colonnes qui viennent s'unir au cintre de la voûte, et se marient en berceau; partout dans ces monumens une nudité parfaite sans peinture, mais relevée par l'éclat des vitraux de couleur reflétant mille nuances; tel est le système général de l'architecture nommée gothique et qui a produit les plus beaux monumens du moyen âge.

Il est difficile d'indiquer l'origine de ce style. Fut-il emprunté à l'Orient ou à la Grèce, durant les longs pélerinages dans la Palestine [1]? mais quelques-unes des églises gothiques précédèrent les croisades. Ne fut-il qu'un produit informe de l'art dégénéré en Italie, sous les Goths [2]? les monumens du XIIIe siècle ne sont pas une dégénération, mais un système entier, complet, neuf même dans ses caprices. Sont-ils un emprunt fait à l'architecture moresque, à ces minarets élancés,

[1] Lenoir, Musée des monumens français, t. I, p. 35.
[2] L'abbé May, *Temples anciens et modernes*, p. 134.

à ces mosquées façonnées à mille découpures [1]? il y a bien quelque ressemblance dans les détails, mais les formes ogives, qui dominent dans les églises chrétiennes, ne se retrouvent pas dans les ornemens moresques presque toujours ronds et à physionomie orientale. Ces formes furent-elles une figuration des églises d'abord construites en bois, où par conséquent les colonnes et les découpures purent se multiplier [2]? c'est encore peu croyable. Comment a-t-on pu songer à une imitation avec des matières durs d'un système approprié à des corps flexibles? Cependant toutes ces causes purent agir; et comme il n'y a rien d'entièrement neuf dans les arts, elles servirent peut-être à composer cette architecture ogivique qui est le caractère dominant des édifices religieux.

Une idée mystique présidait à ces monumens; la forme matérielle de la croix qu'ils ont presque tous, cache des effets de l'art qui ont une pensée: c'est la Jérusalem céleste, le chœur des anges, l'élancement de l'ame vers Dieu. Les sculptures, les vitraux eux-mêmes, sont placés dans ce commun objet; tout tend à nous jeter dans une sorte

[1] Cordemoi, Dict. des termes d'architecture, v^e Gothique.

[2] M. Amaury-Duval, Discours sur l'état des beaux-arts, Hist. litt. de France, t. XVI. p. 284 et suiv.

de rêverie, à fortement émouvoir l'imagination. Aussi la construction des églises dans le moyen âge était-elle une affaire toute populaire. Ce n'était pas seulement une entreprise d'ouvriers, mais un devoir du catholicisme, où se mêlait une sorte d'amour-propre religieux, et cent mille hommes travaillèrent à la cathédrale de Strasbourg [1]. Aux XIIe et XIIIe siècles, des confréries se formèrent pour la construction des ponts, des routes, des églises; des pélerins parcouraient les cités, bâtissaient les murailles, les tours et les châteaux; ils obéissaient à des règles secrètes, avaient pour se reconnaître des signes cabalistiques, et ce fut là peut-être l'origine de la franc-maçonnerie [2]. Malgré cette ardeur des peuples, la construction de ces cathédrales durait quelquefois des siècles; c'est ainsi que l'abbé Suger nous apprend qu'il donna de grands soins aux travaux de Saint-Denis, et cependant il ne put achever, durant son administration, que le portail de cette abbaye [3].

Le plus ancien monument du moyen âge que l'on ait à Paris, est l'église de Saint-Germain-des-Prés. Sa grosse tour carrée est du règne de Char-

[1] Description de la cathédrale de Strasbourg, p. 5 et suiv.

[2] Suger de Vita sua.

[3] D. Félibien, Hist. de Paris, t. I.

lemagne ; elle existait lorsque le moine Abbon se défendit avec ses religieux contre les Normands qui assiégèrent l'abbaye ; le porche et le portail, les deux tours du derrière sont d'une construction plus récente.

L'église de Notre-Dame vit jeter ses fondemens en 1163 sous l'administration de Maurice de Sully, évêque de Paris ; elle ne fut achevée qu'à la fin du siècle suivant, par Pierre de Chelles. Alors s'éleva son portail méridional. La métropole n'a pas ce svelte, cette hardiesse des beaux monumens du style ogivique ; elle est lourde, massive, et les sculptures multipliées qui la décorent dissimulent à peine ses tours pesantes, ses murailles épaisses ; l'intérieur est plus hardi et plus élancé, il appartient au système du moyen âge.

Deux modèles élégans, quoique dans d'étroites proportions, restent encore debout, ce sont la Sainte- Chapelle que l'on voit dans la cour du Palais, et la petite église de Vincennes ; c'est là le beau idéal du style, avec ses flèches percées à mille jours, que le vent semble balancer.

Mais, ce n'est pas à Paris que se trouvent les plus grandes merveilles de cette architecture. Qui n'a contemplé la cathédrale de Strasbourg ; dont la face d'entrée a plus de 240 pieds de haut, surmontée d'une tour qui la domine d'une semblable hauteur ? Les cathédrales de Beauvais, de

Dijon, de Bourges, l'église de Saint-Ouen de Rouen, d'Amiens, offrent aussi des monumens de patience et de goût [1].

L'histoire a conservé les noms d'un petit nombre d'architectes. On trouve un Libergier qui construisit la chapelle de Saint-Nicaise de Reims; Robert de Luzarche, auquel on doit la cathédrale d'Amiens; Pierre de Montereau, qui bâtit la Sainte-Chapelle; souvent les moines, les abbés dirigeaient eux-mêmes ces constructions; chacun des profès, des convers, des frères lays, avait une profession mécanique. Quand on bâtit le monastère de Dun, on n'employa aucun étranger; les moines seuls élevèrent cet élégant édifice : les uns étaient chargés des plans de dessin, les autres du tail de la pierre, et de la sculpture, les autres enfin de la menuiserie et de la serrurerie [2]. Ils faisaient comme un monument de famille; car l'élévation d'une église, d'une chapelle, devenait une source de richesses pour le monastère et la contrée; c'était une fête, une occasion de pélerinage. Tout autour s'élevaient bientôt des maisons, des oratoires; et tel hameau devint une grande cité à cause des reliques renfermées dans les châsses du monastère voisin.

[1] Discours sur l'état des beaux-arts, en tête du XVIe vol de l'Hist. litt. de France des Bénédictins.

[2] D. Felibien, Vie des architectes, l. 6, chap. 5, p. 235 et 246.

Dans ce siècle, tout le luxe des arts s'attachait aux pieux monumens; il ne faut point croire que les manoirs du châtelain, la demeure des bourgeois, et même la cour du suzerain respirassent cette pompe architecturale, qui se fait remarquer dans les églises; le plus souvent une tour crénelée, éclairée par quelques rares fenêtres à ogives, et des meurtrières étroites et longues, servait de demeure au sire du lieu; puis, s'étendaient de larges murailles à fossés, qui embrassaient le castel, la chapelle, les cases du majordome et des hommes d'armes, des chevaux de batailles, de la meute de chiens, des faucons et des oiseaux de proie. Dans l'intérieur de la tour, un étroit escalier tournant, conduisait à de vastes pièces voûtées, les unes destinées aux varlets, les autres à l'hommage des vassaux, les plus reculées aux nobles damoiselles. Presque toutes ces salles étaient voûtées, de sorte qu'on entendait retentir au loin le pas des hommes pesamment armés et leurs longs éperons de fer, le bruit du cor, et les chants des clercs et des ribauds; elles étaient ornées des vieilles armures des ancêtres, de leurs images grossièrement travaillées en bois, ou enluminées sur des vitraux; on voyait suspendues ça et là, quelques dépouilles des forêts, la hure du sanglier, le noble bois du cerf, souvent aussi quelque souvenir des batailles, les turbans et le cime-

terre des Sarrasins, ou l'armet effrayant de quelques-uns de ces méchans châtelains que l'imagination transformait en géans ou en nécromanciens ; le mobilier était peu somptueux : sur un sol de natte se trouvaient dispersées des chaises de jonc et de bois façonnées en ogives ; plus loin le siége à bras qui servait au seigneur pour rendre sa justice et recevoir les hommages ; quelques armoires (ou huches) dessinées en forme de cités féodales avec leurs toits pointus, leurs tours étroites et élancées ; la table du festin en noyer, une petite vierge dans une niche, et au-dessus des portes les armoiries du seigneur avec leur cimier et leurs émaux [1].

Dans les constructions comme dans l'embellissement des monumens d'architecture, on faisait entrer pour beaucoup la sculpture ; les églises de cet âge brillent des ornemens les plus nombreux ; ici des groupes de personnages représentant les douze apôtres ou les douze signes du zodiaque ; plus loin les images du paradis avec ses délices, les anges jouant du violon, la Vierge de la cithare ; puis le tableau de l'enfer avec ses démons à figu-

[1] Voyez le Recueil des monumens du moyen âge, meubles, orfèvreries, etc., reproduits avec un bonheur de crayon et de couleur par M. Villemain ; cette production moderne rend désormais inutile le vieil ouvrage du père Montfaucon.

res monstrueuses ou bizarres, quelquefois mîtrés et armés de la crosse pastorale; ici des animaux se mordant la queue ou dans des postures indécentes, là un bon saint à figure benigne, les deux doigts levés et jetant sa bénédiction sur un groupe d'enfans agenouillés, puis encore des statues de rois chevelus et couronnés, une scène de chasse où le cerf s'élance poursuivi par la meute agile et le son du cor; plus loin quelques nobles dames montées sur leurs haquenées, le faucon sur le poing; là des fleurs, des moissons et des fruits. Mais ce qui manque à ces groupes nombreux, c'est le mouvement; aucune des figures n'est animée; une sorte d'immobilité plus froide encore que la pierre est partout répandue; les traits sont parfaits et réguliers, mais sans ame; c'est le silence au milieu de la foule, c'est la monotonie dans une variété stérile d'objets, c'est la mort enfin, dans des sujets où l'artiste s'est proposé la vie. Plus il s'attache à donner de l'action à ses personnages, plus ils deviennent gauches et compassés, leurs traits roides et tirés prennent alors des poses matérielles; ils sont penchés, courbés, leur regard a quelque chose de fixe et d'éteint, on dirait des cadavres que le galvanisme ranime de quelques secousses convulsives, ou de ces figures de cire qui ressemblent d'autant plus au tombeau que l'artiste s'est appliqué à imiter la vie.

Cette insuffisance de l'art ne se montre pas dans les ornemens de détails; on y trouve des arabesques ingénieusement dessinées, des fleurs, des fruits parfaitement imités ; ce fini se produit surtout sur le bois, et dans les objets d'orfèvrerie. On ne peut assez contempler les manuscrits du moyen âge où se réunissent presque toutes les merveilles du dessin ; la couverture est en bois surmonté de quelques figures en argent parsemées çà et là de pierreries, de la brillante escarboucle, de la topaze et de l'émeraude, un double fermoir à clef empêche qu'on n'ouvre le livre; et une chaîne de sûreté est destinée à le rattacher à une bibliothèque ou à un mur, afin qu'on ne puisse le dérober; lorsqu'on en parcourt les pages, il n'en est aucune qui n'offre un ornement; chaque chapitre est précédé d'une miniature à brillantes couleurs, où domine le bleu céleste, le plus vif carmin et une sorte de couche dorée qu'il serait difficile d'imiter : ces miniatures représentent des scènes de la vie publique ou privée, des sujets du vieux et du nouveau testamont; ici c'est la publication d'un tournoi : des messagers, la toque de velours en tête, un bâton à la main, portant sur leur poitrine les armes de leur seigneur, remettent, un genou à terre, les chartes de convocation aux prud'hommes et experts revêtus de la longue robe d'hermine: plus loin c'est l'entrée des chevaliers

dans le lieu choisi pour la lice; on voit cette espèce de procession des tournois précédée de bannières, la foule se pressant dans les avenues, les dames avec leurs coiffures relevées, leurs robes traînantes, s'agitant aux étroites fenêtres pour reconnaître et applaudir leurs servans d'amour; enfin vient la représentation de la joute; les échafaudages sont dressés; mille bannières avec blasons différens d'azur, sinople ou sable, pendent sur la foule des chevaliers qui se précipitent dans les barrières ouvertes; quelquefois c'est une bataille réelle que l'artiste a voulu retracer: alors s'offre une forêt de lances et de casques rapprochés; au-devant, quelques chevaliers isolés se détachent et combattent corps à corps; lorsque l'un deux succombe, un sang noir et épais sort de sa blessure; l'imitation est tellement identique, qu'on dirait que le peintre a trempé le pinceau dans le sang même; mais toutes ces miniatures où tant de personnages sont groupés et s'agitent, manquent également de vie; ce sont toujours des figures immobiles dont l'action s'arrête là où commence le jeu des passions et de l'ame.

L'art du peintre se faisait surtout remarquer dans les vitraux. Ces couleurs inaltérables, ce mélange de nuances, bleu, rouge et or qui représentent comme l'arc-en-ciel, image du séjour bienheureux, servaient à reproduire les symboles

pieux du christianisme, la naissance de Jésus enfant, la vierge Marie avec son long vêtement bleuâtre, Joseph la tête environnée de rayons célestes, saint Pierre domptant les flots étonnés, Jean prêchant au désert, Jésus sur le Calvaire, la tête sanglante et couronnée d'épines, le sein déchiré; un départ de croisés, les barons, les chevaliers la croix attachée sur la poitrine, suivis d'une nombreuse troupe de vassaux avec leurs chiens en laisse, leur faucon sur le poing; quelquefois encore le portrait des pieux abbés du monastère ou du suzerain qui l'avait doté de quelque bonne rente en sous d'or, en blé ou en vin; tous ces tableaux brillent sur le verre et présentent une vivacité de couleurs, une variété de tons capable d'étonner les artistes modernes.

Au fond des manoirs se tissait la tapisserie; c'était une vieille habitude de castel. Dans les longues soirées d'hiver, les nobles dames et les damoiselles brodaient les gestes glorieux des chevaliers; la laine et quelquefois la soie reproduisaient les grandes conquêtes de la Palestine, la prise de Jérusalem sous Godefroy de Bouillon, une chasse au sanglier ou au cerf agile franchissant les haies poursuivi par les chiens haletans.[1]

[1] Montfaucon, Monumens de la monarchie française, t. I, pag. 384.

La reine Matilde n'avait pas dédaigné de mettre en beau tapis de pourpre et sinople, les hauts-faits de chevalerie de cette bataille de Hasting, qui assura l'Angleterre à la race normande[1]; le tissu de ces tapisseries était grossier; le relief souvent informe et mal dessiné; les couleurs sont vives, tenaces, mais disparates et peu nuancées; cependant depuis les croisades en Orient, quelques écharpes de chevaliers, l'escarcelle ou bourse des pélerins, les ornemens d'autel, offrent un mélange de couleurs, de fleurs et de fruits, remarquable et qui tient au goût des Orientaux[2].

Ce même fini, cette perfection de travail, se fait remarquer dans les petits ouvrages d'orfèvrerie, ou dans l'art de façonner le bois, l'ivoire et l'ébène. On destinait ces œuvres de patience aux châsses des saints, ou bien on les consacrait comme des *ex voto* sur l'autel. Lorsqu'on entrait dans quelques églises où de grandes reliques

[1] Cette grande tapisserie, l'un des monumens les plus compliqués de l'art du dessin, a été décrite dans tous les ouvrages sur les antiquités de la Normandie.

[2] M Villemain, Recueil de monumens (planches) Les saints personnages s'étaient violemment élevés contre l'usage de ces tapisseries et en général de la peintures. Le luxe est le sujet fréquent des sermons de François d'Assise et de Dominique. (Fleury, Hist. ecclésiast., liv. 79, n. 25.)

Digitized by Google

avaient été raportées de la croisade, ce qui frappait d'abord c'était l'autel, dans lequel se trouvait déposée la pieuse dépouille. Quelquefois un verre transparent laissait voir la châsse brillante de pierreries, d'or, d'escarboucles et d'émeraudes, enveloppée d'ébène et d'un drap de pourpre, richement brodé. Souvent cette châsse tenait lieu de tabernacle; tout autour pendaient les *ex voto*, que la piété y consacrait. Si une cité avait échappé à quelques grandes calamités, aux horreurs d'un siége ou d'une épidémie, les bourgeois faisaient reproduire en or et en argent leurs maisons à tourelles et à pavillons élancés; si un châtelain s'était sauvé d'un péril à la poursuite du sanglier terrible, ou dans la Palestine s'il avait été racheté d'une longue captivité, il suspendait près de l'autel quelque symbole, qui rappelait ses dangers ou son infortune[1]. Ces offrandes de la piété présentent un heureux mélange de l'or, de l'ivoire, de l'ébène, travaillé avec tout ce que peut produire l'invention patiente, mais dépouillée de pensée et de nouveauté.

Tels furent les progrès du dessin au moyen âge; mais les beaux-arts embrassent encore une branche féconde en émotions, je veux parler de la

[1] Voyez la description de la châsse de Ste. Geneviève, Lebœuf, Hist. de Paris, t. 1, p. 356.

musique. J'ai déjà décrit les instrumens employés et les diverses méthodes suivies. Il faut pénétrer maintenant dans l'esprit et l'intelligence des premiers essais bien imparfaits des compositions musicales.

La musique des anciens fut triste et monotone; les Grecs et les Romains chantaient leurs airs à l'unisson, et les instrumens qui accompagnaient la voix jouaient la même partie; ils obéirent cependant aux lois de l'harmonie; ils savaient les rapports qui existent entre certaines notes et dont on ne peut s'écarter sans blesser les oreilles, mais l'idée d'un accompagnement fondé sur une combinaison de notes n'ayant que des rapports éloiloignés avec le chant accompagné, variant dans ses mouvemens, appartient aux modernes. Dans les temples, sur le théâtre, comme au-devant des triomphateurs de Rome, les joueurs de flute suivaient les chœurs des femmes, des enfans, par les simples régles de l'harmonie, sansj amais s'écarter ni de la mesure ni de l'octave.

C'est à l'orgue, invention toute cléricale transmise en France par l'église grecque, que l'on doit l'idée et les premiers essais de cette grande innovation. La facilité de tirer plusieurs sons, de disposer d'une multitude de notes à la fois entraînèrent le compositeur dans des intonations et des mélanges, qui, produisant d'heureux accords,

durent fixer son attention, et transformer en règle ce qui d'abord n'était qu'une tentative ou un caprice; cette méthode, introduite au commencement du XIIIe siècle, prit le nom de *déchant* ou double-chant [1]. Cependant la révolution fut plutôt encore essayée qu'accomplie, le petit nombre de chants qui nous restent n'offrent que des accords à l'unisson, agrandis de quelques tierces souvent mineures, et les chantres assez habiles pour *organiser* ainsi, recevaient six deniers. Puis, le cercle de cette harmonie s'agrandit; on connut des chants à trois parties; la plus basse était appelée *tenor,* celle du milieu *motetus,* celle de dessus *triplum;* « quisquis veut déchanter, dit un auteur didactique du temps, doit premier savoir quand est la double, quand est la quinte note, et doit regarder si le chant monte ou avale (monte ou descend,) si il monte, nous devons prendre la double note, si il avalè nous devons prendre la quinte [2]. » On voit que dans cette règle importante se trouve déjà le principe des grandes hardiesses de la musique moderne.

[1] Le premier traité qui ait été composé surda musique à plusieurs parties est celui de Francon, scolastre de la cathédrale de Liége, en 1066. Gerbert l'a inséré dans son recueil *De scriptor. ecclesiast de musica.*

[2] MSS. de Saint-Victor, cité par Lebœuf, Traité hist. du chant ecclésiastique.

Ces innovations heureuses trouvèrent de l'opposition, car tout ce qui est nouveau effraie les laudateurs du temps passé; les papes lancèrent des bulles contre le *déchant* ou accompagnement, et ne le permirent que dans les grandes solennités de l'année [1]. Les églises durent suivre ce monotone plainchant où tout reste à l'unisson d'une seule voix. Saint-Louis cependant protégea ces nouveautés musicales, et ses messes furent toujours chantées à triple voix. La susceptibilité des pontifes ne s'étendit pas à ces chants vulgaires, à cette prose bizarre qui se débitait alors librement en certain temps de l'année [2]. Ces antiennes, dont quelques-unes nous sont restées, n'offrent rien de neuf; il en est de même des complaintes en langue populaire qu'on chantait à tue-tête dans les fêtes patronales, toutes ressemblent, comme nous l'avons déjà dit, aux noëls que l'on entend encore dans nos campagnes.

[1] « Cependant, dit le pape, nous n'empêchons pas que de temps en temps on n'emploie pour le chant ecclésiastique, dans les offices divins, des consonnances, des accords, pourvu que le chant conserve son intégrité. » Lebœuf, p. 85.

[2] Par exemple la fameuse prose ou antienne si connue de la fête de l'âne,

Orientis partibus
Adventavit asinus, etc.

En dehors de cette musique d'église, dont on s'explique jusqu'à un certain point la monotonie, on trouve les gaies chansons des troubadours, et l'on devrait s'attendre ici à quelque chose de national et de nouveau; il n'en est rien cependant: quoique les instrumens soient très-nombreux, que la mesure en soit variée, les airs s'offrent toujours avec leurs sons monotones et décolorés. Depuis les chansons *de gestes* entonnées par les guerriers au moment de la bataille, jusqu'aux *lays d'amour,* tout repose sur la même et froide combinaison de notes; aucune de ces hardiesses du génie, aucune de ces vivacités d'imagination, aucun de ces jets d'esprit dont notre musique moderne est si riche; c'est toujours une espèce de son de vielle, retournant sur lui-même et fatiguant les oreilles de son harmonie aigre et uniforme.

En résultat, de tous les arts, l'architecture seule et le dessin lorsqu'il s'appliquait à reproduire des objets inanimés, avaient atteint quelque élégance; tout le reste est dans l'enfance et ne se montre point encore avec ses perfections et ses grandes formes.

CHAPITRE XLII.

État du commerce dans les XIIe et XIIIe siècles. — Luxe. — Les vêtemens. — Les cours plénières. — Les églises. — Industrie locale. — Cités commerçantes. — Les villes de Flandre. — d'Angleterre. — Compagnies marchandes. — Leurs statuts. — Juifs. — Lombards. — Difficultés du commerce intérieur. — Vexations. — Péages. — Privilèges des grandes compagnies. — Monnaie et signe des valeurs. — État de la navigation. — Navigation intérieure. — Commerce extérieur, dans la Méditerranée, dans l'Océan. — Croisades. — Lois de la mer. — Abolition du droit de naufrage.

Lorsqu'on étudie, avec quelque attention, ce moyen âge si fertile en merveilles, on peut saisir tous les élémens épars de la civilisation. Je viens de dire quelle fut la marche des arts, leur progrès dans les XIIe et XIIIe siècles ; un tableau non moins intéressant reste à tracer, il nous faut voir le grand mouvement commercial se développer au milieu des manoirs, des castels et de cette société encore imparfaite.

Le commerce, en déplaçant les richesses, en les centralisant chez les bourgeois, a été le premier mobile de la grande émancipation des classes intermédiaires, de cette explosion de liberté contre la domination militaire et territoriale; n'y aurait-il que ce seul aspect sous lequel on pût le considérer, que déjà son histoire offrirait un immense intérêt; mais le commerce a non-seulement agi sur l'esprit des gouvernemens, il a encore puissamment aidé au développement de l'intelligence des peuples, en leur ouvrant de larges et faciles communications. Ce frottement perpétuel des nations entr'elles; cet échange d'industrie, de produits, a hâté la civilisation du monde.

On ne peut se faire une idée du triste état des relations industrielles dans les Xe et XIe siècles. Après l'éclat passager du règne de Charlemagne, la société féodale s'était établie avec tous ses morcellemens; chaque clocher, chaque tour élancée, formaient comme des suzerainetés à part qui n'avaient entre elles que des rapports lointains et difficiles; toute l'industrie se concentrait dans les cases des serfs; on y tissait une laine grossière en étoffe brune ou noire qui servait à faire des capes et manteaux pour le seigneur, ses dames et sa cour; dans le monastère voisin, les longs loisirs des profès étaient employés à varier la couleur des étoffes par la teinture, à donner plus de fini aux

tissus, à préparer les vêtemens. Les papes et les évêques, sévères gardiens de la discipline et des mœurs, s'élevaient quelquefois contre cet emploi d'un temps que l'on dérobait à la prière, au profit d'un luxe mondain, mais les bons moines trouvaient leur intérêt dans la culture assidue de cette industrie, plus lucrative et moins difficile que l'enluminure des manuscrits ou la confection des nécrologues, obitulaires et chroniques [1].

Cependant, lorsque la première terreur inspirée par les invasions des Normands eut été apaisée, et que ces pirates, grands dévastateurs de castels et d'églises, eurent mis leur barque à sec sur le rivage et fondé une colonie dans la Neustrie, quelque luxe reparut parmi les clercs et les barons féodaux; la piété aimait à orner les objets de sa vénération; les statues et les images des Vierges et des Saints, pour parler plus vivement à l'imagination, étaient couvertes d'ornemens précieux, de quelques rares tissus de soie, ou d'étoffes surchargées d'or [2]. Les nappes des autels

[1] On ne trouve rien qui ressemble aux manufactures jusqu'au XIIe siècle; tout se faisait dans les manoirs : Schmidt, Hist. des Allemands, t. I, p. 411, t. II, p. 146.

[2] Rien n'offre un aspect plus splendide et plus somptueux que les miniatures des mss qui reproduisent les tournois; l'or et les plus vives couleurs brillent sur les

les calices, les châsses étaient travaillés avec un soin particulier, et l'industrie cherchait à imiter quelques-uns des souvenirs de la civilisation romaine, qui avait passé par les Gaules[1].

Dans les castels, le goût des armes et des fêtes, ces grandes cours plénières, où les barons paraissaient dans tout leur éclat, ces tournois où les dames venaient parées de leurs plus beaux atours, toutes ces réunions qui devinrent plus fréquentes au commencement du XIIe siècle, donnèrent quelque impulsion à l'industrie; et les premières croisades, la vue des magnifiques palais de Constinople, de ces pompes jusqu'alors inconnues aux manoirs de l'Occident, laissèrent aux barons des impressions de luxe et de commodités qu'ils n'avaient point eues encore. Quoique, dans leur franchise barbare, ils s'élevassent d'abord contre cette *cour dorée*, comme ils l'appelaient, et qu'ils pussent lui préférer leurs vieilles armures de fer, telle est l'influence de la civilisation sur les idées, que bientôt leur vanité s'accommoda des robes traînantes, du velours, de la soie, de l'hermine et de

vêtemens des dames et des barons; il est vrai que la plu part de ces miniatures n'appartiennent qu'à la fin du XIIIe siècle.

[1] Voyez les dessins de M. Villemain, dans son beau travail sur les ornemens des églises au moyen âge, 12e cahier.

ces brillantes parures dont l'éclat avait d'abord importuné leurs yeux. On peut reporter au XIIIe siècle la pompe des tournois, des cours plénières, où les dames, les chevaliers rivalisaient de somptueux ornemens; toutes les descriptions de fêtes qui nous restent dans les romanciers, peignent les vives impressions d'enthousiasme que produisaient les splendeurs coûteuses de ces réunions de chevalerie [1].

Déjà, aux Xe et XIe siècles, s'étaient formées, dans les cités, quelques corporations marchandes; les habitans se composaient de vieux municipes romains, de serfs émancipés, et de quelques étrangers auxquels l'hospitalité avait été accordée; leurs occupations industrielles n'étaient pas très-actives, lorsque le luxe des châtelains se bornait à la large cuirasse, à la cotte maille de fer, à une lance de fresne, à la longue épée, dont la garde pesante et informe ne demandait que le lourd marteau du forgeron. Mais à mesure que les cours plénières devinrent fréquentes, les corporations de marchands servirent le luxe nouveau des châtelains; les uns façonnèrent les capels de rose,

[1] C'est surtout après le règne de Saint-Louis, que commencent toutes les magnificences des parures en France et que s'accrut de beaucoup le luxe domestique : il est le sujet de diverses plaintes des moralistes du temps.

les toques brillantes, le voile de lin, les longs corsets, la guimpe de la noble dame; les autres, le manteau d'hermine, la robe fourrée, le vêtement de camelot, le casque à cimier élevé, la riche armure des barons. Ils prirent bientôt une haute importance dans la cité; chacune de ces corporations obtint des priviléges, des droits particuliers; ils contribuèrent à ce haut mouvement de liberté qui se manifesta dans les communes. Rien n'égalait l'opulence des villes de Flandre et d'Angleterre, l'activité de leur industrie; Gand, Lille, Tournay, fournissaient la chrétienté de leur tissus de laine[1] : elles étaient comme le centre du commerce du Nord, et chacune d'elles semblait, nouvelle Venise, devenir l'entrepôt de l'Europe septentrionale, comme la fille de la mer l'était alors du riche Orient.

Les corporations des villes ne pouvaient fournir tout ce que le luxe varié et capricieux demandait déjà dans cette jeune civilisation. Les fréquens voyages des barons dans la Palestine les avaient accoutumés aux voluptueuses productions de l'Égypte, de l'Inde et de l'Arabie; les parfums, les

[1] Une chronique du XIIIe siècle dit que le monde entier se fournissait de vêtemens tissus dans la Flandre et dont l'Angleterre fournissait la laine : voy. Math. Westmonast. apud Macpherson, Ann. du commerce, t. I, p. 45.

pierres précieuses, les aromates, étaient d'un usage fréquent dans les églises et les castels. On recherchait la soie, les riches étoffes de Constantinople; et mains barons aliénaient leurs fiefs afin de se revêtir dans les cours plénières du *camelot vermeil et de la soie pourperine.* Les marchands des villes ne pouvaient abandonner leurs habitudes casanières, voyager dans les lointains pays, pour se procurer ce dont les nobles châtelains avaient besoin. D'autres compagnies se formèrent avec cette seule destination. Elles se composaient de Lombards italiens, quelquefois de Catalans et de Juifs; elles s'établissaient dans certaines villes, recevaient, par des espèces de caravanes, les produits des deux mondes et les revendaient avec de grands bénéfices. Souvent ces compagnies se livraient en même temps à l'usure, prêtaient aux chevaliers, clercs ou hommes d'armes, sur des gages valables et à un taux d'intérêt qui leur représentait le capital chaque année[1].

La nécessité de ces associations marchandes, pour servir les nouveaux goûts du luxe, leur avait fait accorder de nombreux priviléges *pour le fait des marchandises*, et parmi ces priviléges, le plus

[1] Ducange, v° *usura.* Muratori; dissertat. 16. L'intérêt auquel ces compagnies prêtaient s'élevait à dix pour cent par mois.

important était celui des sauf-conduits à travers les chemins féodaux et l'affranchissement des péages [1]. Au milieu des désordres des Xe et XIe siècles, le pauvre marchand isolé ne pouvait parcourir aucune terre, sans être aussitôt exposé à toutes les violences des seigneurs dont il visitait les domaines : lorsqu'il n'était pas attendu et pillé sur la route par quelque farouche baron, comme les sires de Montmorency et de Puiset, on l'obligeait, pour ainsi dire, de clocher à clocher, à des redevances. Sa charrette passait-elle un pont ou un bac? entrait-elle dans un village dépendant d'une seigneurie? on la soumettait à des droits en nature ou en argent [2]. Les compagnies des Lombards, Juifs, Catalans, furent exemptées de ces servitudes onéreuses. Des chartes, des ordonnances les affranchirent de tous droits qui ne seraient pas stipulés dans leurs statuts de priviléges ; et par ce moyen, leurs marchandises purent parcourir tout le territoire féodal, sans être soumises à ces pilleries et à ces redevances si multipliées, qui rendaient le commerce impossible. Les ordon-

[1] Collect. des ordonnances du Louvre, t. I, II et III. Ces ordonnances sont un peu postérieures au siècle dont nous écrivons l'histoire.

[2] Ducange, v° *Pedagium*, *Pontaticum*, *Teloneum*; *Mercatum*, *Stallagium*. Charlemagne s'était efforcé d'abolir ces mauvaises coutumes : Baluze, Cap. p. 621.

nances allèrent plus loin dans leurs concessions aux marchands voyageurs; effaçant tous les caractères qui les séparaient de la cité, elles déclarèrent qu'ils étaient affranchis de l'aubaine, c'est-à-dire du droit qu'avait le seigneur de succéder à l'étranger, même au préjudice des enfans [1].

Comme il arrive toujours lorsque les communications ne sont pas faciles; toutes les transactions commerciales se faisaient dans les foires. Chaque cité, chaque village, les monastères même sollicitaient comme une concession royale ou seigneuriale, le droit de tenir à un jour déterminé un marché où se rendaient de tous les points du royaume des marchands et des acheteurs; chaque état avait sa place marquée; les marchandises ne payaient pas de droits, moyennant la légère redevance que l'on acquittait pour habiter sa petite case. Quelques-unes de ces foires avaient une lointaine célébrité, et attiraient, à raison de leur importance, un plus grand concours d'étrangers [2] : dans celle du Landit, à Saint-Denis, on voyait même des Arméniens; et les chroniqueurs

[1] Ordonnances du Louvre, à la table des matières, aux mots *Lombards*, *Juifs*, *Italiens*.

[2] Sur les foires et marchés, voy. Ducange, v° *Mercata*. La collection des ordonnances du Louvre est remplie de priviléges concédés aux foires, t. I, II, III.

paraissent tout ébahis en énumérant la quantité d'achats et de ventes qui s'opéraient durant le court espace que les chartes concédaient à ces franchises.

Ce qui gênait les transactions du commerce et de l'industrie, c'était la multiplicité des monnaies et leur incessante variation. Chaque seigneur possédant la haute justice, (c'est-à-dire dont le fief ressortissait de la couronne), battait écu d'or et d'argent, sols et deniers; il en altérait la valeur, comme ressource financière, de sorte qu'on n'en savait jamais précisément le taux actuel [1]. Les juifs profitaient de cet embarras; leur instinct délié, leurs habitudes mercantiles leur faisaient deviner la valeur des monnaies, du denier, du sou melgorien, de l'écu ou du besan; et ils trompaient le pauvre peuple avec une dilection merveilleuse. On ne connaissait alors aucune valeur de crédit; tout se traitait par des gages réels ou du numéraire; cependant ces grandes compagnies de Lombards et de marchands juifs ne furent pas étran-

[1] Le Blanc, Traité des monnaies: il déplore les abus de ce misérable moyen de se procurer des ressources. Il faut le comparer avec la préface de M. de Pastoret. Le savant académicien traite ce sujet dans les préfaces des ordonnances du Louvre, en parlant des impôts pendant la 3e race, t. XVII et XVIII.

gères à l'invention de la lettre-de-change qui a si admirablement agrandi les transactions commerciales [1].

Parmi les monumens de la juridiction et de la police qui intéressent le commerce et les corporations marchandes, il faut ranger les établissemens ou livre des métiers rédigé par le prévôt Boileau ou Boislève, vers le milieu du XIIIe siècle; Etienne Boileau, garde de la prévôté de Paris, expose à tous les bourgeois résidans que par déloyale envie et méchant intérêt, les marchands ont vendu aux étrangers qui fréquentent la ville, aucunes choses de leurs métiers qui n'étaient pas aussi bonnes qu'elles dussent être, et que le négoce de Paris pourrait en éprouver dommage: c'est pourquoi le prévôt a résolu de régler dans une première charte tous les métiers, leur ordonnance et leurs amendes, et de traiter dans une seconde partie, des conduits, des rivages, et ce, pour le profit de tous, et mêmement pour les pauvres et les étrangers qui dans la cité viennent acheter aucunes marchandises. Le prévôt déclare qu'il a fait assembler un grand nombre des plus sages, des plus loyaux, et des plus anciens hom-

[1] La première banque italienne, et l'on pourrait dire du monde, fut établie à Venise en 1171. Macpherson, Ann. du comm., p. 341.

mes de Paris [1], et tous ont loué son projet; en conséquence il règle les métiers à bannières, les taméliers (ou boulangers), meûniers du grand pont, les taverniers, crieurs de vins, les couteliers, heaumiers (faiseurs de heaumes), les aubergers, les patenôtriers de corail et de coquilles, d'ambre et de jais; les cristalliers, batteurs d'or et d'argent, les fileresses de soie à grand fuseau, puis les imagers, tailleurs de crucifix, les chapeliers de fleurs, de feutre, de coton et de paon; les pêcheurs à verge, poissonniers de mer, etc.; puis encore le prévôt s'occupe des chaussées, du péage du petit pont, des rivages de la Seine, et de l'impot du toulieu sur les marchandises; enfin il termine par une exhortation aux bons hommes sur l'obéissance à son règlement de police.

Tel était l'état des relations à l'intérieur, il n'était absolument destiné qu'à alimenter le luxe naissant de la société féodale; mais quels étaient les progrès de la navigation, cet auxiliaire indispensable de tout commerce qui tend à s'élever sur de larges proportions?

Après la disparition du gouvernement romain dans les Gaules, toute navigation avait cessé. Des

[1] Établissement du prévôt Boileau (Archives de la préfecture de police). Voyez M. Peuchet, Recueil des ordonnances de police, préface, 21.

vies de saints, sous la première race, nous offrent le récit demi-fabuleux de navigations périlleuses en Angleterre ou aux îles Hébrides. On dirait quelques-unes des poétiques et vagues traditions du voyages des Argonautes [1]. Les phénomènes, les miracles, les merveilles, sont décrits par les biographes légendaires avec une abondance de couleurs qui fait croire que le peuple ne contemplait qu'avec effroi les hazards de ces navigations cependant bien rapprochées. Dans tout le cours de la seconde race, aucun effort ne fut tenté, et Charlemagne lui-même, malgré les sombres pressentimens des maux que feraient les Scandinaves à ses successeurs, put à peine réunir quelques barques dans les rivières. Il faut attendre moins encore, lors du morcellement féodal, dans cette vie isolée de châteaux et de fiefs; on ne voit aucun essai de navigation un peu complet en France jusqu'à la conquête de l'Angleterre par les Normands : des navires légers et informes transportèrent sur ces rivages Guillaume et ses courageux compagnons. Depuis ce moment, les Anglais sem-

[1] Il existe une courte, mais très-savante dissertation sur le commerce de la première et de la deuxième race, d'un modeste auteur qui remporta le prix à l'académie des inscriptions dans le siècle dernier. Elle a beaucoup servi aux Mémoires de M. de Guignes, sur le commerce pendant les croisades, et aux travaux de M. Pardessus.

blent braver les périls de la mer avec une hardiesse qui nous étonne ; lors des croisades leurs flottes partent de Londres, touchent à Lisbonne et vont débarquer dans la Syrie ; en France ces essais sont moins hardis ; les croisés traversent l'Italie, louent des navires à Marseille et à Venise. Plus tard Philippe-Auguste tente une expédition pour secourir son fils Louis contre le jeune roi Henri III, et ses barques nombreuses parties de France sont dispersées par les habiles marins des cinq ports d'Angleterre.

La navigation commerciale fut donc sans importance dans la France proprement dite ; tout le commerce se faisait par Venise, Marseille, Gênes et Pise, Amalfi [1], brillante cité où la boussole déjà connue agrandissait le domaine de la mer ; ces villes étaient des entrepôts dans lesquels venaient se pourvoir les compagnies marchandes et voyageuses, comme les cités de la Baltique et de la Flandre leur servaient d'intermédiaires pour le commerce du Nord. La navigation s'opérait ainsi par des étrangers, comme dans le temps de guerre entre les grandes puissances elle se fait par des neutres ; les consommateurs n'avaient les marchandises que de troisième et quatrième main;

[1] Guillaume de la Pouille décrit ainsi la splendeur d'Amalfi :

les marins de la Méditerranée, de Marseille, Venise, Pise, se rendaient dans la Syrie, l'Égypte, à Constantinople où presque toutes ces nations s'étaient fait assurer des comptoirs [1]; là, ils achetaient aux caravanes de l'Asie ou à des marchands de Perse les objets dont ils voulaient pourvoir l'Europe; puis ils s'en revenaient les vendre aux Lombards qui les cédaient eux-mêmes aux corporations locales: aussi le prix en était-il habituellement très-cher, quoique la consommation devînt de jour en jour plus usuelle.

Ce qui signale les grands progrès de la navigation à l'époque dont nous écrivons l'histoire, c'est que presque toutes les lois maritimes se régulari-

Urbs hæc dives opum, populoque referta videtur,
Nulla magis locuples argento, vestibus, auro.

. . . . . .

Hic Arabes, Indi, Siculi noscuntur, et Afri:
Hæc gens est totum prope nobilitata per orbem,
Et mercanda ferens, et amans mercata referre.

Voy. Muratori, dissertation 30 sur les antiquités d'Italie; la splendeur d'Amalfi s'est éclipsée de bonne heure.

[1] Capmani, Memorias historicas de Barcelones, t. III, p. 11, et M. de Guignes, sur les Rapports commerciaux de la France avec le Levant avant et après les Croisades, dans la Collection des mémoires de l'académie des inscriptions.

sent dans des codes spéciaux : ce ne sont pas seulement quelques-unes de ces dispositions générales, fondement de toutes les législations, qui se retrouvent partout où naissent quelques idées de justice, mais des articles de longue expérience et d'une appréciation complète des faits ; c'est ainsi que le *Consulat de la mer* qui règle la navigation dans la Méditerrannée prévoit tous les cas d'avarie éprouvée par le navire, la répartition qui doit en être faite entre le capitaine et les marchands, lors du jet pour le salut commun, et que les *lois d'Oleron,* ouvrage de la reine Éléonore, règlent les droits de naufrage, nolissement[1] (location du navire) et les hasards les plus fréquens de la navigation.

« Cy commencent, y est-il dit, les jugemens de la mer, des nefs, des maîtres, des mariniers et aussi des marchands et de tous leurs estats; une nef est au hâvre, et demeure pour attendre son frêt et son temps ; quand le maître veut partir, il doit prendre conseil de ses compagnons et leur dire : « Seigneurs, vous plait-il ce temps? » si quelqu'un dit : « Le temps n'est pas bon, car il est

[1] Boucher, Préface à la traduction du Consulat de la mer; M. Pardessus, Discours prélimaire à son Recueil des anciennes lois maritimes, et Capmani, Codigo de las costumbres maritimas de Barcelona, Madrid, 1791.

nouvel-venu, et devons laisser l'asseoir; et les autres diront : Le temps est bel et bon; le maître doit s'entendre avec ses compagons; s'il ne le faisait, ses nefs se perdaient : il est tenu de les payer, s'il a de quoi. Tel est le jugement. » Puis viennent d'autres jugemens pour que le maître ne puisse mettre le navire ou ses agrès en gage; pour que les mariniers sauvent le plus qu'ils peuvent de la tempête; qu'ils ne puissent issir hors (sortir) de la nef sans le consentement du patron, s'ils s'enivrent et sont blessés, la maladie n'est plus à la charge du maître; mais s'ils la contractent au service, ils sont guéris à ses dépens. Si, dans le cours d'une tempête, le maître dit : « Seigneurs, il convient de jeter hors ces denrées pour sauver la nef, » et qu'on refuse, il pourra néanmoins les jeter en jurant sur l'Évangile, que la nécessité l'y a contraint; et tous les marchands supporteront la valeur de la chose sacrifiée. »

Lorsque la législation s'occupe ainsi de régler par écrit les coutumes, c'est que l'application en est fréquente et qu'il devient essentiel de fixer ce qu'il n'est plus possible de confier sans danger à la mémoire des hommes. Cet agrandissement du système maritime fit naître un sentiment général d'humanité pour les navigateurs; les barons francs avaient long-temps été comme ces peuplades barbares, qui des côtes applaudissent à la tempête,

afin de profiter des dépouilles des malheureux naufragés : la féodalité avait hérité de ces traditions druidiques, et le droit inhumain de bris et naufrages donnait tout ce qui était jeté sur le rivage au seigneur territorial : la reine Eléonore et son fils Richard abolirent de concert cette coutume inique dans tous leurs domaines : les naufragés ne subirent que le malheur ; ils n'éprouvèrent pas du moins l'injustice des hommes [1].

Le commerce au moyen âge, comme toute chose, manquait d'un élément pour prospérer, la liberté ; encadré pour ainsi dire dans des priviléges, il ne put prendre ce puissant essor qu'il tire de la concurrence, et cette activité qu'elle seule peut lui imprimer. Sans doute le système de corporation lui fut alors utile, car en l'absence d'un pouvoir central et protecteur, il fallait bien se défendre par l'aggrégation, contre les violences de la féodalité ; mais par la suite ce système renferma l'industrie dans une sorte d'action compassée dont elle n'a pu s'affranchir jusqu'au temps où les études modernes ont révélé les véritables principes d'économie politique.

[1] Rymer, t. I.

RÉSUMÉ

DE

L'HISTOIRE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

L'HISTOIRE de Philippe-Auguste comprend plusieurs périodes distinctes qui en forment les divisions naturelles. Nous allons les parcourir de nouveau l'une après l'autre et en tracer une simple esquise, afin de rappeler rapidement à nos lecteurs les traits principaux qui peuvent quelquefois n'avoir point ressorti assez vivement dans un tableau trop vaste et trop détaillé.

Digitized by Google

PREMIÈRE PÉRIODE

DU RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

1165—1191.

L'ÉPOQUE que nous avons retracée dans nos huit premiers chapitres, la moins intéressante du règne de Philippe-Auguste, contient depuis 1165, année de sa naissance, jusqu'à 1191, celle de son retour de la Palestine; on chercherait vainement des idées de politique, une marche régulière et systématique des faits, ils se présentent tous confusément, et ne se lient les uns aux autres que par l'ordre chronologique; le tableau que nous avons retracé doit un peu se ressentir du temps qu'il est destiné à reproduire, c'est moins l'histoire d'un roi que la représentation des grandes scènes de chevalerie, et la peinture des mœurs et des habitudes féodales.

L'enfance de Philippe-Auguste n'a rien qui le distingue de cette jeunesse du haut baronnage, de cette vie des châteaux, qu'on retrouve dans tous les monumens du moyen âge; beaucoup d'amour et de respect pour les dames, quelques principes d'une grossière dévotion, l'art de donner de grands coups d'épée, telle était l'éducation du varlet accompli, telle fut celle aussi que reçut Philippe-Auguste. On l'a vu, presque au sortir de l'enfance, associé à la couronne; depuis l'avènement de la race des Capets, les droits de l'hérédité étaient encore trop mal affermis pour que les princes ne cherchassent point à éviter les violentes secousses de la succession royale; une sorte d'élection de l'héritier présomptif, sous l'influence du suzerain, liait d'avance les suffrages, et ne laissait plus d'interruption entre les règnes.

Philippe-Auguste, associé à la couronne, fut presque aussitôt appelé à régner, par la mort de Louis VII. Enhardis par l'inexpérience et la jeunesse du suzerain, les grands vassaux veulent violemment briser les liens de la féodalité. Parmi eux, les comtes de Flandres et de Champagne se disputent la tutelle et l'autorité; des ligues, des combats signalent cette époque; mais ces mouvemens chevaleresques n'ont rien de national, ce sont des ambitions isolées, et sans intelligence, qui s'éteignent sans résultats; aussi la paix se fait-

elle bientôt entre le suzerain et les vassaux; les comtes de Flandres, de Champagne, le duc de Bourgogne rentrent dans l'obéissance féodale.

C'est à ce commencement du règne du jeune Philippe que nous voyons se renouveler le brillant spectacle des cours plénières, où le baronnage de France venait prêter serment de féauté au suzerain; la hiérarchie encore incertaine des rangs et des dignités de la couronne commence à s'y régulariser; chacune de ces hautes fonctions a son origine dans un service de corps auprès du roi; la pairie y brille de son éclat naissant. C'est dans ces grands parlemens de chevalerie que le luxe féodal étalait sa grossière prodigalité. La science gaie des ménestrels excitait le rire des dames et des barons, tandis que la chasse, les jeux, les tournois occupaient tour à tour la bouillante activité des chevaliers.

On voit aussi germer à cette époque quelques principes d'administration générale; le roi règle dans son parlement les libertés de plusieurs communes, les droits respectifs de l'Église et de ses barons; un ordre, quoique imparfait, s'établit dans les revenus de la couronne; ils se multiplient par des exactions contre les communes et les juifs; toutefois cette administration n'a rien encore de régulier, et les historiens qui ont voulu trouver à cette époque un ensemble monarchique, un

système complet de gouvernement, ont confondu les hommes et les temps.

La lice des combats s'ouvre sur une plus vaste échelle ; ce n'est plus une lutte de vassaux, cherchant à conquérir leur indépendance contre un jeune suzerain, c'est la rivalité de la France et de l'Angleterre, qui se montre avec énergie: alors nous avons le spectacle, au milieu d'un siècle que l'on nous vante encore pour sa loyauté, des trahisons et des complots des fils de Henri contre leur père : la guerre, cinq fois suspendue par les tristes nouvelles arrivées de Jérusalem et la prédication de la croisade, se réveille autant de fois, jusqu'à la mort du roi d'Angleterre. Ce prince, qui, pendant sa vie, ne connut jamais d'obstacle à l'exercice de son pouvoir violent, est abandonné, à peine a-t-il cessé d'exister, et son cadavre reste nu sous la garde d'un jeune page qui le couvre de son manteau. La pensée d'un pélerinage à Jérusalem absorbe toutes les volontés du nouveau roi d'Angleterre, Richard Ier, et de Philippe de France ; on se prépare au voyage d'outre-mer ; une série de traités, d'actes publics, signalent les royales intentions, règlent la police des armées et l'administration du royaume. Durant le pélerinage, des querelles ne cessent de diviser les monarques rivaux de puissance et de gloire. Il y a dans ce passage en Palestine quelque chose qui

tient tout à la fois du désintéressement chevaleresque et de la cupidité perfide : inexplicable et triste mélange qu'on ne rencontre que trop souvent à l'époque dont nous écrivons l'histoire!

Les caractères de Philippe et de Richard commencent à se dessiner plus fortement; dès-lors le récit va s'empreindre d'une couleur plus dramatique, et de cette unité qu'il n'a pu conserver au milieu de ce chaos, où les évènemens se pressent et se confondent. Alors viennent la captivité du roi d'Angleterre, les conquêtes de Philippe-Auguste, son divorce, les querelles avec le souverain pontife; le sujet, comme on le voit, s'agrandit beaucoup pour les périodes suivantes.

DEUXIÈME ET TROISIÈME PÉRIODES.

1191—1205.

Résultats acquis pour la politique générale.—Rapports de la couronne avec les Etats etrangers.—L'Angleterre. —L'Empire.—La cour de Rome. —Situation de la puissance pontificale.—Premières résistances aux doctrines d'autorité.—Les herésies —Situation du gouvernement. —Etat des personnes.—Des proprietés.—Progrès des franchises populaires.—Chartres communales —Formes nouvelles de la monarchie. — Premier germe des armées permanentes. — Organisation de la justice. — Progrès de l'esprit humain. — Etat des sciences, des lettres et des beaux-arts. — Mœurs de la societe feodale.

Ces deux périodes comprennent l'espace de quatorze années, toutes remplies d'évènemens importans, dont l'esprit et les résultats ont besoin d'être observés. C'est une époque de progrès et de développemens : depuis le retour du roi Philippe et l'accomplissement de son pélerinage

jusqu'à la confiscation des fiefs sur Jean d'Angleterre, il y a évidemment tendance sensible vers l'unité et la force du gouvernement. Ce ne sont plus, comme dans les premières années de ce règne, quelques essais imparfaits, des luttes chevaleresques sans résultats : nous avons laissé la France féodale, avec son territoire morcelé, sa législation individualisée en chaque baronie, nous la retrouvons, au temps de cette seconde période, avec des conquêtes, des rapports de politique générale, une influence établie, un germe d'armée permanente, d'administration intérieure, et d'organisation de la justice. Toutes les forces sociales se sont pour ainsi dire développées.

L'Angleterre vit le règne de deux princes, celui de Richard-cœur-de-Lion et de Jean sans-Terre. Sous le premier, les rapports de Philippe-Auguste et des Plantagenets furent une véritable lutte, un conflit laborieux et souvent indécis. Le bouillant courage de Richard balançait l'intrépidité chevaleresque de son rival ; et si le roi de France s'efforça déloyalement de profiter de toutes les infortunes du prince Anglais, de sa longue captivité, le dévouement des barons d'Angleterre et de Normandie résista à toutes les suggestions perfides. Lors du retour du prince captif, la victoire suivit plus fréquemment les gonfanons de Richard, que ceux des chevaliers de Philippe.

Mais la fortune semblait favoriser le roi de France : Richard meurt au milieu d'une trève ; une question d'hérédité entre Arthus, duc de Bretagne, neveu du roi Anglais, et Jean, son frère, divise l'obéissance des barons, et morcelle les forces féodales d'Angleterre : Philippe intervient dans la querelle, profite de ces circonstances dificiles, protège secrètement Arthus, et traite publiquement avec Jean, proclamé roi. Prince plein de couardise et de lâcheté, Jean s'aliène ses vassaux par son manque de foi, et le meurtre d'Artus soulève la grande question de la confiscation des fiefs des Plantagenets devant la cour des grands feudataires.

On a discuté la justice de cet acte, la validité de la sentence rendue par les pairs contre Jean d'Angleterre : ces sortes de discussions nous paraissent oiseuses, lorsqu'il s'agit d'une époque de violence et de faits, où les résultats seuls peuvent et doivent être observés. Que la sentence contre Jean soit équitable ou injuste, qu'elle ait outrepassé le pouvoir de la cour des pairs et les prescriptions de la législation féodale, tout cela importe peu ; ce qu'il faut voir dans la marche des idées, c'est cette puissance territoriale nouvelle, acquise à la couronne de France par la confiscation des fiefs anglais. Il est certain que les Plantagenets possédaient une grande autorité

sur le continent, qu'ils intervenaient dans les affaires intérieures du gouvernement de la France, qu'ils pouvaient marcher quand et ainsi qu'ils le voulaient contre leur suzerain, tandis qu'à partir de cette époque, relégués dans leur île, poursuivis par les sentences du pape, assiégés plus tard, comme nous le verrons, par le baronnage de France, les rois d'Angleterre restèrent près d'un demi-siècle sans influence sur les destinées de la France jusqu'à ce que la politique imprévoyante de Louis IX, restituant les terres acquises par son aïeul, donna, pour la seconde fois, aux Anglais cette haute puissance qui menaça ses descendans. L'Empire eût pesé d'un poids immense sur les affaires générales de l'Europe, si l'élection d'un chef n'eût ébranlé, à certaines époques, ce vaste corps. Cette perpétuité de brigues, cette intervention simultanée de tout ce qui avait un peu d'influence sur la politique imparfaite de ce siècle pour dominer le choix, tout cela jetait une sorte de langueur dans les résolutions militaires. Après la mort de Henri VI, Philippe de Souabe et Othon de Brunswick, simultanément élus, se disputèrent la couronne impériale, et c'est ici que l'activité des deux princes influens et rivaux, Philippe et Richard, se réveilla pour protéger chacun le candidat qui pouvait faire entrer les forces de l'empire dans la balance de leur intérêt.

On voit déjà poindre cette politique d'intervention, qui suppose une certaine force, reconnue dans l'intérieur des Etats. Il est rare qu'un souverain, préoccupé d'affermir sa puissance autour de lui, incertain de sa propre autorité, porte son attention sur des intérêts éloignés et complexes. Lorsque Louis VI et Louis VII voyaient, du haut de leur palais en l'Ile, les sires de Montmorency et de Montlhéri insulter leurs hommes et leurs gonfanons, ils devaient peu s'inquiéter des élections impériales. Ainsi cette différence dans les préoccupations de la souveraineté indique un progrès important dans la force de l'autorité royale. Les querelles de l'empire tiendront une plus large place dans la dernière partie de la vie de Philippe, alors que la grande dispute entre Othon et la France se vida dans les champs de Bovines.

C'est au milieu de ces dissensions qu'apparaît surtout la puissance de la cour de Rome. Le pape Innocent III est le seul pontife contemporain de Philippe-Auguste, qui ait montré cette vaste et active capacité embrassant l'univers catholique. Célestin avait passé sur le siége romain, sans laisser de traces, mais le nom de son successeur se trouve mêlé à toutes les affaires de ce siécle : il n'est pas une question domestique, se rattachant à des têtes couronnées, à des barons, à des châtelains; pas une querelle privée ou publique entre

les rois, pas un différend entre les barons, les abbayes et les monastères, qui n'appelle sa vigilance. Sa vaste correspondance est encore un des grands monumens du moyen âge. Ses légats, ses cardinaux parcouraient les empires, les provinces, prescrivaient des lois, jetaient des interdits, semaient des anathèmes, et tout courbait la tête devant les foudres apostoliques. On ne peut se faire une idée de cette autorité levant les armées par une bulle et des indulgences, dirigeant la politique des États, se mêlant du gouvernement de la France, de l'Angleterre, de l'Empire, et tout cela par le seul ascendant des opinions. Partout où je rencontre une grande capacité, j'aime à la saluer; et, disons-le, Innocent III domine son siècle bien autrement que Philippe-Auguste, et les princes contemporains.

Il y a une école qui veut trouver dans l'influence des papes sur la société le triomphe des idées morales et le principe des lumières, sans doute les pontifes intervinrent quelquefois pour rappeler aux puissans les devoirs de la vie sociale, les grands principes du mariage, de la paternité souveraine; mais l'action générale de l'autorité papale fut étroite et mesquine. N'envisageant jamais les questions de morale et de politique que sous un seul rapport, l'exclusive domination de la puissance pontificale; resserrant tout dans les limites

des dogmes catholiques, l'influence des papes fut nuisible aux efforts généreux et spontanés de l'esprit humain : pas une découverte du génie, pas une œuvre hardie de la raison, qui ne trouvât des obstacles à une opposition constante en l'autorité du Saint-Siége, et l'inquisition établie à cette époque fut le dernier acte de ce système d'opposition et de résistance à la marche des idées neuves et des opinions rationnelles.

Quoique le pouvoir des papes fût parvenu à son apogée, cependant des principes de décadence se faisaient remarquer, et comme toute puissance qui tend trop son ressort, elle était à son dernier terme, et menaçait ruine. Le fondement de l'influence des pontifes était l'autorité ; ainsi la liberté dans les opinions devait être pour elle une cause de mort, et c'est la conviction qu'elle en avait qui lui faisait poursuivre l'hérésie avec tant d'acharnement.

De quelque manière qu'on envisage l'hérésie, elle est au moins un signe de liberté. Qui se sépare, proclame son indépendance, et l'indépendance des opinions est la condition nécessaire de tout progrès. Je considère donc l'hérésie comme la première cause de la marche de l'esprit humain, et cela est si vrai que presque tous les hommes de force et de capacité des douzième et treizième siècles, si l'on en excepte saint Bernard dont le gé-

nie fut obéissant au Saint-Siége (car, à toutes les époques, il y eut des talens serviles), furent accusés d'hérésies : Abélard, Gilbert des Poirées, Pierre-le-Vénérable, tous ceux enfin qu'une exaltation mystique ou qu'une raison supérieure entrainaient à des croyances indépendantes ou au doute rebelle, éprouvèrent la colère de la cour de Rome.

Au treizième siècle, le ressort de l'autorité pontificale s'affaiblit par la double action de l'opposition populaire et de la résistance royale. Les croyances des Vaudois, des Albigeois, furent une protestation de l'indépendance religieuse, comme les actes de la royauté contre les papes furent dictés par le sentiment tout-puissant de la souveraineté publique. Vainement les pontifes font-ils éclater tout le tapage des foudres romaines, vainement luttent-ils par la persécution contre la liberté intellectuelle ; celle ci, plus forte que toutes les oppressions, dominera tout ou tard, comme pour rappeler à l'Église que les tourmens du Cirque n'arrêtèrent pas les progrès d'une indépendance généreuse dans ses premiers martyrs ! Sous Philippe-Auguste, l'autorité royale se fatigua à son tour des exigences des pontifes. Un royaume jeté en interdit, les fiefs, les terres féodales envahies sans cesse par une milice de légats et de cardinaux, réunissant des conciles, lançant des ana-

thèmes, tout cela ne pouvait convenir à la puissance régulière qui s'organisait; et ici, nous ne devons point oublier la charte scellée du sceau de sept barons, que nous avons déjà rappelée, déclarant au roi Philippe qu'ils le serviront même contre le pape, progrès immense dans les idées du temps.

Les rapports de l'autorité royale et des grands vassaux prenaient aussi un certain caractère de force et d'unité. Après la réunion des fiefs anglais à la couronne, le langage des chartes et des ordonnances du roi indique des idées de souveraineté générale : le duc de Guyenne, le comte de Poitou, les ducs de Normandie, ont cessé d'être comptés parmi les grands tenanciers; le duc de Bretagne suit le roi, comme un fidèle vassal; le comte de Flandre, par la plus fabuleuse des fortunes, s'élève sur le trône de Constantin, et laisse son comté sous la régence de Philippe, comte de Namur, son frère : plus tard, sa fille, héritière de son domaine, passa sous la garde des rois de France; et ce fut une grande querelle entre le suzerain et les fières communes de Gand, de Mons et de Tournay, que de savoir si l'héritière de Flandre épouserait un vassal de Philippe-Auguste ou un prince anglais qui pût favoriser le commerce et protéger les rapports des marchands flamands et des nautonniers de Londres. Le comté de Toulouse était déjà en feu par l'hérésie des Albigeois :

la suzeraineté du roi de France n'avait point acquis assez de force pour s'étendre sur ces populations éloignées : il fallut plus tard, pour l'établir, l'intervention armée du prince Louis, et l'élévation de Montfort.

L'affranchissement de la souveraineté royale s'accomplit, surtout, par l'intervention des armées permanentes et stipendiées. Les services demandés aux barons à l'occasion de leurs fiefs étaient, comme nous l'avons déjà dit, dans le système féodal même : ils créaient des rapports de devoir et d'obligation réciproques ; ils ne donnaient pas au prince une force indépendante. Ainsi la présence des feudataires dans le camp du suzerain ne lui prêtait que des secours passagers et conditionnels. C'était une ressource puisée dans le gouvernement des fiefs lui-même, et par conséquent qui protégeait les franchises et les droits des barons contre l'autorité royale.

A la fin du douzième siècle, les rois d'Angleterre et de France essayèrent de chercher des armées en dehors de la féodalité hautaine : ce fut une de leurs préoccupations militaires ; et dans les guerres qu'ils eurent entre eux, les routiers, côtereaux, troupes stipendiées, combattirent pour l'un ou l'autre, à raison de la solde plus ou moins élevée.

Ces grandes compagnies de routiers, côtereaux,

gens sans aveu, se composaient d'étrangers, Flamands, Italiens, Anglais, Bretons, auxquels se joignaient les serfs secouant la glèbe, le bourgeois turbulent, et quelquefois même les barons et les chevaliers qui fuyaient jugement pour crime. Ils parcouraient les provinces sous des chefs qui prenaient tous des noms bizarres, exprimant, dans une sorte d'argot populaire, la force, l'audace et la barbarie : c'était Cadoc-Brise-Tête, Alain-le-Pourfendeur; et ces surnoms, dont ils se glorifiaient, étaient encore trop faibles pour désigner leurs exploits barbares. Les routiers parcouraient les provinces, faisaient rançonner villes et châteaux, jusqu'à ce que les suzerains les prissent à leur solde ; et alors ils les servaient, comme auxiliaires, avec un fabuleux courage. C'étaient les routiers qui les premiers montaient à l'assaut, engageaient le combat, et, après beaucoup de sang répandu, ils demeuraient sur le champ de bataille, dépouillant chevaliers, barons, varlets de leurs riches armures, ce qui les avait fait souvent comparer aux corbeaux s'attachant aux cadavres.

Les rois anglais, Henri II, et Richard-Cœur-de-Lion surtout, avaient presque toujours à leur solde les routiers et côtereaux : ces hommes aventureux s'étaient même attachés de dévouement à Richard; ils aimaient cette valeur à l'épreuve, cette

audace du champ de bataille, et peut-être aussi cet amour de rapine et de butin qui distinguait le roi anglais. Dans toutes les guerres de Normandie, de Poitou ou de Bretagne, ce sont toujours les routiers et côtereaux qui le suivent aux combats et au pillage. Sorte de volontaires en dehors de l'armée féodale, ils portaient des gonfanons particuliers, surmontés d'attributs bizarres, de figures d'animaux ou de signes de reconnaissance, qui laissaient croire qu'une initiation mystique préparait leur admission dans les grandes compagnies.

C'est surtout après la mort de Richard que Philippe-Auguste prit à sa solde plusieurs de ces bandes de routiers. Déjà, sous le prétexte de quelques menaces venues du Vieux de la Montagne, il s'était entouré d'une garde fidèle, armée de masses d'armes, et qui veillait sans cesse autour de lui. Par l'admission des côtereaux sous les gonfanons de France, il compléta le système d'armée permanente, prise en dehors du service de fief, et là fut le principe le plus actif de décadence pour la féodalité; car la couronne eut alors une force indépendante de la tenure des barons, et qu'elle put leur opposer dans la suite avec succès.

Pendant la grande période que nous venons de parcourir, s'organisa aussi un système plus large et plus régulier d'administration de la justice

et de perception des droits du domaine. A cette époque, ces deux ordres d'idées n'étaient point séparés l'un de l'autre. Au commencement du règne de ce prince, trois espèces de juridiction existaient : 1° celle des communes sous leur maires, échevins ou magistrats; 2° celle des barons, organisée pour chaque fief, selon le ressort; 3° la juridiction royale, exercée par des prévôts relevant d'un grand sénéchal auxquels ils rendaient compte dans les assises. Cette fonction, confiée aux comtes de Chartres et de Blois, fut abolie sous le règne de Philippe-Auguste, et remplacée par une hiérarchie régulière de magistrats, de baillis, réunissant plusieurs prévôtés sous leur juridiction. Une fois par mois, ils durent tenir leurs assises pour écouter les plaintes de tous ceux qui avaient griefs en justice. Le bailli devait juger, assisté de ses assesseurs et des prévôts dans la juridiction desquels il tenait son plaid. Par cette organisation nouvelle, la charge de grand-sénéchal fut abolie [1].

Il y avait, à cette époque, un double mouvement qui partait tout à la fois du haut et du bas de l'échelle sociale: la couronne s'avançait dans des idées de force monarchique: la classe mi-

[1] Ordonn. de 1190. — Recqeil des Ordonnances du Louvre, t. I. — Brussel, *de l'Usage des Fiefs*, t. I, liv. II

toyenne secouait ses vieilles chaînes pour acquérir des franchises qui pussent la défendre des petites tyrannies locales. Ainsi, il y eut instinct réciproque plutôt qu'intelligence raisonnée entre la royauté et le peuple; ce qu'on attribue à la protection généreuse et à l'obéissance reconnaissante s'opéra par la marche naturelle des intérêts. Il n'y eut pas plus alors de trône protecteur que de commune fidèle. Cette langue des temps plus rapprochés de nous est inconnue à nos vieux chroniqueurs.

Si les bourgeois acquirent de l'importance, nous ne voyons pas que la classe des serfs ait conquis quelque liberté. Partout où la résistance éclate violemment, la force d'oppression qui l'a produite doit avoir été violente elle-même; et ces grands mouvemens de pastoureaux, la jaquerie tant redoutée des seigneurs et des monastères, nous indiquent qu'aucun soulagement n'avait été accordé aux infortunés attachés à la glèbe. C'étaient le désespoir, le fouet du majordome, les pénibles travaux de la terre et du moulin, qui soulevaient ces populations opprimées. Ces malheureux étaient barbares comme toute multitude servile; mais ce n'est pas le moins dramatique ni le moins instructif des tableaux du moyen âge, que ces mouvemens populaires qui ne furent pas sans influence sur la marche de l'esprit de liberté;

car il faut quelquefois de rudes leçons au pouvoir pour l'éclairer sur ce qu'il doit faire de raisonnable pour la société [1].

On a dit que l'Église avait influé sur la liberté des personnes, et que beaucoup de familles de serfs durent leur affranchissement à des contritions religieuses produites par le clergé. Sans doute, quelques maximes évangéliques rappelées dans les lettres pontificales, dans les conciles, donnèrent aux hommes une plus haute idée de la nature humaine; quelques vieux barons, au lit de la mort, purent affranchir des serfs fidèles par esprit de pénitence religieuse; mais des exemples d'affranchissement vinrent peu du clergé. Presque toutes les cathédrales, tous les monastères avaient de nombreuses familles de serfs : Cîteaux, Clairvaux, Saint-Denis, en comptaient plus de mille. Nous montre-t-on quelque charte d'affranchissement émanée des abbés? car il ne suffisait pas d'étaler de grandes maximes, il fallait encore donner au moins quelques rares exemples de cette égalité évangélique. Les bons moines refusaient-ils quel-

[1] On n'a point assez étudié les monvemens des pastoureaux et jacqueries qui, dans le moyen âge, ont révélé l'existence d'une force populaire qui jusqu'alors n'avait tenu aucune place dans notre histoire. Ces annales seraient aussi curieuses à écrire que celles des rois et des cours, qui nous ont un peu trop occupés jusqu'à présent

ques-uns de ces vieux pécheurs qui, pour expier une vie de pillage et de plaisir, venaient se déclarer serfs de l'abbaye, et lui rappelaient-ils la dignité de l'espèce humaine, pour l'empêcher de s'attacher à la glèbe au profit du sire abbé [1]? Qui se plaint des mouvemens de liberté spontanés des bourgeois et des pastoureaux? Qui considère les efforts d'une indépendance généreuse comme les symptômes précurseurs de la venue de l'Antechrist et le signe visible de la fin du monde? Les abbés et les moines, ces vieux chroniqueurs qui proclament les communes *choses détestables*, et les bourgeois *des maudits de Dieu et de ses saints* !

L'affranchissement des personnes fit donc peu de progrès dans la période que nous venons de parcourir, la société manquait des ressorts nécessaires pour se mouvoir encore d'une manière large et complète. Le commerce, l'industrie, cette première source d'indépendance et de fortune, étaient concentrés dans les mains des Juifs et de quelques compagnies italiennes ou flamandes, qui exploitaient dans le moyen âge toutes les sources de la richesse publique; l'esprit d'association libre se

[1] Il existe une multitude de ces chartes par lesquelles un homme libre par esprit de dévotion se déclare serf d'église.

montre aux époques où il y a progrès; car cette collection de forces individuelles est admirable pour vaincre les obstacles : le luxe des églises et du manoir, les châsses dorées, toutes couvertes de soies, d'émeraudes et de fins rubis, les calices et les vases sacrés; et dans le castel l'hermine du baron, sa bonne épée et sa cotte de maille, l'escarboucle, la robe de fin linon broché, l'écharpe à mille couleurs, la haute coiffure des dames et des damoiselles; enfin tout l'étalage pompeux des tournois et des cours plénières, étaient fournis par ces grandes compagnies qui parcouraient l'Italie, Venise, les villes de Flandre, déjà renommées par leur industrie, et se fournissaient de tout ce que le besoin de ces siècles pouvait demander; puis, traversant les provinces couvertes de péages, souvent exposées aux pilleries des barons, aux insultes des routiers, quelquefois affranchies par charte de priviléges de toutes ces vexations, elles venaient étaler dans les foires publiques les merveilles des pays lointains

Les arts eux-mêmes, qui marchent toujours avec la civilisation, avaient fait quelques progrès. Ces magnifiques cathédrales, avec leur style si hardi, datent presque toutes de cette époque. Notre-Dame de Paris, l'église de Bourges, de Caen, de Bayeux, de Strasbourg, les plus beaux monumens de l'architecture gothique, sont des

ouvrages du douzième et du commencement du treizième siècle, entreprises gigantesques, mais que favorisa l'esprit et le dévouement religieux des compagnies secrètes de maçonnerie, qui, s'associant pour la construction des ouvrages publics, avaient leur chef, leur doctrine et leurs mystères.

Toutes ces images roides, ces figures froides et grossières, quelquefois plus légères et plus hardiment contournées lorsqu'elles représentent des fleurs, des animaux, autre chose enfin que la nature morale; ces ornemens enfin qui décorent les édifices religieux, prouvent cependant que la sculpture était encore dans l'enfance; car les progrès des arts se calculent d'après l'expression plus ou moins vraie des sentimens de l'ame, que l'artiste sait imprimer à son ouvrage. Les peintures et les dessins ont les mêmes défauts. Tous les personnages sont dans des situations matériellement indiquées par les lignes courbes ou droites; l'attention, l'amour, la colère, tout cela est exprimé par des poses. Rien d'intérieur, rien de cette parole des yeux et du regard qui signale la douleur, la joie, et jusqu'aux plus intimes pensées. La sculpture sur bois, sur or, sur ivoire, est d'un fini remarquable, et ce mélange de pierreries et d'or façonnés en ogives, qui ornent les manuscrits royaux, les mitres ou les crosses des abbés, ne sont surpassés que par les vitraux merveilleux, qui of-

frent en couleurs vives et brillantes la plupart des sujets de l'Écriture sainte [1].

La musique complétait aussi sa grande révolution, c'est-à-dire la substitution des notes à points aux notes par lettres, et l'introduction de la mesure et des accords parfaits, dont l'orgue et sa large harmonie donnèrent la première idée. Les hymnes d'église et quelques chants populaires formaient tout le répertoire de la musique contemporaine [2]. On s'en occupait très activement, et maintes bulles du pape, ou certaines lettres épiscopales, furent lancées pour régler les points d'orgues, les lignes musicales, les accords à trois voix, le chant organisé ou *déchant*. On composait des prières pour les processions pupliques, pour les fêtes des patrons du voisinage. Dans le castel, la chanson d'amour et le lay plaintif étaient cul-

[1] Le dépôt des manuscrits de la Bibliothèque du Roi contient la plus précieuse des collections pour l'histoire des arts dans le moyen âge; j'ai souvent étudié les coutumes, les mœurs, dans ces miniatures si brillantes, si bien conservées, et qui représentent les cours plénières, l'intérieur des cloîtres, les tournois, les travaux de la campagne et des serfs. Voyez d'ailleurs d'Agincourt, *Histoire de l'Art, depuis sa décadence au* IVe *siècle, jusqu'à son renouvellement au* XVIe.

[2] La musique était cependant placée parmi les sept arts libéraux. — Gerbert, *Script. de re Musica.* — Lebœuf, *Traité Hist. du Chant ecclésiastique.*

tivés avec frénésie par les jeunes damoiselles et les varlets. Lorsqu'une troupe de troubadours ou de ménestrels s'arrêtait dans un noble manoir ou même dans une simple hôtellerie, il était rare qu'on ne leur fit répéter quelques uns de ces sirventes moqueurs, qui poursuivaient les clercs et les jeunes béguines, ou le baron couard, ou le vieux châtelain trompé [1]. Les plus braves personnages du temps, saint Bernard, Abélard, Pierre de Blois, avaient fait de nombreuses et bonnes chansons à l'usage des grandes et petites gens. La musique en est écrite en notes carrées, sur quatre ou quelquefois cinq lignes tracées en encre rouge; le premier couplet seul est noté. S'il est presque impossible de retrouver le véritable mouvement de ces airs, les modulations, qui n'ont rien d'âpre ni de bizarre, peuvent être facilement saisies, et ressemblent un peu dans leur combinaison aux airs vulgaires que l'on chante encore dans nos campagnes [2].

Ces chants populaires ou d'église sont presque tous destinés à être accompagnés par des instru-

[1] Legrand d'Aussi, préface des *Fabliaux*, t. I, p. XV,

[2] Voyez l'excellente Dissertation sur l'état des beaux-arts dans le moyen âge, en tête du 16e volume de l'*Histoire littéraire de France*, par les Bénédictins, continuée par l'Institut.

mens de musique, et on est étonné de leur nombre, en le comparant avec la simplicité et la monotonie des accords notés. On connaissait la guiterne ou guitare, la citole, instrument à corde très doux, le psalterion, les harpes qui avaient alors la forme d'un delta majuscule, le tambour, la trompette, les nacaires ou timbales d'Orient, les orgues portatives, les cornes, cornemuses, les flageolets, les ducciues, flûtes à bec, les cimbales et clochettes, le grand cornet d'Allemagne ou trombone, le flageolet de saule ou flûte, la pipe ou grand chalumeau [1]. Les règles d'harmonie n'étant point encore découvertes et posées, il en résultait un bruissement discord entre cette multitude d'instrumens peu agréables à l'oreille.

Dans ce grand mouvement des intelligences, à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, la littérature ne resta point stationnaire. Ce fut, à vrai dire, la plus notable des époques, car elle vit la lutte vigoureuse et décisive entre l'esprit national et l'imitation des anciens;

[1] Voici un passage d'un poëte, où tous les instrumens de musique sont designés :

« Je vis là tout en un cerne (cercle),
« Viole, rubebe et guitterne,
« L'enmorache, le micamon,
« Citole, et le psalterion,

entre l'idiôme populaire et la langue latine. C'est alors, en effet, que parurent les meilleures compositions des trouvères et des troubadours, en même temps que les études classiques recevaient une haute impulsion dans les écoles et les monastères. Déjà nous l'avons constaté, les anciens triomphèrent, et pendant plus de quatre siècles la langue française et les productions de sa littérature furent flétries par l'épithète de *barbares;* notre génie fut ainsi arrêté dans son essor; et s'il est vrai qu'il vaut mieux être soi avec ses défauts que d'imiter un sublime qui n'est pas nôtre, il faut peut-être déplorer cette influence de l'imitation sur la marche naturelle et spontanée de notre littérature. Supposons qu'on eût laissé à lui-même, à sa propre force, l'esprit français, qui sait les productions originales qu'il eût

« Harpes, tambours, trompes et nacaires,
« Orgues; cornes, plus de dix paires
« Cornemuses, flajeols et chevrettes,
« Doucines, cimballes et clochettes,
« Tymbres, la flauste brehaingue,
« Et le grand cornet d'Allemaigne,
« Flajol de saus, fistule, pipe,
« Muse d'Aussay, trompe petite,
« Buisine et les monocordes, etc,

Guillaume de Machault, *le Temps des Pastours*, au chap. *Comment li amant fut au diner de sa dame.*

osées? Abandonné à toute son énergie, toujours contemporain, il nous aurait légué je ne sais quelles œuvres nationales bien plus attachantes pour nous-mêmes que cette littérature toute occupée des Grecs ou des Romains. Les études classiques dominèrent au commencement du treizième siècle, et cela s'explique facilement si l'on considère combien les premiers essais de notre muse patriotique furent encore audessous des beaux modèles de l'antiquité; il suffit de comparer les poésies encore informes des troubadours, les chants monotones et sans invention des trouvères normands aux admirables conceptions d'Ovide et de Virgile, les lays plaintifs aux érotiques et gracieuses compositions de Tibulle et Properce; les sirventes moqueurs aux spirituelles et mordantes satires d'Horace et de Juvénal, pour comprendre cette préférence donnée aux anciens: il fut si complet ce triomphe, que pendant les deux ou trois siècles qui suivirent le treizième, on n'aperçoit plus que de rares essais écrits en langue nationale.

Ajoutez à ces causes, prises dans la puissance même des compositions anciennes, les influences diverses exercées sur les opinions contemporaines. Les actes de la Cour de Rome, toutes les liturgies de l'Église, les Pères, les Conciles, tout était écrit en latin. Dans ce siècle pieux, la langue de Ci-

céron et de Virgile ne se présentait donc pas seulement avec ses beautés et son admirable harmonie, mais encore avec une sorte de caractère sacré, et tout ce qui se disait lettré en faisait son étude spéciale. Tous les livres de science, toutes les disputes scolastiques empruntaient les formules d'Aristote et les souvenirs travestis du Portique. La langue d'Oil ou d'Oc était délaissée aux bourgeois des cités, aux castels. Heureusement pour la postérité et l'histoire, quelques vieux barons n'ont pas dédaigné d'écrire dans l'idiome de leur pays leurs naïfs souvenirs et leurs vives impressions.

Depuis l'année 1190 jusqu'à 1205, époques qu'embrassent les deuxième et troisième périodes de cette histoire, une foule de noms savans mais obscurs marquent la chronologie littéraire de France. Guigues II, prieur de la grande Chartreuse, est auteur d'un ouvrage *sur l'Echelle du Paradis* ou *du Moyen de prier saintement dans les cloîtres* [1]. Raoül, évêque de Liége, élu par le peuple en fureur, évêque de Mayence, grand pillard des églises, publia quelques épîtres pour justifier son élection [2]. Placentus, premier professeur du droit romain, ouvrit l'école de Montpel-

[1] Martène, *Amplissim. Collect.*, t. VI, col. 176

[2] *Gal. Christian*, t. III, p. 875.

lier, et écrivit une *Somme* ou *Abrégé des pandectes* qu'on venait de retrouver sous les ruines d'Amalfi[1]. Adam, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, fut l'auteur d'un grand nombre de proses rimées qui se chantaient à la messe de son église[2]. Garin, abbé de Sainte-Geneviève, publia son *Recueil de Sermons*, encore dans la bibliothèque de ce monastère[3]. Geoffroi, sous-prieur de Notre-Dame, se fit connaître par un ouvrage en vers, sous ce titre : *Fons philosophiæ*, et cinquantes pieuses épîtres sur les intérêts de son abbé; son poème philosophique donne une idée des enseignemens scolastiques de Paris; la grammaire, la dialectique, la rhétorique, qu'il exaltait au-dessus de toute chose[4]. Gauthier, de Lille ou de Châtillon, fit un poème sur Alexandre-le-Grand, où les fictions du moyen âge se mêlent aux fabuleuses conquêtes du héros macédonien. Une multitude de trouvères français et de troubadours doivent être ajoutés à cette série stérile d'écrivains et de poètes. Maurice de Sully, évêque de Paris, écrivit, pour les transmettre à ses successeurs, plusieurs sermons en langue vulgaire, qui faisaient les délices des

[1] Pancirolus *de Claris, leg. Interpret.*, p. 132.
[2] Montfaucon, Biblioth. MSS., t. II, p. 1259.
[3] *Hist. ecclésiast. de Paris*, t. II, p. 13.
[4] Martène, *Anecd.*, t. I, col 495-555.

bourgeois et des serfs [1]. Foulcaud, abbé de Saint-Denis, fit une histoire de Sicile sous ce titre emprunté aux annales antiques : *de Tyrannide Siculorum*, destinée à peindre les malheurs qui allaient accabler les Siciliens sous la domination allemande [2]. Pierre, humble chantre de l'école cathédrale de Paris, fut l'auteur d'un ouvrage sous ce titre : *de Brevitate locutionis* (de la Brièveté du discours), dans lequel il traite des vices et des vertus, principalement dirigé contre les moines et les folles femmes [3]. Bertere ou Berthier, clercs de l'église d'Orléans, excita dans une prose rimée les chevaliers de France à prendre les armes pour les croisades [4].

Cette période vit aussi le célèbre Pierre de Blois, un des meilleurs écrivains du douzième siècle. Ses lettres, au nombre de plus de neuf cents, sont un modèle de style et de verve religieuse ; ses sermons, un peu confus, appartiennent à cette éloquence du siècle vive et passionnée, et ses opuscules sur divers sujets de l'Ecriture et les affaires contemporaines ont fait la longue admiration des clercs [5]. Mathieu de Vendôme composa

[1] Duboulay, *Hist. Universitat. Parisiens.*, t. II, p. 324-325.

[2] Muratori, *Script. de rerum Italic.*, t. VII, p. 250.

[3] Duboulay, *Hist. Univ. Paris*, t. II, p. 763.

[4] Roger de Hoveden, p. 639, 1, col.

[5] Voyez l'article de Pierre de Blois, dans l'*Hist. litt. de France*, par l'Institut; il est de D. Brial.

un poème latin sur Tobie, sans éclat et sans talent [1]. Vital de Blois, auteur de quatre livres en vers élégiaques sous le titre de *Querulo*, a imité une comédie latine long-temps attribuée à Plaute ou à Térence [2]. Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, unit au maniement des affaires l'art de faire des lettres éloquentes et des traités scolastiques; enfin, Étienne de Tournay, abbé de Saint-Geneviève, à l'imitation de l'archevêque de Reims, passa sa vie au milieu des négociations diplomatiques et des études littéraires.

Tous ces travaux, comme on le sent, avançaient peu l'esprit humain. Circonscrits dans un cercle étroit et sévère, dominés par l'exclusive influence des dogmes religieux et des doctrines d'autorité, chroniqueurs, moralistes, poètes, tous restèrent dans un cadre donné, sans jamais s'élever à cette audace de la pensée qui s'avance, libre et indépendante, vers le hardi et le beau. Certaines formules des anciens, d'Aristote, surtout, exerçaient le même despotisme sur les matières littéraires et philosophiques, que la parole des Pères et les décisions des Conciles sur les ouvra-

[1] *Gall. Christ.*, t. VII, p. 395.

[2] D. Liron, Biblioth. chartr., p. 95.

ges religieux. C'était pour tous une égale matière de foi.

Cependant une ère nouvelle allait s'ouvrir, et l'histoire des hérésies contemporaines, montre le premier effort de l'esprit humain pour sortir de son long sommeil.

QUATRIÈME PÉRIODE

DU RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

1204.—1216.

Caractères généraux de cette époque.—Esprit de la guerre des Albigeois. — Le comte de Montfort. — Le comte de Toulouse. — Pierre de Castelnau. — St. Dominique. — Puissance papale en Angleterre. — Le catholicisme. — Bataille de Bouvine.—Biographie littéraire.

Cette époque comprend les évènemens du règne de Philippe-Auguste, depuis la conquête de la Normandie jusqu'à la soumission de la Langue-doc au comte de Montfort (de 1204 à 1216). Ces douze années en forment la période la plus importante.

Trois grands faits dominent le commencement du XIIIe siècle : la guerre des Albigeois, la bataille de Bouvine, la soumission féodale de l'An-

gleterre au pape; ils remplissent tellement les esprits que toutes ces émotions de pélerinages à la Terre-Sainte, de mouvemens armés des nations d'Occident contre l'Orient ne sont plus que des accidens dans la vie générale de la société. La féodalité est absorbée par ses propres intérêts; car elle est engagée dans une lutte décisive. Aussi le théâtre de presque tous les évènemens se trouve-t-il toujours dans le territoire féodal; c'est en France, dans la Langue-doc, en Flandre, que se portent les nobles batailles de chevalerie; peu de hauts vassaux quittent leur manoir pour combattre le Sarrasin dans la terre d'outre-mer.

Des traits bien distincts marquent les croisades contre les Albigeois; il y a d'abord un principe religieux. Les opinions n'étaient point assez avancées pour que le catholiscisme cessât d'être le mobile dominant de cette société. C'était au nom de Dieu, au nom de l'Église surtout que les nations s'ébranlaient en masse pour marcher à cette guerre d'extermination; aussi est-elle particulièrement empreinte de l'esprit de vengeance étroite et fanatique qui distingue le clergé; la chevalerie du moyen âge était belliqueuse et pillarde, mais elle n'avait rien de cette cruauté raisonnée; elle répugnait à ces massacres par syllogisme qui rentraient dans le caractère des clercs.

Deux races d'hommes se trouvaient en présence

dans cette lutte sanglante ; les inimitiés, les répugnances qui existaient entre elles et dont les chroniques font entendre la vive expression, contribuèrent sans doute aux excès dont les batailles furent suivies ; les Français et les Provençaux ne pouvaient se souffrir dans les mêmes cours plénières, aux mêmes tournois ; ni les croisades qui les avaient appelés sous de communs gonfanons, ni les mariages qui rapprochaient le haut baronnage des deux bords de la Loire n'avaient pu complètement éteindre ces vieilles antipathies.

L'ambition se mêlait à ces conquêtes ; les belles terres de Provence offraient une proie séduisante aux pauvres chevaliers du centre de la France ; ils échangeaient volontiers leurs antiques tourelles et leurs manoirs vieillis contre les joyeuses et riches châtellenies du midi.

Le comte de Montfort semble l'expression la plus parfaite et, pour ainsi dire, la personnification de cette croisade. Ce caractère si fortement trempé, et qui nous apparaît plus sombre que le fer rouillé de son armure, était préoccupé du double fanatisme des idées religieuses et de l'ambition ; l'entrèprise qu'il avait conçue d'établir sa race dans le plus beau fief de France était grande, mais elle ne dépassait pas ces fortunes merveilleuses, qui s'élevaient du simple manoir de chevalerie à l'empire de Constantinople, ou à la sou-

veraineté de la Syrie et de Naples ; il y a tout à la fois dans cette figure extraordinaire, quelque chose de sincère, comme une croyance, de farouche comme la féodalité du Xe siècle, et de dissimulé comme le sourire d'un inquisiteur. A côté de lui combien se rapetisse le vieux comte Raymond ; c'est la suzeraineté décrépite et corrompue ; c'est un de ces hommes de transition qui n'appartiennent à aucune époque, à aucune idée. Il passe de la plus extrême servilité à la plus violente indépendance. Ne sachant pas prendre un parti et se mettre à la tête du mouvement national contre les croisés, il en profite cependant ; l'opinion le pousse, et il ne manque point alors à sa fortune !

Dans ce tableau viennent aussi se placer quelques célébrités monacales : le légat Castelnau, sorte de fanatique sincère, se réjouissant de tous les excès qu'il provoque, et expirant avec calme sous les coups d'un zèle patriotique ; le fameux Dominique, qui se montre à la postérité étonnée comme un contraste bizarre d'humilité et de cruauté religieuse ! Quand on lit la vie de ce moine si tristement fameux, quand on étudie ses ouvrages, on semble perpétuellement assister à une de ces scènes du tribunal de la foi, où tout doucement une victime est condamnée pour son salut, et où l'on s'efforce de lui prouver qu'on la brûle pour sa plus grande gloire.

Deux faits politiques nous paraissent résulter de la guerre des Albigeois : d'abord l'intervention de l'église dans les questions féodales, et, par conséquent, la violation complète de la hiérarchie des fiefs. Ce sont, en effet, les conciles, les légats, qui décident de la possession des terres et des seigneuries ; ils se substituent, pour ainsi dire à la cour féodale des barons, qui seule jusqu'alors avait prononcé les confiscations territoriales. Le concile de Latran fut donc une des plus grandes usurpations de l'Église sur la suzeraineté.

A côté de ces violences des clercs, apparaît une résistance organisée contre eux, un commencement d'émancipation intellectuelle. Plus l'Église est hautaine, persécutrice, plus les nouveautés trouvent appui. La réforme prêchée par les Albigeois devient une cause nationale. Les seigneurs territoriaux la protègent attendu qu'elle leur rend l'indépendance et les relève d'une sujétion humiliante envers le pape. Les peuples de la Languedoc l'adoptent parce qu'elle se mêle à leurs besoins, qu'elle les délivre d'un clergé oppresseur, en opposition avec ses franchises locales et ses intérêts matériels. Ainsi les prétentions politiques des clercs, au lieu de préparer leur triomphe, hâtent la marche des innovations religieuses.

De semblables usurpations de l'église en Angleterre, à la suite de l'hommage du roi Jean au

pape, produisirent encore des fruits amers. C'était évidemment un pas immense fait par l'autorité pontificale; elle échangeait son influence spirituelle en une possession de terre, en une véritable suzeraineté féodale. Par ce moyen, le pouvoir moral s'accroissait de toute la force que donne toujours la domination territoriale; et cependant rien ne contribua plus à affaiblir l'église romaine! c'est qu'elle s'était dénaturée et avait échangé son action toute intellectuelle, qui était sa destination unique, en un gouvernement matériel pour lequel elle n'était point faite. Il est dans la condition des institutions religieuses de se perdre partout où elles veulent se mêler aux intérêts terrestres, parce qu'elles luttent avec des faits plus forts qu'elles; et c'est ce qui explique l'affaiblissement et la décadence de l'autorité clérical. Pendant quelques siècles, les Anglais se sont défendus contre les prétentions des pontifes à la suite de la donation faite par le roi Jean, jusqu'au jour où ils ont secoué avec violence le joug qu'on leur avait imposé. Les papes ont été suzerains temporels de l'Angleterre, et l'Angleterre a aujourd'hui une église nationale séparée de Rome. Leçon imposante, qui semble déjà perdue cependant pour le catholicisme !

Nous avons examiné les causes et les résultats de la bataille de Bouvine; mais quel spectacle n'offre

pas cette grande scène de chevalerie qui explique tout le merveilleux de l'Arioste et de Boyardo? Faut-il encore s'étonner que les romanciers nous aient fait des hommes à taille de géans; des Roland, des Auger-le-Danois, des Renaud de Montauban, ces paladins de la cour de Charles? Que dire de tant de vaillans chevaliers, du comte de Boulogne, du comte de Flandres, du duc de Bourgogne, du bouillant chevalier des Barres, de ce jeune preux qui, au milieu de la mêlée, s'écrie : « Souvenez-vous de vos dames. » De ce redoutable évêque de Beauvais, nouveau Turpin, assommant les Anglais pour ne pas répandre du sang, et ne point manquer aux commandemens de l'église; de cette rude bataille de bourgeois; de cette chevalerie hautaine de Flandre, qui se laisse rouer de coups, plutôt que de croiser le fer avec des vilains; tout cela a je ne sais quoi de poétique et de grandiose! Quelle société! quels hommes!

Dans cette quatrième période nous trouvons peu de personnages célèbres dans les lettres. Quelques rabbins, Salomon Jarchi, David Kimchi et David Cohen où le prêtre, firent des commentaires sur la Bible, le Talmud, cercle étroit où se senferme toujours la littérature hébraïque [1].

[1] M. de Pastoret a donné une notice sur les rabbins

Simon, chanoine de Tournay, est célèbre dans l'histoire littéraire et philosophique, parce que les contemporains le font auteur de cette hardie proposition : « Il y a trois personnages qui subjuguèrent le monde, par leurs dogmes et leurs sectes : Moïse, Jésus et Mahomet; Moïse, le premier, trompa le peuple juif; Jésus, les chrétiens; Mahomet, les Gentils [1]. » En disant ces paroles dans la chaire, rapporte un chroniqueur, Simon resta muet. Quoi qu'il en soit du miracle, cette proposition d'une audace si grande, et qu'on attribue aussi à l'empereur Frédéric, se reproduit plusieurs fois dans le moyen âge, au milieu de cette société dévote et presque cléricale. Simon de Tournai est un philosophe de mérite, pour le temps dans lequel il a vécu. Sa *Summa theologica*, réfutation du système d'Épicure, est un travail qui mérite attention [2].

Guillaume de Bomes, abbé de Dommartin, n'est

du commencement du XIIe siècle dans l'Histoire Litt. de France des Bénédictins, t. XVI, p. 338.

[1] Le livre *Des Trois Imposteurs* a été attribué à une multitude de personnages dans le XIIIe siècle. Oudin et a Monnaye ont traité à fond ce sujet, ainsi que je l'a déjà dit Voyez Oudin, de Scriptorib. ecclésiast. Sæcul. XIII, p. 66 à 79.

[2] M. Pétit Radel en a donné une notice dans l'Hist. litt. des Bénédictins, t. XVI, p. 599.

connu que par sa relation des miracles de saint Thomas de Cantorbéry, dans laquelle il se complait à abaisser la majesté royale; Alain de Lille, surnommé le docteur universel, eut la direction de l'école de Paris, puis il se retira à Cîteaux. Il conçut le plan d'une encyclopédie morale (c'est-à-dire un exposé de tous les moyens donnés à l'homme pour être heureux), sous ce titre : *Anticlaudianus*; il est aussi l'auteur d'un livre sur les gémissemens de la nature envers Dieu : la nature lui apparaît en songe se plaignant des crimes et des maux de l'humanité; plusieurs autres ouvrages ascétiques nous restent encore d'Alain de Lille [1]. Garnier de Rochefort, évêque de Langres, a laissé quarante sermons sur différentes fêtes de l'année [2]. Guillaume, abbé du Paraclet, composa un recueil de lettres admirées par les Bénédictins et les érudits [3]. Pierre de Poitiers, chancelier de l'église de

[1] Alain avait laissé une réputation colossale à Cîteaux; les vers suivans étaient sur son tombeau :

Ce grand docte Alanus qui fut tout admirable
Rend ce lieu de Cîteaux partout plus mémorable;
Car il y fut berger, convers et serviteur,
Encore y sert d'exemple, de vertus et d'honneur.

D. Martène, Voyage litt., t. I, p. 214.

[2] Gallia christian., t. IV, p. 591-834.

[3] Bollandist., 5 avril, p. 625.

Paris, a fait un cours de théologie où les allégories se mêlent à la vérité [1]. Gilles de Corbeil, médecin et poète, écrivit ses observations médicales en vers dont nous aurons plus tard l'occasion de parler d'une manière complète. [2] Nevelon de Cherisi se fit quelque réputation par ses lettres, vives remontrances contre la suprématie du pape. « Je suis condamné à chercher des métaux (de l'argent), disait le pieux prélat à l'évêque de Soissons; la cour de Rome devient chaque jour plus exigeante, et je m'éloigne de mon diocèse, dans l'impuissance de la satisfaire. » L'évêque de Soissons lui répond : « Je suis moins touché de l'adversité que vous éprouvez, que du scandale général qui afflige toute l'Église, par les voies détournées que met en pratique le successeur de St. Pierre; pourquoi ne se rend-il pas aux remontrances qu'on lui a faites ? Hélas ! je ne saurais trop déplorer les ruines du peuple, et celle des pasteurs [3] ! » Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, que sa longue résistance à Philippe et Richard rendit célèbre, est auteur d'un récit sur le pélerinage d'outre-mer de ces deux prin-

[1] Martène, Thesaur. anecdot., I, col 563.

[2] MSS. du roi, n° 6882 à 6988, 8093.

[3] Étienne de Tournay, epist., p. 188 à 215.

ces rivaux, et d'un livre sur le droit civil[1]. Amaury de Chartres mérite une mention particulière parce qu'il fut l'auteur d'une secte religieuse condamnée dans le moyen âge. Amaury, né à Bene, village du pays chartrain, étudia dans les écoles de Paris et y fit des progrès si rapides qu'il en devint l'un des professeurs les plus renommés. Il y donnait des leçons de dialectique et des arts libéraux, compris dans le fameux *Trivium* et *Quadrivium*. Il expliquait surtout les livres métaphysiques d'Aristote. Ces études mystiques et assidues le jetèrent dans des spéculations hardies; et il publia un ouvrage, sous le titre de *Physion*[2], sur le système des émanations célestes, et par conséquent peu en harmonie avec le catholicisme. Ce livre fut condamné par une bulle d'Innocent III, et l'auteur obligé de se soumettre à la pénitence. Sa rétractation lui causa tant de peine qu'il en mourut. Le concile général de Latran proscrivit les doctrines d'Amaury, et déclara qu'elles étaient encore plus insensées qu'hérétiques[3].

[1] La Pommeraye, Histoire de l'Église de Rouen, p. 438.

[2] J'analyse ce livre d'Amaury dans mon trente neuvième chapitre qui traite des Progrès de la philosophie.

[3] Labbe, Concilia, t. XI, p. 49 et suiv.

Les choses se passaient ainsi en France. Hors de ce pays, nous assistons à la chevaleresque expédition du prince Louis et des paladins du roi Philippe en Angleterre.

CINQUIÈME PÉRIODE

DU RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

1216.—1223.

Cette dernière époque, qui se termine si tristement par la mort prématurée d'un des plus grands princes que la France ait possédés, est moins riche qu'aucune autre en faits historiques et en progrès de tout genre. Les guerres d'Angleterre épuisent au-dehors les forces de la France : les guerres religieuses qui s'allument à l'intérieur, épuisent ce qui pouvait y rester de principes énergiques et vitaux. J'ai tracé un tableau de la France, telle que Philippe la fit et la laissa : ce tableau est déjà très resserré, je ne voudrais point le rétrécir encore pour le faire entrer dans ce résumé. Il faut lire plus haut dans leur ensemble, tous les chapitres XXXV — XLII, que je considère comme une des parties les plus importantes de mon ouvrage.

CONCLUSION.

Enfin je touche au terme de mon travail. Mon dessein a été de faire connaître et de résumer, pour ainsi dire, en un seul règne toute cette merveilleuse société du moyen âge, dont les mœurs, les lois, les opinions, ne nous ont été décrites que d'une manière imparfaite. Le caractère de Philippe-Auguste s'est fondu dans ce grand tableau. J'ai pris ce nom au milieu des princes de la race royale, parce que son règne se lie aux deux siècles qui sont le plus vivement empreints de l'esprit de cette époque poétique. On ne s'est pas assez arrêté sur la grande influence que le XIIe et le XIIIe siècles ont eue sur la réforme générale du XVe; j'ai cherché à la faire ressortir en exposant les faits, les opinions, la marche de la liberté rationnelle, la décadence de l'Église, les résistances qui, de toute part, éclataient contre la souveraineté absolue des clercs. Des résultats importans m'ont paru ressortir de l'ensemble des évènemens nombreux qui se pressent dans cette période; j'y

ai vu un grand mouvement de l'esprit humain se débarrassant des doctrines d'autorité; la puissance papale faisant un dernier effort, mais épuisée, mais travaillée par mille germes de mort; la royauté ou l'unité du gouvernement cherchant à s'établir sur des bases fixes et régulières, un nouvel élément de liberté pénétrant dans la société d'une manière forte et persévérante par l'association de la classe bourgeoise, enfin un notable progrès dans les voies de l'indépendance et de la raison générale par ce besoin exprimé d'une réforme dans le système religieux et la hiérarchie ecclésiastique.

Avant d'arriver à l'exposition de ces résultats, j'ai dû donner les faits dans leurs plus petits détails, car je n'ai jamais compris la possibilité de juger un siècle sans entrer, tout d'abord, dans les plus intimes secrets de la vie publique et privée. La chronique contemporaine, avec toutes ses naïvetés, fournit plus de renseignemens sur le caractère d'une époque, sur la marche des institutions, que les abréviations froides des historiens modernes. J'aurai réussi dans le but que je me suis proposé, si; en fermant ce livre, on a pris une idée exacte et complète du moyen âge, et si chacun a pu former de lui-même son jugement sur les hommes qui apparaissent dans ces grandes scènes, et sur les progrès de l'esprit humain.

Les deux siècles, dont j'ai cherché à reproduire

les couleurs, m'ont paru comme un prélude à la civilisation, comme une époque d'essai et de lutte entre des principes dont les uns depuis ont disparu, et les autres triomphé. Tout commence dans ce règne de Philippe-Auguste; et la royauté, avec quelques-unes de ses grandeurs modernes, et notre système de liberté avec ses garanties, et le gouvernement civil avec ses principes, et la science avec ses investigations sérieuses. Plus tard tous ces faits se régularisent et portent des fruits durables. Alors s'ouvre pour l'esprit humain, une ère nouvelle; nous chercherons à la reproduire avec le règne de Louis XI.

NOTE

SUR

LA VALEUR DES MONNAIES.

J'ai eu souvent l'occasion, dans le cours de cet ouvrage, de citer diverses monnaies de France sous le règne de Philippe-Auguste. En donner pour chaque fois le tarif, eût jeté peut-être quelque confusion dans le récit; j'ai donc préféré présenter un tableau général sur la nature et la valeur des monnaies pendant le siècle dont j'ai raconté l'histoire.

Le marc d'argent, au XIIe siècle, valait 53 sous 4 deniers tournois;

En 1201 il était descendu à 50 sous 4 d

On remarquera, d'après ce calcul, que les legs, faits par Philippe-Auguste dans son testament, s'élevaient à 893 mille marcs d'argent.

On distinguait deux espèces de monnaie : la monnaie Parisis (de Paris), et la monnaie Tournois (de Tours). Il fallait 40 sous parisis pour faire un marc, il en fallait 50 tournois.

Le sou d'or, le petit-royal, et les *masses* doubles et tierces pesaient 16 à 18 grains; ils étaient peu en usage. Plus tard on appela florins toute monnaie d'or.

On traitait particulièrement en monnaies étrangères, depuis les croisades.

Le besant, les oboles d'or et les marabotins sont très-souvent cités dans les chartes.

Le besant était le plus en usage, et, dans les cérémonies un peu solennelles, les rois employaient *le besant d'or*. Je n'ai pas besoin d'indiquer que le mot bezant vint de Byzance, et par conséquent l'origine de cette monnaie.

Le besant était évalué à 9 sous tournois.

L'obole ou la maille d'or valait 5 sous tournois.

Le marabotin était un soixantième d'un marc d'or; c'était une monnaie empruntée aux Maures d'Espagne; elle est l'origine des maravédis espagnols.

Le sterling est très-souvent cité dans les titres contemporains; sa valeur était ainsi réglée : le marc d'argent valait 10 livres sterlings.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XXXIII.

(Pages 1 à 30.)

1215—1222.

Famille du roi. — Naissance de Saint-Louis. — Mariage de Philippe, petit-fils du roi, avec l'héritière de Nevers — Il meurt. — Mariage de Philippe, second fils du roi, avec Mahaud de Dammartin. — Du sire de Lusignan et de la reine d'Angleterre. — Grands fiefs. — Procès sur le comté de Champagne. — Succession du comte de Blois. — La Bretagne. — Le comté de Brienne. — Rapports à l'extérieur. — Pierre de Courtenay et l'empire de Constantinople.—Croisade.—Siége de Damiette — Droits sur la succession de Castille. — Trève avec l'Angleterre. — Chartes des communes. — Rapports de féodalité. — Actes sur le clergé.

CHAPITRE XXXIV.

(Pages 31 à 47.)

1222—1223.

Symptômes de la maladie du roi. — Comètes et prédictions. — Testament. — Réunion d'un parlement à Paris. — Mort de Philippe-Auguste. — Pompe funèbre. — Caractère du roi. — Jugement des chroniques. — Résumé de ce règne. — Célébrités contemporaines. — Le pape Innocent III. — Le roi Richard. — Le roi Jean.

CHAPITRE XXXV.

(Pages 48 à 65.)

Caractère général des XIIe et XIIIe siècles. — Lutte entre les forces matérielles et la force morale, depuis la conquête. — Organisation de l'Église. — Hiérarchie féodale. — Marche de l'un et l'autre système. — Dénombrement des forces de l'Église. — Propriété territoriale. — Lumières des clercs. — Superstitions des peuples. — Triomphe complet de l'Église. — Révolution dans sa hiérarchie. — Puissance du pape. — Interdit, excommunication, déposition des rois et des évêques. — Levées d'argent. — Croisades.

CHAPITRE XXXVI.

(Pages 66 à 86.)

Décadence de la puissance de l'Église et des papes. — Progrès des études profanes. — Liberté de l'esprit. — Conséquences. — Hérésies rationnelles. — Mysticisme — Abailard. — Gilbert de la Porrée. — Influence des universités sur les doctrines de l'Église. — Science du droit. — Naissance des juridictions civiles opposées à la hiérarchie ecclésiastique. — Résistance organisée contre l'Église. — Querelles des bourgeois et des évêques. — Des rois contre les papes.—Mauvaises mœurs du clergé. — Premières idées d'une réforme. — Prévoyance des papes. — Ordre des prêcheurs. — Inquisition. — Résultats.

CHAPITRE XXXVII.

(Pages 87 à 109.)

Progrès de la société civile et politique. — Esprit d'association. — Les cités. — Fédérations. — Caractères distintifs des diverses communes. — Villes d'Italie. — De la Langue-doc. — De France. — De Flandre. — D'Angleterre. — Compagnies de bourgeoisie. — Levée des impôts. — Intervention des communes dans la forme générale du gouvernement. — Résistance à la

cour de Rome. — Rapports de la féodalité et du pouvoir royal. — État de la société politique à la fin du XIIIe siècle.

CHAPITRE XXXVIII.

(Pages 110 à 132.)

Marche de l'esprit humain. — Caractère de l'époque. — Progrès des sciences exactes. — Physique. — Théorie de la terre. — Histoire naturelle. — Alchimie. — La boussole. — La poudre à canon. — Verres d'optique. — Mathématiques. — Les nombres. — Cabale. — La mécanique. — L'astronomie. — L'astrologie. — Calendrier. — Géographie. — Idées sur le globe. — Voyages dans la Palestine et la Tartarie. — Marco-Paolo. — Carte géographique. — Chronologie.

CHAPITRE XXXIX.

(Pages 133 à 153.)

Méthode d'enseignement. — Scolastique. — Théologie. — Livres saints. — *Sommes* théologiques. — Jurisprudence. — Droit canon. — Droit civil. — Chaires. — Philosophie et morale. — Esprit de la philosophie. — Son système — Aristote. — Application de sa doc-

trine. — Amaury de Chartres. — Logique. — Morale. — Médecine. — Ses principes. — Expérience. — Faits. — Chirurgie. — Formules d'enseignement. — Bibliothèques et manuscrits.

CHAPITRE XL.

(Pages 154 à 192.)

État des lettres. — Les XIIe et XIIIe siècles. — Faibles notions sur les langues anciennes et orientales. — Le latin. — Le français. — La langue romaine. — Productions littéraires. — Histoire. — Poésie latine. — Épitres. — Chants des troubadours. — Les sirventes. — Les tensons. — Les ballades — Les aubades. — Les pastourelles. — Poésies des trouvères. — Romans de chevalerie. — Fabliaux. — Castoiemens. — Bestiaires. — Bibles.

CHAPITRE XLI.

(Pages 193 à 212.)

État des beaux-arts. — Architecture. — Style du moyen âge. — Origine du gothique. — Constructions. — Compagnies d'ouvriers. — Description et âge des cathédrales. — Les Manoirs. — Armes. — Peinture. — Vitraux. — Miniature. — Sceaux. — Orfévrerie. — Sculpture. — Tapisserie. — Musique. — Chants vulgaires. — Chant d'église. — Harmonie. — Considérations générales.

Digitized by Google

CHAPITRE XLII.

(Pages 213 à 230.)

État du commerce dans les XIIe et XIIIe siècles. — Luxe. — Les vêtemens. — Les cours plénières. — Les églises. — Industrie locale. — Cités commerçantes. — Les villes de Flandre. — d'Angleterre. — Compagnies marchandes. — Leurs statuts. — Juifs. — Lombards. — Difficultés du commerce intérieur. — Vexations. — Péages. — Privilèges des grandes compagnies. — Monnaie et signe des valeurs. — État de la navigation. — Navigation intérieure. — Commerce extérieur, dans la Mediterranée, dans l'Océan. — Croisades. — Lois de la mer. — Abolition du droit de naufrage.

RÉSUMÉ

DE

L'HISTOIRE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

(Page 231.)

PREMIÈRE PÉRIODE

DU RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

(Pages 232 à 236.)

1165—1191.

Digitized by Google

DEUXIEME ET TROISIÈME PÉRIODES.

(Pages 237 à 264.)

1191—1205.

Résultats acquis pour la politique générale.—Rapports de la couronne avec les états étrangers — L'Angleterre. —L'Empire.—La cour de Rome. —Situation de la puissance pontificale.—Premières résistances aux doctrines d'autorité.—Les hérésies.—Situation du gouvernement. —Etat des personnes.—Des propriétés.—Progrès des franchises populaires.—Chartres communales.—Formes nouvelles de la monarchie. — Premier germe des armées permanentes. — Organisation de la justice. — Progrès de l'esprit humain. — État des sciences, des lettres et des beaux-arts. — Mœurs de la société féodale.

QUATRIÈME PERIODE

DU RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

(Pages 265 à 276.)

1204—1216.

Caractères généraux de cette époque.—Esprit de la guerre des Albigeois.—Le comte de Montfort.—Le comte de

Toulouse. — Pierre de Castelnau. — St.-Dominique.
Puissance papale en Angleterre.—Le catholiscisme.
Bataille de Bouvine.—Biographie littéraire.

CINQUIÈME PÉRIODE

DU RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

(Pages 277.)

1216—1223.

CONCLUSION.

(Pages 278 à 280.)

NOTE

SUR LA VALEUR DES MONNAIES.

(Pages 281 à 282.)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

1011983

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google